évry courcouronnes

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25/06/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Évry-Courcouronnes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane BEAUDET, Maire de la Ville (pour les points n°1 à 12 puis 19 à 38) et de Monsieur Medhy ZEGHOUF, 1er Adjoint au Maire (pour les points n° 13 à 18)

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs
Stéphane BEAUDET (du point n°1 au point n°12 puis du point n° 19 au point n°38), Medhy ZEGHOUF, Diarra BADIANE, Lucas MESLIN, Myriam BOUBEL, Pascal CHATAGNON, Cendrine CHAUMONT, Jordan SCHWAB, Pétroline BEROT, Alban BAKARY, Ismahane NEHAR FAIK, Yvan COUVIDAT, Natacha GIRARD, Abdelaziz AMMARI, Hélène LOIRAT, Pascal CAUCHEBRAIS, Mina FAYED, Isabelle MARIEN, Jacques BORIE, Alda HORAIN, Gérard GIANATI, Stéphane FAURE, Andy TOTO, Karima BEKRI, Yann SIDER, Jacques VANDEPUTTE, Abdoul-Aziz M BAYE, Hawa SISSOKO, Pierre PROT, Elise LOMBARD, Celia-Marina FLEMING, Jennifer MACARAIG, Hyriam FANOU, Hermann M BONGO, Andrew BARROIS, Elhem BELLAHCEN, Mehdi AZIZ, Lamia SOILIHI, Morgane BOUCHAIR CHAMBON, Manon-Chloé BIANAY, Ouisal BOUGHALEM, Françoise VINCENT, Michel JEANLIN, Sonia DRIM, Laetitia AFONSO, Robin COCHET, Evans KOUYATE, Julien MONIER, Océa THOMAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs
Stéphane BEAUDET donnant pouvoir à Medhy ZEGHOUF (du point n°13 au point n° 18), Jean-Christophe FRACHET donnant pouvoir à Alda HORAIN, Manon FLEURANCE donnant pouvoir à Jordan SCHWAB, Farida AMRANI donnant pouvoir à Robin COCHET, Hicham HADDOU donnant pouvoir à Laetitia AFONSO

Secrétaire de séance : **Madame Ouisal BOUGHALEM**

PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Monsieur le Maire : Je commence juste par un point d'information puisque nous avions des questions sur le sujet, sur la question des votes à main levée. La plupart des votes se font à main levée en séance - la quasi totalité d'ailleurs - ce qui implique de la part de chacun d'entre nous de bien lever la main à l'appel des votes : pour, contre, abstention, de manière à ce que nous puissions les comptabiliser, puisque pour l'administration, ce n'est parfois pas toujours très simple de valider dans le procès verbal les votes des uns et des autres et évidemment quand il n'y a pas de main levée, le vote est considéré comme favorable.

Donc, merci à toutes et tous de veiller à bien lever la main.

Monsieur le Maire la parole à Ouisal BOUGHALEM, secrétaire de séance, et l'invite à procéder à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, 27 élus physiquement présents, le Conseil municipal peut valablement siéger et procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 avril 2026 est approuvé.

Monsieur le Maire : Nous avons une question orale, une motion et un vœu qui sont présentés ce soir.

- Une motion, présentée conjointement par les trois groupes réunis autour de ce Conseil municipal appelant au vote d'une loi intégrale sur les violences faites aux enfants et aux femmes. Je vous informe que, conformément au souhait commun, avec Céline THIEBAULT-MARTINEZ qui est Députée de Seine et Marne, élue de Combs-la-Ville et qui siège au Conseil communautaire et de Guy GEOFFROY, qui a participé à la rédaction de deux lois sur lesquelles s'assoient cette nouvelle, potentielle avancée législative, nous voterons une motion du même type, - pas tout à fait la même rédaction puisque celle-ci fait partie d'un travail qui a été fait à plusieurs mains - au Conseil communautaire de la semaine prochaine.

- Une Question orale présentée par Julien MONIER sur Essonne Habitat qui sera lue en fin de séance.

- Un vœu présenté par le groupe #Evry-Courcouronnes, plus juste pour tous - Agissons citoyens# sur le dérèglement climatique.

Puisque je vous informais du vote d'une motion au Conseil syndical de l'Agglomération la semaine prochaine, je peux vous indiquer également, parce qu'elle touche, par ricochet, évidemment, également, nos collectivités, que nous proposerons deux motions complémentaires à l'Agglomération mardi :

- L'une sur l'apprentissage ;

- L'autre dans le cadre du NPRU n°3 (Nouveau Programme national de Renouvellement Urbain), venant soutenir une déclaration faite à la presse par plusieurs associations d'élus, dont je suis cosignataire avec l'association des Maires de France, France Urbaine, Intercommunalité de France, Villes et Banlieues, Villes de France et, bien entendu, l'AMIF (Association des Maires d'Ile de France).

Quelques points d'informations sur nos délibérations : au point numéro 12 qui est l'approbation de notre Compte Financier Unique, je ne prendrai pas part au vote, je suis même censé sortir au moment du vote de la salle.

Nous avons deux délibérations qui sont des prend acte sur lesquelles, il n'y aura pas de vote, la numéro 11 et la numéro 34.

1) Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du CGCT, dans les Communes de plus de 1000 habitants, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le Conseil municipal de la Commune d'Evry-Courcouronnes s'étant constitué le 21 mars 2026, il convient de procéder à l'adoption de son règlement intérieur.

Celui-ci a pour objet de compléter les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée délibérante (modalités de convocation, questions orales, vœux et motions, modalités d'expression des conseillers municipaux dans le cadre des séance, modalités d'expression des conseillers d'opposition dans les bulletins d'information générale, modalités d'information des conseillers municipaux, modalités de constitution et de dissolution des groupes...). Il comprend également une annexe relative à l'exercice du droit à la formation des élus municipaux.

Un groupe de travail composé des trois Présidents de groupe, s'est réuni afin d'élaborer le projet de règlement annexé à la délibération.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver son règlement intérieur.

Medhy ZEGHOUF : Je souhaitais remercier, à ce titre là, l'ensemble des groupes d'opposition puisque, d'une manière générale, sur un calendrier qui a été un peu contraint, nous avons pu avoir plusieurs temps de travail, d'échanges, de débats sur un certain nombre de sujets sur lesquels nous n'étions, a priori, pas d'accord, une très grande majorité, je crois, de sujets qui nous ont permis d'aboutir à une forme de consensus et d'évolution. Il reste probablement, forcément, des sujets de discussion qui peuvent encore exister au sein des groupes d'opposition mais je crois que la méthode est à saluer.

Nous avons souhaité évidemment, associer l'ensemble de la représentation politique de notre assemblée a ce travail, parce qu'il engage pour toute la durée du mandat l'ensemble des élus que nous sommes, majorité comme opposition. Donc j'espère que conformément, je crois, à la bonne tenue de ces séances de travail et globalement à l'atterrissage sur un certain nombre de sujets de discussion qui pouvaient être les nôtres au moment de ces débats, que nous puissions voter unanimement ce règlement intérieur.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Michel JEANLIN : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous ne sommes jamais déçus avec votre équipe... Au départ, ce sont toujours des belles promesses de dialogue et de concertation et puis finalement, au bout du bout, nous nous apercevons qu'après quelques échanges, le texte qui nous est proposé ce soir est quasiment le même que celui qui était proposé au départ.

J'en veux pour preuve un certain nombre de propositions que nous avions faites, qui ne nous semblent pas exorbitantes, qui sont notamment que chaque conseiller municipal puisse poser à l'occasion de chaque Conseil municipal, au moins une question. Je ne comprends pas ce qui pose problème dans cette proposition, d'autant plus que comme vous le savez, nous avons été élus nous aussi, nous avons été élus et nous sommes dans l'opposition et le rôle de l'opposition, c'est bien de contrôler la politique que vous mettez en place et également de contrôler le bon usage des fonds publics. Donc, cela ne me paraît pas trop, que chaque conseiller municipal puisse poser une question à chaque Conseil, d'autant plus que les Conseils se font relativement rares, un tous les deux mois, cela fait environ, six Conseils par an.

Je sais ce que vous pensez, vous vous dites « s'ils posent trop de questions, cela va être le bazar,

cela va durer longtemps, etc » mais c'est comme cela depuis la démocratie athénienne...

Ce que je voulais vous dire également, c'est que ces propositions que nous avons faites finalement... effectivement il y a eu quelques évolutions faites sur le texte de départ mais qui sont purement cosmétiques et qui concernent essentiellement le journal municipal et sa dernière page, donc, nous voterons évidemment contre ce règlement intérieur.

Julien MONIER : Pour compléter et puis on va dire, commenter un peu ce vote du règlement intérieur : comme cela a été rappelé par Monsieur l'Adjoint, nous avons participé à plusieurs réunions et échanges par courriels à l'élaboration de ce règlement intérieur et, au final, nous restons un petit peu sur notre faim sur celui-ci.

Nous avons pris beaucoup de temps, tout d'abord pour formuler des propositions puis pour travailler à partir de la version proposée par la majorité.

La plus grande partie de ce travail a consisté pour nous, à négocier que les droits de l'opposition ne reculent pas, par rapport au règlement précédent.

Il y a quelques avancées par rapport au règlement intérieur jusqu'ici en vigueur : le droit d'amendement est légèrement amélioré. Nous obtenons, après négociations :
- Quelques avancées sur le droit d'expression de l'opposition dans les publications de la Ville, notamment une expression supplémentaire pour les espaces prévus sur internet ;
- Quelques avancées de forme, suite à nos demandes, comme le fait qu'il soit normal de pouvoir apporter une brève explication de vote à l'issue d'un débat ;
- Quelques moyens pour les groupes d'opposition, dont des droits de tirage à hauteur de 1000 par Conseiller municipal et par an, mais qui ne remplacent pas les moyens financiers prévus dans le précédent mandat puisque l'indemnité symbolique qui était en vigueur est supprimée.

Nous avons surtout réussi a empêcher de nets reculs qui étaient au préalable prévus par la majorité :
- Une limitation du temps de parole pour les conseillers municipaux lors des débats de séance du Conseil municipal ;
- Une trop grande fermeté concernant la police de l'assemblée exercée par Monsieur le Maire ;
- L'impossibilité de prévoir la mise en place de commissions thématiques dans le futur comme cela se pratique dans de nombreuses villes. Il est désormais possible de remettre le sujet sur la table car la Ville d'Evry-Courcouronnes ne prévoit, pour l'instant, qu'une seule commission préparatoire générale, donc nous avons réussi à garder cela.

Enfin, et cela sera la raison de notre vote, nous déplorons plusieurs reculs flagrants ainsi que le refus de la majorité d'une grande partie de nos propositions.

Tout d'abord, comme l'a souligné mon collègue, sur le droit d'expression : Nous subissons une double régression quant à la capacité des élus minoritaires à proposer des sujets en débat lors du Conseil municipal.

Sur les questions orales, très importantes à nos yeux, car permettant de mettre un sujet qui nous tient à cœur sur la place publique - nous le verrons tout à l'heure avec notre question sur la situation des résidents du bailleur Essonne Habitat - le délai de dépôt est allongé, passant de 48 à 72 heures et cela aurait pu être pire si nous n'avions pas protesté et surtout, alors que chaque conseiller municipal avait la possibilité de poser une question orale jusqu'à maintenant, désormais cela sera une question par groupe, ce qui constitue un net recul.

Le délai de dépôt des motions et des vœux est aussi allongé de 48 à 72 heures. Cette nouveauté ne facilitera pas notre mission car rendant plus contraignante notre capacité à inscrire des sujets aux débats publics de notre Ville.

Autre point, il me semblait important de faire figurer les références au CGCT - le Code général des collectivités territoriales - pour une meilleure lisibilité mais cela n'a pas été accepté.

De plus, nous avions demandé la possibilité de poser un amendement, sur table, lors du Conseil municipal comme cela se pratique dans plusieurs collectivités car les délais de préparation sont courts et l'étude d'un budget, entre autres, d'un compte de gestion ou encore des budgets supplémentaires, nécessite d'énormes heures de travail de notre côté.

Nous avions, enfin, fait part de notre besoin d'obtenir plus de droits d'impression car nous constatons déjà, qu'entre la préparation de ce Conseil municipal et l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme qui se déroule en ce moment, j'ai personnellement déjà effectué environ 200 impressions et copies.

Pour ces raisons principalement, et en particulier l'exercice de notre droit d'expression au sein de ce Conseil municipal qui se trouve entravé, nous voterons contre ce nouveau règlement intérieur.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Juste avant que Medhy (*ZEGHOUF*) réponde, ce n'est évidemment pas une surprise, nous retrouvons les relents de discours habituels, on instaure l'autoritarisme.

Je voudrais juste rappeler deux ou trois petites choses, toutes petites parce que c'est Medhy qui a procédé à tout ce travail, donc je vais le laisser faire.

Quelques-uns à être passionnés d'histoire autour de la table ? Je veux juste alerter Monsieur JEANLIN sur la référence à la démocratie athénienne, parce que chez les athéniens, la démocratie avait deux caractéristiques :

- La première, c'est qu'elle ne permettait qu'aux hommes de s'exprimer et pas aux femmes ;
- La seconde, c'est qu'elle ne permettait qu'aux hommes éduqués de le faire et pas aux autres.

Donc, comme référence de démocratie, je pense que l'on doit pouvoir trouver un tout petit peu mieux.

Vous avez d'ailleurs évoqué dans votre laïus, Monsieur JEANLIN, quelque chose qui est fondamental pour bien comprendre la nature de nos travaux, la nature de nos échanges et la façon dont nous avons déjà fonctionné par le passé - mais il y a quelques nouveaux autour de la table - et la façon dont nous allons fonctionner sur ce mandat : vous avez évoqué à deux reprises que votre rôle était de nous « contrôler ».

Si je peux comprendre que le rôle d'un Député soit de contrôler le gouvernement, je ne crois pas que le rôle d'élus d'opposition soit de nous contrôler et d'ailleurs, ce serait assez contradictoire avec le fait de vouloir réclamer des moyens pour être élu à part entière, participer à des réunions, etc, etc. Cela ce n'est pas contrôler, c'est être acteur et actif.

D'ailleurs, ce qui a fait passer sous le mandat précédent, plusieurs personnes de l'opposition vers la majorité, c'est justement le fait que, plutôt que le contrôle, ce qui est plutôt épanouissant dans la vie d'élu, c'est d'essayer d'apporter quelque chose et de construire. Voilà, je fais juste cette petite remarque.

Et puis juste pour Monsieur MONIER, qui évidemment est très très attaché à ce recul démocratique important, que tout le monde en prenne bien conscience, puisqu'il n'y a plus de possibilité que de poser une question par groupe.

Vous allez voir ce soir, en réalité c'est une question orale par groupe, une question écrite par groupe, un vœu par groupe, une motion par groupe, cela fait déjà quatre. Ce soir, nous en avons trois, voilà, déjà, trois sur quatre.

Et par ailleurs, ce changement insupportable, qui ferait passer de 48 à 72 heures, le dépôt desdites questions, vœux, etc, alors même qu'il a été dit juste avant qu'il n'y a pas assez de Conseils municipaux et que les Conseils municipaux se déroulent à peu près tous les deux mois ...

Vous voyez bien, il y a deux mois entre chaque Conseil municipal et, en réalité, nous demandons juste à avoir 72 heures plutôt que 48 heures pour pouvoir prendre le temps d'étudier justement les questions et de répondre, puisque comme nous recevons énormément de lettres, énormément, cela demande évidemment, pour l'administration comme pour les élus, beaucoup de temps de préparation également.

Donc, passer de 48 à 72 heures, c'est un temps de travail aussi pour nous, puisque nous pourrions considérer, sujets d'actualité, etc, etc. Vous évoquiez Essonne Habitat, vous aviez, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an pour faire la même question orale, ce n'est pas une question d'actualité d'hier ou de la semaine dernière, donc que vous l'ayez déposée lundi, dimanche ou vendredi dernier, cela n'aurait strictement rien changé à ce débat.

Et puis enfin, j'en finis par là, pour qu'il y ait une petite vigilance de votre part y compris dans l'utilisation du règlement que nous considérons nous, comme avancé en termes de droits pour l'opposition - mais Medhy va y revenir - par rapport au précédent : ce règlement intérieur repose sur l'obligation de porter un règlement intérieur dans le cadre du CGCT, le fameux Code des collectivités, qui est un socle base assez restreint du reste, assez restreint, et nous sommes, avec tout ce que nous proposons dans ce règlement intérieur, très en avant, très, très en avant.

Nous sommes assez loin d'un régime autoritaire, parce qu'en réalité, nous pourrions faire un règlement intérieur d'une page, dans lequel tous vos droits pourraient être résumés à la limite de socle que propose la loi. Or, nous allons encore plus loin. Voyez, le verre à moitié vide, le verre à moitié plein, chacun sa façon de voir les choses... Medhy ?

Medhy ZEGHOUF : Tout le monde connaît ici ma patience, elle est légendaire. J 'avoue en manquer un peu ce soir, parce que je me dis que conformément à ce que vous venez de dire Monsieur le Maire, que si nous étions si anti-démocratiques que cela, nous sommes majoritaires, largement, rien ne nous obligeait, rien ne m'obligeait à passer des heures que j'ai passées avec vous, à débattre de ce règlement intérieur.

Monsieur MONIER vous y avez participé dès le début, nous y avons passé vraiment des heures ensemble, en physique, dans des échanges de courriels, dont nous pouvons communiquer les traces par ailleurs à la population. Vous étiez prêt à vous abstenir, etc, mais vous avez participé à ce travail.

Par contre quand j'entends Monsieur JEANLIN, qui prend la parole en disant que ce texte est le même que celui que nous avons présenté au début, permettez-moi de doucement rire...

Il faut savoir, pour la bonne information de tout le monde, que chaque groupe est présidé par un Président ou une Présidente de groupe : je préside le groupe de la majorité municipale, en l'occurrence Madame AMRANI préside, normalement, l'un des deux groupes d'opposition. Pas plus que Madame AMRANI n'était là au précédent Conseil municipal, pas plus que Madame AMRANI n'est là ce soir, Madame AMRANI a été absente aux trois réunions de Présidents de groupe.

La première visait a déterminer les droits accordés à l'opposition, qui sont dans le règlement intérieur : les locaux, les droits de tirage, etc. Monsieur MONIER était là, Madame AMRANI était absente.

Ensuite, j'ai fait des propositions de dates pour une première réunion de travail sur le règlement intérieur : personne ne m'a répondu...

Deuxième proposition de date parce que je suis gentil, je persiste, j'insiste un petit peu : Monsieur MONIER répond, Madame AMRANI ne répond pas... Ah si, elle répond deux heures avant la réunion en disant « il y a une fête religieuse, désolée je ne peux pas être là ».

Donc, permettez moi, de manquer un peu de patience, quand j'entends ce que vous nous dites ce soir Monsieur JEANLIN... Certes, vous avez participé au débat en Commission mais la seule manière dont vous avez participé, avant, au travail en chambre c'est - que tout le monde le sache aussi - par l'envoi - je crois par le courriel de votre Présidente de groupe - d'un document nous

proposant quelques amendements au règlement intérieur... Donc nous recevons cela un jour, par courriel, et franchement je regrette de ne pas l'avoir imprimé parce qu'il vaut quand même son pesant de cacahuètes... Et je cite une proposition, la dernière du document du groupe de Madame AMRANI : diffuser sur les réseaux sociaux le Conseil municipal !

Alors, ceux qui nous regardent aujourd'hui sur Facebook doivent quand même rigoler parce que cela fait quand même plusieurs années que c'est le cas !
Monsieur le Maire : 8 janvier 2019.

Medhy ZEGHOUF : Et je vous passe les détails, parce que nous sentons bien que c'était plus de la plume d'une intelligence artificielle que d'un humain derrière...

Bref, je crois que nous n'avons pas de leçons a recevoir sur la manière avec laquelle nous avons souhaité vous associer à ce travail sur le règlement intérieur. Nous y avons passé des heures, nous avons négocié, nous avons atterri sur un certain nombre de sujets qui, à mon sens, c'est votre droit et chacun jugera, ne justifient plus aujourd'hui que vous votiez l'un comme l'autre, contre.

Et puisque vous aviez sélectionné en partie - pardon d'être un peu long Monsieur le Maire - les éléments d'avancée pour l'opposition, permettez moi de les lister, puisque nous sommes si anti-démocratiques et si méchants que cela...

Il y a effectivement une première proposition, une base de discussion qui a été mise sur la table. C'est sur cette base que nous avons discuté et que, au titre de ma présidence de groupe, j'ai accordé à Monsieur MONIER - désolé de regarder Monsieur MONIER mais vous n'étiez pas là - un certain nombres d'avancées et je suis tombé d'accord avec vous sur un certain nombre d'éléments.

Permettez-moi de les lister, comme cela chacun pourra juger du caractère anti-démocratique de la méthode et du règlement intérieur :

- Le droit d'information sur les affaires de la Commune pour les conseillers municipaux, premier ajustement, article 4.

- Article 6 : la possibilité pour tout conseiller municipal d'envoyer une question écrite au Maire, qui doit y répondre obligatoirement dans un délai d'un mois, ce qui n'existait pas dans le précédent règlement intérieur. Il n'y avait pas de question écrite dans le précédent règlement intérieur. Nous l'instituons, vous l'avez déjà utilisée au précédent Conseil sur le quartier du Bras de Fer.

- La possibilité de déposer des amendements en Commission : c'est quand même un pouvoir d'action de l'opposition sur l'ordre du jour du Conseil municipal puisque vous dites que « la Commission, il en faudrait 3, 4, 5, 6... » très bien ! Mais que les uns et les autres participent déjà à la première Commission, ce sera déjà bien, et puis que nous allions au fond en Commission. Nous vous offrons la possibilité de déposer des amendements ! Je veux dire que nous sommes quand même assez exemplaires. C'est Monsieur le Maire qui fixe l'ordre du jour de l'assemblée, vous avez la possibilité de l'amender. Saisissez-vous de ce droit en Commission !

- Des précisions sur les pouvoirs de Police du Président de séance, très bien.

- Vous nous avez demandé d'ajouter systématiquement les références juridiques pour faciliter la compréhension du règlement, nous l'avons fait.

- La modification de l'article 1er qui prévoit maintenant la mise à disposition au public de l'ordre du jour en séance.

- La modification de l'article 12 sur le quorum qui vous permet - notamment si vous vous absentez, pour aller boire un coup ou pour une pause technique - de pouvoir remettre un pouvoir tout au long de la séance.

- L'intégration dans l'article 14 d'une mention « les séances du Conseil municipal sont publiques »,

ce qui paraît évident mais vous avez été assez tatillon sur un certain nombre d'éléments, je l'ai accordée.

- L'article 17 sur le temps de parole qui ne prévoit plus de durée indicative et indique qu'un temps pourra être donné aux conseillers municipaux afin d'expliquer le sens de leur vote. Les explications de votes, cela n'existait pas, vous l'avez demandé, j'ai accepté.

- L'intégration de la mention à l'article 26 relative à la création de commissions thématiques, nous avons parlé de la composition de ces commissions, de ces commissions potentielles d'évaluation également.

- Sur le droit d'expression sur « la Quinzaine », la maquette de la page consacrée aux tribunes va être revue, je vous l'ai dit, pour l'édition du mois de septembre puisqu'apparemment cela posait problème que le visuel de la permanence du Maire figure sur la même page que les tribunes, donc très bien, cela va être retravaillé.

- Il y a des tribunes sur Facebook, vous nous avez demandé d'augmenter le nombre de signes, j'ai accepté de passer de 350 à 500, voyez quand même le caractère stratégique de tout cela.

- Les tribunes sur le site internet de la Ville, je les ai alignées sur la « Quinzaine » et donc vous passez à 1800 signes au lieu de 1200 avec une possibilité, vous me l'avez demandé, d'intégrer un visuel ou une photo en début de tribune.

Vous avez des locaux en Mairie qui étaient avant à Courcouronnes Centre, vous avez un matériel informatique, vous avez un droit de tirage qui n'existait pas dans le précédent règlement intérieur de 1000 copies par Conseiller municipal. Ils sont 8 dans l'autre groupe d'opposition, cela fait 8000 tirages annuels. Pour un groupe qui se dit écologiste, c'est quand même un petit sujet de demander 5 ou 10 000 copies par Conseiller municipal ! Vous ne trouvez pas qu'il y a quand même une petite incohérence avec ce que vous êtes censé défendre ? Nous en reparlerons tout à l'heure au moment du vœu sur les arbres...

Bref, pardon de paraître un peu agacé mais quand nous passons autant de temps, que nous nous mettons d'accord quand même pour, je crois, une version qui nous permet d'atterrir et d'obtenir un vote un minimum consensuel et bien oui, pardon d'être agacé, mais enfin finalement quand on s'attend au pire, on n'est pas surpris...

Plus de questions, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 10 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens"), Océa THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens")

- APPROUVE le projet de règlement intérieur du Conseil municipal.

- PRECISE que ce document pourra être actualisé en cours de mandat du fait notamment d'évolutions législatives ou réglementaires.

2) Formation des élus - Détermination des orientations et ouverture des crédits

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

En application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération a pour objectif d'approuver les orientations, les modalités de mise en œuvre de la

formation des élus locaux et les crédits ouverts à ce titre, en cohérence avec le contenu du Règlement intérieur du Conseil Municipal qui consacre son article 35 à ce sujet.

Dans le cadre des orientations définies par la collectivité, peuvent être prises en charge des actions de formation uniquement liées à l'exercice du mandat et visant à :

- L'acquisition ou le développement des connaissances en matière d'action publique locale, de l'environnement territorial et du statut de l'élu local (environnement institutionnel de la commune, finances publiques, statut de l'élu, responsabilité et déontologie.)
- L'acquisition ou le développement des connaissances et des compétences en lien avec les délégations et / ou l'appartenance aux différentes commissions
- Le développement des qualités et compétences personnelles en lien avec les fonctions d'élus.

Il est proposé d'affecter des crédits à la formation des élus à hauteur de 30 000 € (trente mille euros) pour l'année 2026.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les orientations de la formation des élus municipaux et de fixer le budget alloué au titre de la formation des élus pour l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Michel JEANLIN : Là encore, nous comprenons bien que le démocratie locale et la participation citoyenne, ce n'est pas votre « truc », parce que dans les orientations que vous proposez en termes de formations, cela ne figure pas. Je suis assez étonné de cela parce que j'avais compris que cela faisait partie des priorités de notre mandat, la participation citoyenne, et donc, je fais une petite remarque au titre des orientations qui sont précisées dans le document, merci.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les orientations municipales en matière de formation des élus prévoyant que peuvent être prises en charge par la collectivité des actions de formation visant :

- L'acquisition ou le développement des connaissances en matière d'action publique locale, de l'environnement territorial et du statut de l'élu local (environnement institutionnel de la commune, finances publiques, statut de l'élu, responsabilité et déontologie, ...)
- L'acquisition ou le développement des connaissances et des compétences en lien avec les délégations et / ou l'appartenance aux différentes commissions
- Le développement des qualités et compétences personnelles en lien avec leurs fonctions d'élus.

- FIXE le montant des crédits affectés à la formation des élus à 30 000 € (trente mille euros) pour l'année 2026,

- PRÉCISE que les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant.

- PRÉCISE que le crédit sera réparti à égalité entre tous les élus à raison de 1/53ème de l'enveloppe globale par élu, avec la possibilité d'une gestion de l'enveloppe annuelle qui pourra s'opérer à l'échelle des groupes d'élus, par un regroupement des crédits afférents, au prorata du nombre d'élus qui les composent à conditions que les formations soient dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur conformément à l'article R. 4135-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- APPROUVE les modalités de mise en œuvre de l'exercice du droit à la formation des élus décrites dans le Règlement intérieur du Conseil Municipal.

- DIT que les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil Municipal seront prélevés sur les crédits correspondant inscrits, chaque année au budget communal au chapitre 65.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation des élus.

3) Désignation du référent déontologue des élus et approbation de la charte de déontologie des élus

Rapporteur : Stéphane BEAUDET

Le respect des principes déontologiques et éthiques est une condition fondamentale pour maintenir la confiance des citoyens dans les actions de leurs représentants.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu est tenu de poursuivre le seul intérêt général et doit exercer ses fonctions avec probité, impartialité, exemplarité et dignité, principes fondateurs d'une culture de l'intégrité.

La Commune répond à cette exigence de prévention à travers l'adoption d'une Charte de la déontologie de l'élu municipal et la désignation d'un référent déontologue chargé d'apporter à l'ensemble des élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés.

Il est demandé au Conseil municipal de désigner le référent déontologue des élus et d'approuver la charte de déontologie des élus.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Laetitia AFONSO : Bonsoir à tous. J'ai une question en plusieurs volets sur ce dispositif déontologique :
- Premièrement quelle sera la procédure de désignation du déontologue et les groupes d'opposition seront-ils associés ?
- Deuxièmement, le périmètre de saisine se limite t-il aux situations listées dans la charte ou couvre t-il l'ensemble des décisions municipales pouvant comporter un risque de conflit d'intérêt ?

Merci.

Monsieur le Maire : Alors, sur la première question... Enfin pardon... En fait vous me demandez si vous pouvez être consultés pour désigner l'avocat, je viens de donner le nom de l'avocat qui a été désigné, à l'instant, et d'ailleurs le sujet est assez simple : très peu d'avocats acceptent de le faire, donc il y a une liste. Nous avons un avocat que nous avons sélectionné parce qu'il accepte cette mission.

Pourquoi les avocats rechignent à accepter cette mission ? C'est assez simple, ils sont payés 80 € de l'heure, c'est une règle tarifaire qui leur est imposée, et ils rechignent plutôt à avoir ce genre d'activité.

Sur votre deuxième question, la réponse est oui, vous avez parfaitement le droit de l'actionner à chaque fois que vous ressentez qu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêt ou une problématique de ce type.

Laetitia AFONSO : Donc, vous confirmez bien qu'il n'y a que vous qui choisissez le déontologue ? Ou il y a une liste ?

Monsieur le Maire : Ah non, moi je ne l'ai pas choisi, je ne le connais même pas voyez-vous. C'est le Conseil qui choisit en votant.

Vous savez encore une fois... Les choses sont assez simples, d'abord moi je ne choisis pas, Stéphane BEAUDET ne choisit pas, Stéphane BEAUDET est Maire, il préside un Conseil

municipal et ce Conseil municipal prend des décisions.

Évidemment, il y a une élection qui est passée par là et donc il y a une majorité et une ou des oppositions, voilà cela c'est ainsi. Et je vous rappelle qu'une fois que nous avons pris des décisions en Conseil municipal, elles passent, avant d'être exécutoires, par un service qui s'appelle le Contrôle de légalité en Préfecture.
Donc ce n'est pas Stéphane BEAUDET, ce n'est pas moi tout seul qui choisis et je viens de prendre le soin... C'est assez intéressant parce qu'on m'a rendu aussi compte des débats en Commission c'est... Enfin, si nous pouvions écouter ce que nous disons... Je dis juste cela comme cela, gentiment, en début de Conseil municipal, pour que nous n'y passions pas la nuit.

Je viens d'évoquer, juste avant que vous reposiez la question, la raison pour laquelle nous avons du mal a trouver des avocats qui acceptent d'être déontologues. Donc ce n'est pas Stéphane BEAUDET qui a été chercher... Moi je ne le connais pas cet avocat, voilà, je ne le connais pas plus.

Si vous avez un avocat déontologue que vous voulez nous proposer, ne vous gênez pas. Si vous me trouvez un avocat, au Barreau d'Evry, qui accepte 80 € de l'heure, d'être avocat déontologue, allez tiens, vous savez quoi ? Je m'engage à ce que nous re-délibérions.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 8 abstention)
S'abstenant :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes")

- ADOPTE la Charte de déontologie des élus ci-annexée.

- APPROUVE la désignation de Maître Laurent BEAULAC, Avocat au Barreau de Paris en qualité de référent déontologue des élus pour la Ville d'Evry-Courcouronnes.

- DIT que le référent déontologue exerce ses missions dans le cadre et selon les modalités décrits dans la Charte ci-annexée,

- DIT que la présente délibération sera transmise à l'ensemble des élus de la Commune d'Evry-Courcouronnes.

- DIT que les dépenses liées à la fonction du Référent déontologue des élus de la Commune sont et seront inscrits au budget.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette désignation.

4) Désignation de représentants de la Commune au sein du CROUS de Versailles

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

Le CROUS de Versailles gère 4 résidences étudiantes sur le territoire de la Commune d'Evry-Courcouronnes (Flora Tristan, Le Dragueur, Les Aunettes et Marguerite Yourcenar), un restaurant universitaire situé Cours Monseigneur Romero et plusieurs points de restauration.

Dans ce cadre, et dans celui du renouvellement des administrateurs au sein de son Conseil d'administration, le CROUS de Versailles a demandé que la Commune désigne deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à son conseil d'administration.

Il est proposé de désigner :
Titulaire : Morgane BOUCHAIR- CHAMBON
Suppléant : Jordan SCHWAB
Par ailleurs, pour assurer la relation fonctionnelle et la coordination avec le CROUS, un agent administratif sera désigné comme correspondant par l'administration générale.

Il est demandé au Conseil municipal de désigner deux représentants de la Commune au sein du CROUS de Versailles (un titulaire et un suppléant).

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 8 abstention)
S'abstenant :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes")

- DESIGNE en tant que représentants de la Commune au sein du Conseil d'administration du CROUS de Versailles
  - Titulaire : Morgane BOUCHAIR-CHAMBON
  - Suppléant : Jordan SCHWAB

- PRECISE que l'administration générale désignera un représentant administratif chargé d'assurer la coordination avec le CROUS de Versailles.

5) Approbation d'une convention de partenariat avec la société TISSE

Rapporteur : Jacques VANDEPUTTE

La Commune souhaite conclure avec la TISSE une convention relative à la mise en œuvre d'une politique de proximité visant à mieux répondre aux attentes de la population dans le domaine des transports publics, à instaurer un dialogue permanent avec les habitants et à apporter des réponses efficaces et rapides aux problèmes de sécurité rencontrés dans les transports publics.

Les actions arrêtées conjointement (patrouilles dans les bus, actions de contrôle des titres, interventions d'urgence, actions de prévention et d'information...) s'appuieront sur la mobilisation des agents des opérateurs de transport et de la Police Municipale, qui constitueront des équipes d'intervention territorialisées capables d'agir en partenariat avec tous les acteurs de l'éducation, de la citoyenneté, de la prévention, de la sécurité, du cadre de vie, du logement ou encore de l'animation locale.

La convention sera conclue pour une durée de trois ans ferme.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec la TISSE et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Laetitia AFONSO : J'ai une question en deux volets sur cette convention : Premièrement la convention précise elle-même que la responsabilité de la sécurité, de la vérification des titres et de la lutte contre la fraude demeure de l'exploitant et non de la Commune. Dans ces conditions, pourquoi la Police municipale est-elle mobilisée en appui d'une mission qui reste juridiquement

celle d'un opérateur privé ?

Et deuxièmement, une contrepartie financière de TISSE est-elle prévue pour compenser cette mobilisation de nos agents ?

Monsieur le Maire : La réponse est non et c'est un choix que nous faisons comme la Police dans les transports, comme la Police à la RATP, comme sur l'ensemble de la Région Ile de France.

Voilà, je pense que c'est plutôt quelque chose qui est de nature à rassurer les usagers que l'inverse, donc c'est un choix que nous faisons et non, il n'y a pas de compensation, ce sont des conventions comme nous en faisons partout sur la Région Ile de France dans le cadre des transports.

Jacques VANDEPUTTE : Juste pour la réponse sur le contrôle des billets, oui c'est bien l'opérateur qui est en charge du contrôle des billets, c'est bien lui qui est responsable et c'est bien la Ville qui a le pouvoir de Police sur la Ville. Donc, effectivement, il y a un partage de responsabilités entre les deux et pour pouvoir travailler ensemble, nous avons besoin d'une convention.

Océa THOMAS : Oui, bonsoir à toutes et tous. Je vais aller un peu dans le même sens que ma collègue et rebondir sur ce qui a déjà été dit.

Nous avons un réseau de transports de bus, et désormais du TZEN 4, qui est en exploitation privée depuis 2024 avec un service qui subit toujours plus de dégradations. Nous le voyons en plus récemment : des retards, des annulations, il y a de forts impacts sur la population.

Pour nous, cette convention, acte que le service public doit venir au secours d'une entreprise dont la gestion est défaillante. Donc, comme vous l'avez dit, il est demandé à la Collectivité de participer aux actions de contrôle, de médiation et de former le personnel de la TISSE et le tout gratuitement, vous nous l'avez confirmé.

Donc, si la convention, d'abord au début, nous explique effectivement qu'elle n'a pas pour objet de transférer à la Commune la responsabilité de la sécurité, la vérification des titres de transports et de la lutte contre la fraude, dans le 1er article nous voyons que la Police municipale peut emprunter les transports de façon aléatoire et autonome avec ou sans la présence des agents de l'opérateur de transport et pendant ces voyages, ils peuvent constater toutes les infractions de leur domaine de compétence, y compris du Code des transports, donc ils peuvent contrôler. Moi, c'est ce que je lis dans cette convention, je vous rejoins tout à fait.

Enfin, on nous parle de prévention, je ne vais pas re-citer la convention, c'est un petit peu long, je pense que vous voyez où je veux en venir : si la Police municipale se met finalement à contrôler, à aider les citoyennes et les citoyens dans l'achat de leurs titres de transport, à faire de la prévention etc, à quoi sert la délégation de service public à une entreprise privée ?

La TISSE prend en charge la gestion de notre réseau, elle s'est engagée sur ces missions. Nous n'avons pas, nous, à engager nos agents et nos moyens publics pour faire le travail d'une entreprise privée. Son travail c'est la médiation, nous n'allons pas le faire à sa place.

Cette convention, elle pose aussi une autre question qui est celle de la multiplication des missions de la Police municipale, à la fois maintenant mais dans le futur avec la mise en œuvre de la Loi RIPOST, qui élargira encore son champ d'action.

Pour rappel, nous avons déjà passé des conventions pour que la Police municipale intervienne à Saintry sur Seine en 2022, à Lisses, nous l'avons passée en décembre dernier -nous n'étions pas encore élus mais c'est passé ici - et maintenant nous en passons une nouvelle pour que la Police municipale agisse dans nos transports, nous élargissons encore leurs lieux d'action ?

Pour notre part, la seule implication publique que nous souhaitons, c'est la reprise en main de notre réseau de bus à l'échelle locale, nous voulons des médiateurs à l'intérieur de nos bus pas des policiers. Les policiers ne font pas de médiation, il y a des personnes dont c'est le métier de

faire de la médiation.

Nous voulons, pourquoi pas, si c'est nous qui sommes en gestion, la gratuité qui permettrait de réduire l'usage des véhicules privés, nous sommes en pleine canicule, c'est d'actualité.

Vous l'aurez compris, nous refusons d'encaisser le coût des initiatives qui profitent au secteur privé sous prétexte de médiation, nous ne voyons pas bien la médiation là, nous invitons les entreprises à effectuer les missions qui leur sont confiées, sans compter sur le service public et nous voterons donc contre cette proposition.

Monsieur le Maire : Bien, nous n'allons pas refaire le débat de l'élection municipale, il a été tranché je crois : à peu près 90% des électeurs qui se sont exprimés n'ont pas choisi vos propositions, cela fait beaucoup quand même et je crois que de ce point de vue, cela tranche le débat.

Juste quand même pour la forme - et Jacques VANDEPUTTE monitore cela avec beaucoup de sérieux, nous réunissions d'ailleurs le délégataire, il n'y a pas plus de 48 heures avec Ile de France mobilités, TISSE, KEOLIS, la totale – nous n'avons absolument pas le même regard que vous sur le réseau qui serait en perdition. Il l'a été, nous l'avons assumé, publiquement. Nous avons donné, indiqué les voies et moyens avec lesquels il allait se redresser et la réalité c'est qu'il se redresse.

Evidemment, ce n'est pas toujours satisfaisant, ce sont les transports, c'est très aléatoire les transports, pour tout un tas de raisons, mais je m'inscris en faux sur le fait que le réseau se dégraderait.

Je mets évidemment, la question de l'épisode de canicule un peu de côté car les batteries du TZEN4 n'aiment apparemment pas beaucoup les températures supérieures à 45° mais sur le reste je m'inscris en faux.

Sur le débat philosophique, c'est amusant car, quand il y a eu la création de la police pour accompagner les contrôleurs RATP dans le métro, je n'ai pas entendu de cris d'orfraie... Donc le soutien de la police municipale, y compris aux habitants, parce que vous évoquez le Code des transports – nous pouvons avoir un débat sur le Code des transports – ce n'est pas seulement la billettique. C'est l'agression à l'intérieur du bus, c'est la rixe à l'intérieur du bus, c'est le conducteur qui est mis en danger à l'intérieur du bus et nous pouvons continuer comme cela avec beaucoup d'exemples.

Evidemment, nous pouvons essayer de refaire le débat de la soi-disant « privatisation ». Je vous rappelle que TICE – parce que c'est moi qui ai racheté TransEvry... TICE avait un exploitant, arrêtez de vous mentir ! TICE avait un exploitant qui s'appelait TransEvry. Vous vous souvenez de TransEvry ? Vous savez qui était TransEvry ? C'était Transdev et Keolis. Donc ne faisons pas semblant, d'un seul coup, que tout a été privatisé ! TICE, pour fonctionner, sur dérogation de l'État en 1988, demandée par Guy BRIANTAIS et Jacques GUYARD pour mettre la RATP hors du territoire, a souhaité monter une SEM et pour monter cette SEM, le deal était la création d'une entreprise privée qui s'appelait TransEvry.

Donc on peut refaire l'histoire des transports mais je ne porte pas sur celle-ci le même regard que vous.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 10 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens"), Océa THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens")

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat relative à la présence et à la sécurisation du réseau TISSE par la Police municipale à conclure avec la TISSE.

- DIT que cette convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature par les deux parties.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tout document afférent.

6) Approbation d'une convention de subventionnement pour l'association l'association Réseau de Formation Réciproque d'Echanges de Savoirs et de Création Collective d'Evry centre-Essonne

Rapporteur : Pascal CHATAGNON

La Commune a souhaité répondre à une demande d'accueil de proximité et participer au développement des liens sociaux et au mieux vivre ensemble de tous les habitants, en proposant notamment des projets et des partenariats contribuant à ce que chaque habitant, quel que soit son âge, trouve dans son quartier ou dans la ville, les moyens de son épanouissement.

Dans ce cadre, la Commune et l'association des Réseaux de Formation Réciproques d'Echanges, de Savoirs et de Création Collective vont conclure une convention déterminant les objectifs, les missions, les rôles et les fonctionnements de chacune des parties.

Le montant de la subvention allouée par la Commune à l'association des Réseaux de Formation Réciproques d'Echanges, de Savoirs et de Création Collective doit être fixé annuellement.

Pour l'année 2026, il est proposé d'allouer une subvention globale d'un montant de 23 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de subventionnement 2026 à conclure avec l'association des Réseaux de Formation Réciproques d'Echanges, de Savoirs et de Création Collective, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'approuver le versement à cette association d'une subvention d'un montant de 23 000 € au titre de l'année 2026.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat et d'objectifs à conclure avec l'association Réseau de Formation Réciproque d'Echanges de Savoirs et de Création Collective d'Evry centre-Essonne pour l'année 2026.

- AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 000 € (vingt-trois mille euros) à l'association Réseau de Formation Réciproque d'Echanges de Savoirs et de Création Collective d'Evry centre-Essonne , au titre de l'année 2026.

- DIT que la convention est conclue pour l'année 2026.

- PRECISE que pour les années à venir, l'attribution de la subvention devra faire l'objet d'une demande de l'association et d'une délibération spécifique.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- PRECISE que l'association Réseau de Formation Réciproque d'Echanges de Savoirs et de Création Collective d'Evry centre-Essonne s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer la convention et tout document afférent.

7) Approbation de l'engagement de la démarche de labellisation Ville active et sportive

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Dans le cadre de la politique sportive menée depuis plusieurs années, la Ville d'Évry-Courcouronnes présente sa candidature au label *Ville Active & Sportive*.

Ce label est piloté par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), dont les membres fondateurs sont l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) et l'UNION sport & cycle (USC), sous le patronage du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Il vise à récompenser les initiatives, les actions, les politiques publiques sportives et à valoriser la promotion des activités physiques, ludiques et sportives accessibles au plus grand nombre sous toutes leurs formes, sur un même territoire. Il se décompose en 4 niveaux représentés par des lauriers, en fonction de la note attribuée.

La participation au label est entièrement gratuite. Le label a une durée de validité de 3 ans, à compter de la cérémonie nationale de remise du label.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la candidature de la Commune d'Évry-Courcouronnes au label Ville Active & Sportive.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'engagement de la Commune dans la démarche de labellisation « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE » mise en œuvre par le Conseil national des villes actives et sportives (CNVAS).

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

8) Approbation d'une convention avec l'ensemble des partenaires du projet Ethnofonik 2026

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

La Commune organise l'édition 2026 du projet Ethnofonik, événement international dédié aux musiques du monde, en partenariat avec la MJC Simone Signoret, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, les JM France, la Scène Nationale de l'Essonne – Agora/Desnos, la SMAC l'Empreinte, la SMAC Le Plan et les communes de Corbeil-Essonnes et Ris-Orangis, dans le cadre d'une convention de partenariat.

La convention sera conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 31 mars 2027.

La Commune, en plus des actions qu'elle organisera en son nom propre, s'engage à participer aux frais généraux du projet à hauteur de 3 000 € (trois mille euros). Cette somme sera versée à la MJC CS Simone Signoret.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention Ethnofonik 2026 à conclure avec l'ensemble des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et d'autoriser le versement d'une subvention de 3 000 € à la MJC CS Simone Signoret pour participation aux frais généraux du projet.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention Ethnofonik 2026 à conclure avec les partenaires du projet : la MJC Simone Signoret, La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, les JM France, La Scène Nationale de l'Essonne, la Smac Le Plan, la SMAC L'Empreinte et les communes de Corbeil-Essonnes et de Ris-Orangis.

- DIT que cette convention est conclue à compter de sa date de signature jusqu'au 31 mars 2027.

- AUTORISE le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à la MJC CS Simone Signoret pour la participation aux frais généraux du projet Ethnofonik 2026, conformément aux dispositions de la convention.

- PRECISE que cette somme sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

9) Approbation du choix du délégataire et de la convention de Délégation de service public relative à l'exploitation du crématorium

Rapporteur : Stéphane FAURE

La gestion du service public "Crématorium", assurée dans le cadre d'une délégation de service public, sous forme de concession, attribuée à la Société des Crématoriums SAS, arrive à expiration le 11 septembre 2026.

Son renouvellement se fera dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public, conformément aux dispositions de la délibération n° CM20250626_147 en date du 26 juin 2025 qui en valide le principe.

Trois candidats ont présenté une offre :
- La Société des Crématoriums de France (SCF)
- La Société OGF Crématoriums (délégataire sortant)
- La Société Generys Concession.

Après analyse des candidatures, des offres initiales et des offres finales après négociation avec les candidats, l'offre de la Société OGF a été classée en 1e position.

Le nouveau contrat sera conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

En contrepartie de cette exploitation, le délégataire versera à la Commune une redevance d'occupation du domaine public composée d'une part fixe et d'une part variable :

- La part fixe annuelle est fixée à 300 000 € HT par an pendant toute la durée du contrat,

- La part variable annuelle est constituée de 5 % du chiffre d'affaires annuel.

En outre, si l'activité annuelle de crémation est supérieure à l'activité prévisionnelle de l'année correspondante, le Délégataire versera également, pour l'année en question, à la Commune un intéressement correspondant à 30 % du différentiel entre le résultat d'exploitation de l'année réellement constaté et le résultat d'exploitation de l'année prévisionnelle.

Enfin, il convient de préciser que les tarifs appliqués aux usagers sont maintenus au même niveau, voire diminués.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le choix du délégataire OGF pour la délégation de service public relative à l'exploitation du crématorium, ainsi que les termes de la convention de délégation de service public et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le choix du délégataire « OGF Crématoriums » pour l'attribution de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium.

- APPROUVE les termes de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium sous forme d'affermage à conclure avec la société OGF Crématorium.

- DIT que cette délégation de service public sera conclue pour une durée de 2 ans,

- DIT que les recettes sont et seront inscrites au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium avec la société retenue ainsi que tout document afférent.

10) Approbation du choix du délégataire et de la convention Délégation de service public relative à l'exploitation des marchés forains

Rapporteur : Pascal CAUCHEBRAIS

La gestion du service public "Exploitation des marchés forains", assurée dans le cadre d'une délégation de service public, sous forme de concession, par la Société EGS arrive à expiration en juillet 2026.

Son renouvellement se fera dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public, conformément aux dispositions de la délibération n° CM20250626_146 en date du 26 juin 2025 qui en valide le principe.

Un seul candidat a présenté une offre :
- SAS LES FILS DE MADAME GERAUD

Après analyse de la candidature, de l'offre initiale et de l'offre finale après négociation avec le candidat, l'offre finale de la Société SAS Les Fils de Madame GERAUD a été retenue.

Le nouveau contrat sera conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Ainsi, dans le cadre de cette exploitation, le Délégataire assurera notamment :

- L'accueil et le placement des commerçants
- L'encaissement et la gestion des droits de places,
- La mise en place des étals,
- Le nettoyage du marché,
- La fourniture et le renouvellement des abris et bâches,
- Le développement quantitatif et qualitatif du marché
- L'entretien des équipements mis à disposition
- Le suivi de l'évolution et le rendu de l'activité à la Ville

Le Délégataire versera à l'Autorité délégante, en contrepartie de l'occupation, une redevance d'occupation domaniale composée d'une part fixe et d'une part variable :
- Au titre de la part fixe, la somme de 60 000 euros pendant toute la durée du Contrat ;
- Au titre de la part variable, le versement de 30 % des recettes supérieurs au prévisionnel.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le choix du délégataire, la SAS LES FILS DE MADAME GERAUD, pour la délégation de service public relative à l'exploitation des marchés forains, ainsi que les termes de ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes")

- APPROUVE le choix du délégataire « SAS LES FILS DE MADAME GERAUD» pour la conclusion d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains de la Commune.

- APPROUVE les termes de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium à conclure avec la SAS LES FILS DE MADAME GERAUD .

- DIT que cette délégation de service public sera conclue pour une durée de 5 ans,

- DIT que les recettes sont et seront inscrites au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains avec la société retenue ainsi que tout document afférent.

11) Présentation des rapports annuels 2025 liés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Rapporteur : Pascal CAUCHEBRAIS

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président de la CCSPL doit présenter à l'assemblée délibérante les rapports annuels (année N-1) des délégataires ou des régies autonomes.

La CCSPL, réunie le 16 juin 2026, a examiné les rapports annuels 2025 suivants :
- Rapport annuel 2025 des travaux de la CCSPL
- Rapport annuel d'activités 2025 - DSP Crématorium Sud Francilien
- Rapport annuel d'activités 2025 - DSP marchés forains Senghor, Canal et Thorigny

La CCSPL a émis un avis favorable sur l'ensemble des dossiers présentés.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la transmission des rapports annuels 2025 relatifs aux travaux de la CCSPL et des DSP du Crématorium et des marchés forains.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication des rapports annuels 2025 :
  - des travaux de la CCSPL
  - de la Délégation de Service Public du Crématorium Sud-Francilien (Société des Crématoriums SAS) ;
  - de la Délégation de Service Public des marchés forains (Société EGS SAS).

12) Adoption du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Les points n° 12, 13 et 14 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé à l'issue des trois présentations. Monsieur AMMARI commente un powerpoint diffusé en séance et annexé au présent procès-verbal.

Le compte financier unique 2025 (qui se substitue à l'ancien compte administratif et à l'ancien compte de gestion) présente la situation financière complète de la Ville à la clôture de l'exercice 2025.

- Le Bilan s'élève à 661,5 M€, avec un Fonds de Roulement de 22,8 M€, un Besoin en Fonds de Roulement de -0,1 M€ et une Trésorerie de 22,9 M€ ;
- L'encours de dette au passif s'élève à 187 M€ pour un taux moyen de 2,82 % ;
- La section de fonctionnement a enregistré 159,5 M€ de recettes contre 117,8 M€ de dépenses, générant un solde de 41,7 M€.
- La section d'investissement a enregistré 104,9 M€ de recettes contre 125,0 M€ de dépenses, ce qui génère un résultat d'investissement déficitaire de -20,1 M€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique 2025 établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

Les débats des points 12, 13 et 14 sont retranscrits au point n°14.

Le vote du point n° 12 est effectué après la présentation des points n° 12, 13 et 14. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (42 pour, 8 contre, 2 abstention)

Votant contre :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes")

S'abstenant :
Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens"), Océa THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens")

Ne participe(nt) pas au vote :
Stéphane BEAUDET ("Rassembler, protéger, avancer")

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Evry-Courcouronnes, avec les réalisations suivantes par chapitre :

Dépenses d'investissement

001 Solde exécution invest. reporté	26 611 540,36
10 Dotations, fonds divers et réserves	184 491,77
16 Emprunts et dettes assimilées	31 718 337,27
20 Immobilisations incorporelles	323 579,82
204 Subventions d'équipement versées	174 781,14
21 Immobilisations corporelles	22 222 879,07
23 Immobilisations en cours	43 203 826,83
26 Participations et créances rattachées	210 700,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	123 486,00
041 Opérations patrimoniales	186 566,10

Recettes d'investissement

10 Dotations, fonds divers et réserves	14 449 993,82
13 Subventions d'investissement	20 265 926,41
16 Emprunts et dettes assimilées	64 500 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	5 499 968,03
041 Opérations patrimoniales	186 566,10

Dépenses de fonctionnement

011 Charges à caractère général	36 542 723,45
012 Charges de personnel et frais assimilés	63 789 849,99
014 Atténuations de produits	283,00
65 Autres charges de gestion courante	7 267 935,74
66 Charges financières	4 536 198,74
67 Charges spécifiques	143 538,87
042 Opérations ordre transf. entre sections	5 499 968,03

Recettes de fonctionnement

002 Résultat de fonctionnement reporté	31 320 293,86
013 Atténuations de charges	1 161 452,86
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	7 904 082,15
73 Impôts et taxes	18 654 233,00
731 Fiscalité locale	58 935 522,99
74 Dotations et participations	37 540 558,26
75 Autres produits de gestion courante	3 545 189,96
77 Produits spécifiques	294 506,66
042 Opérations ordre transf. entre sections	123 486,00

13) Affectation des résultats 2025

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Les points n° 12, 13 et 14 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé à l'issue de leurs présentations. Monsieur AMMARI commente un powerpoint diffusé en séance et annexé au présent procès-verbal.

Conformément à l'instruction M57, les résultats définitifs 2025 font l'objet d'une affectation après le vote du compte financier unique.

Le résultat de la section d'investissement présente un déficit de -20,1 M€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 6,6 M€ en dépenses et 24,9 M€ en recettes, soit un solde positif de 18,3 M€ qui contribue à couvrir la majeure partie du déficit d'investissement.

Le reste du déficit restant à couvrir, appelé le besoin de financement, s'établit à 1,7 M€.

Ce besoin de financement doit être couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde de fonctionnement constaté au CFU 2025 s'élève à 41,7 M€. Une enveloppe de 1,7 M€ est affectée en investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement.

Une fois ce prélèvement effectué, le solde restant, de 40,0 M€, est reporté en fonctionnement (chapitre R002).

Les écritures seront intégrées au budget supplémentaire 2026.

Il est demandé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en recette au compte 002 [résultat de fonctionnement reporté], pour la somme de 39 990 127,76 € et pour la somme de 1 708 700,16 € en recette au compte 1068.

Les débats des points 12, 13 et 14 sont retranscrits au point n° 14.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 8 contre, 2 abstention)

Votant contre :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes")

S'abstenant :
Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens"), Océa THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens")

- DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en recette au compte 002 [résultat de fonctionnement reporté], pour la somme de 39 990 127,76 € et pour la somme de 1 708 700,16 € en recette au compte 1068.

- PRECISE que le solde déficitaire de la section d'investissement sera reporté en dépense au compte 001 [solde d'exécution de la section d'investissement reporté], soit la somme de 20 057 734,00 €.

- PRECISE que la reprise des résultats fera l'objet d'une inscription budgétaire au budget supplémentaire 2026.

14) Approbation du budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Les points n° 12, 13 et 14 sont présentés à la suite et font l'objet d'un vote séparé à l'issue de leurs présentations. Monsieur AMMARI commente un powerpoint diffusé en séance et annexé au présent procès-verbal.

Le Budget Supplémentaire est une Décision Modificative qui doit être votée avant le 30 juin, et dont l'objet principal consiste à reprendre les résultats de l'année précédente.

Le Budget Supplémentaire intègre la reprise de résultat excédentaire en fonctionnement à hauteur de 40,0 M€, ce qui permet de :

- Réduire les recettes de fonctionnement de l'exercice de -1,8 M€ pour les adapter aux notifications reçues ;
- Ajouter 2,7 M€ de dépenses réelles de fonctionnement pour tenir compte des niveaux de réalisation et des risques éventuels liés à l'inflation ;
- Renforcer le financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement à hauteur de 35,5 M€. Il s'agit là de l'utilisation majoritaire de la reprise de résultat puisque cet abondement représente 89 % de la reprise.

Le Budget Supplémentaire intègre la reprise équilibrée des résultats d'investissement, comme déterminé par la délibération d'affectation des résultats par un lot d'écritures qui représentent 26,6 M€ en dépense comme en recette d'investissement.

Le renforcement du financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement (35,5 M€) permet de :

- Renforcer les lignes d'investissement courant du programme d'investissement annuel pour un montant global de 6,2 M€ ;
- Réduire le recours à l'emprunt pour financer la section d'investissement et réduire ainsi l'endettement futur de la Ville, à hauteur de -29,3 M€. Il s'agit là de l'utilisation majoritaire du renforcement de l'autofinancement issue de la reprise de résultat, puisque cette réduction représente 83 % des ressources nouvelles.

Les inscriptions au BS 2026 se présentent comme suit par chapitre :

	BS 2026
Reprise de résultat	39 990 127,76 €
Produits des services	- 260 000,00 €
Fiscalité locale	- 1 580 000,00 €
Dotations et participations	75 263,08 €
Recettes de fonctionnement	**38 225 390,84 €**

	BS 2026
Charges à caractère général	2 534 010,00 €
Atténuation de produit	300,00 €
Autres charges de gestion courante	162 500,00 €
Virement à la section d'investissement	35 528 580,84 €
Dépenses de fonctionnement	**38 225 390,84 €**

	RAR	inscriptions nouvelles	BS 2026
Reprise de résultat		20 057 734,00 €	20 057 734,00 €
Immobilisations incorporelles	16 809,60 €		16 809,60 €
Immobilisations corporelles	6 120 000,38 €	6 215 446,84 €	12 335 447,22 €
Immobilisations en cours	444 145,93 €		444 145,93 €
Autres immobilisations financières	380,00 €		380,00 €
Dépenses d'investissement	**6 581 335,91 €**	**26 273 180,84 €**	**32 854 516,75 €**

	RAR	inscriptions nouvelles	BS 2026
Subvention d'investissement	4 438 589,39 €		4 438 589,39 €
Emprunts et dettes assimilées	20 100 000,00 €	- 29 313 134,00 €	- 9 213 134,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		1 708 700,16 €	1 708 700,16 €
Opérations pour compte de tiers	391 780,36 €		391 780,36 €
Virement de la section de foncitonnement		35 528 580,84 €	35 528 580,84 €
Recettes d'investissement	**24 930 369,75 €**	**7 924 147,00 €**	**32 854 516,75 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire 2026.

Les débats des points 12, 13 et 14 sont retranscrits au point n° 14.

Robin COCHET : Le compte financier unique est un document budgétaire important. Contrairement au budget primitif, qui traduit les intentions et les prévisions, il permet de constater ce qui a réellement été fait de l'argent public au cours de l'année écoulée et constitue un outil essentiel de contrôle de l'action municipale, particulièrement pour les conseillères et conseillers municipaux de l'opposition que nous sommes.

Tout d'abord parce que ce document retrace l'exécution d'une politique budgétaire contre laquelle nous nous sommes opposés tout au long de l'exercice précédent et il serait incohérent d'approuver aujourd'hui le bilan d'une politique que nous avons contestée hier.

Enfin, nous regrettons les conditions dans lesquelles ce débat se tient. En effet, une élue de mon groupe, doyenne qui plus est, Madame Françoise VINCENT, juste à ma droite, a sollicité le 19 juin 2026 la communication du grand livre des comptes de la Commune, c'est-à-dire le document qui recense, ligne par ligne, l'ensemble des dépenses et des recettes de la Ville sur l'année et qui permet de savoir, précisément, d'où vient l'argent public et comment il est utilisé, ligne par ligne. A ce jour, cette demande est restée sans réponse.

Pourtant, lorsqu'il s'agit d'examiner le principal document financier de l'année, les élus devraient pouvoir disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à l'exercice de leur mission de contrôle. L'analyse d'un document, sans accès à son niveau de détail, s'apparente à un contrôle à l'aveugle.

Pour toutes ces raisons, et parce que ce compte financier unique traduit une politique budgétaire que nous ne partageons pas, notre groupe votera évidemment contre.

J'enchaîne sur le point n° 14 : Le budget supplémentaire est un ajustement qui permet notamment d'intégrer les résultats de l'exercice précédent et d'adapter certaines prévisions en réalité

constatée au cours de l'année.

Derrière cet exercice, se cache pourtant un vrai choix politique. La question qui nous est posée aujourd'hui est simple : que fait-on précisément des 40 millions d'euros d'excédent dégagés lors de l'exercice précédent ? La réponse est claire : l'essentiel de cet excédent est mobilisé pour réduire le recours à l'emprunt futur de la collectivité. Pourquoi pas. C'est un choix que nous entendons mais ce n'est pas forcément celui que nous aurions fait.

Dans une ville où les besoins sociaux restent considérables, où les familles sont confrontées à des difficultés croissantes, où les habitants subissent encore les conséquences de l'inflation, la hausse du coût de la vie ou, encore aujourd'hui, les conséquences de la chaleur et de la canicule – ce serait bien que nous en parlions dans ce Conseil municipal – nous aurions souhaité que cet excédent soit davantage mobilisé pour renforcer les politiques publiques du quotidien.

Par exemple, le complément accordé au CCAS s'élève à 100 000 € il me semble, et les subventions complémentaires aux associations à seulement 45 000 €, soit un total de 145 000 € sur 40 millions d'excédent, c'est-à-dire 0,3% de cet excédent utilisé.

Cet argent aurait pu servir, au hasard, à équiper toutes les salles de classe de cette ville de ventilateurs, ainsi que tous les équipements publics, à mettre en place la gratuité des équipements climatisés ou des piscines pendant les périodes de canicule ou à prendre en charge la totalité des fournitures scolaires pour la rentrée de septembre.

Malheureusement, vous privilégiez ici, avant tout, une logique de gestion financière et nous considérons que les marges de manœuvre dégagées par la collectivité devraient bénéficier plus directement aux habitants, aux associations, aux services publics locaux et aux politiques de solidarité.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : De rien. J'ai hâte de répondre. Y a-t-il d'autres interventions ?

Julien MONIER : De la même manière que mon collègue, j'avais prévu un sujet concernant le compte administratif, enfin sur le compte financier unique, et un sur le budget supplémentaire. Je vais donc essayer de faire comme mon voisin et de tout grouper.

Pour commencer, nous souhaitions remercier les services financiers qui ont préparé ces deux documents, qui sont assez fournis, avec la nomenclature nationale, et plus particulièrement ceux qui ont préparé la présentation que nous a faite Monsieur l'Adjoint aux Finances.

Nous ne voulons pas aujourd'hui refaire tout le débat budgétaire mais, concernant le compte financier unique, nous avions quelques remarques.

La première, c'est de constater que la collectivité réalise un excédent très important cette année, à hauteur de 41,8 millions d'euros. L'an dernier c'était un montant aussi important mais qui était de 35 millions d'euros. Cet excédent est là tous les ans mais il faut s'interroger, selon nous, sur son utilité. Cet excédent est essentiellement fléché pour l'auto-financement, cela nous a été précisé tout à l'heure. Quel est l'objectif de l'auto-financement ? A quoi sert-il ? Comme vous le savez, pour notre part, nous avons une analyse critique de votre stratégie et il faut comprendre pourquoi dégager autant d'auto-financement avec ces excédents.

La raison principale est le besoin de financer le programme d'investissement, dont une partie ne nous semble pas justifiée, sans alourdir encore la dette puisque, cela a été rappelé, elle atteint cette année des sommets : 187 millions d'euros dans le compte administratif, 1 million de plus que ce qui était annoncé au budget primitif, mais surtout plus de 50% de plus depuis la fusion de 2019 (nous étions à 110 millions d'euros à l'époque). Cela pèse évidemment lourdement sur les finances communales, à commencer par les frais financiers induits qui ont doublé en 2 ans. Ils atteignent, dans ce compte financier unique 2025, 4,5 millions d'euros et il est prévu qu'ils atteignent à 5,6 millions d'euros en 2026.

Nous pensons que cela a des conséquences sur la qualité de notre service public et de son fonctionnement, notamment le recours à plus de sous-traitance, à demander plus aux usagers, ce que nous avons pointé lors du débat budgétaire il y a 2 mois. En clair, c'est une manière pour la Ville de se serrer la ceinture au détriment des habitants.

Voilà pour notre lecture de ce compte financier unique, nous nous abstiendrons sur ce point et sur la délibération suivante, l'affectation des résultats.

Je vais continuer et parler du budget supplémentaire qui nous a été présenté dans la foulée par Monsieur l'Adjoint aux Finances. Dans la lignée du vote du budget du 16 avril, nous voterons contre ce budget supplémentaire car il fait peser sur les familles et les usagers les conséquences d'une gestion, que l'on pourrait qualifier de périlleuse, de l'argent public par votre majorité.

De plus, nous n'avons pas obtenu les éléments demandés pour comprendre dans son entièreté le budget et surtout ce sur quoi la Ville est engagée pour les prochaines années à travers la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).

Nos questions sont restées sans réponse, par exemple sur les conséquences, sur la propreté de la Ville, de l'optimisation des tournées de nettoyage, alors même que les dépôts sauvages et les immondices s'accumulent dans tous nos quartiers, ou bien concernant le détail des 2,5 millions d'euros budgétés pour des acquisitions foncières dont nous ne connaissons pas, jusqu'à aujourd'hui, la nature.

De plus, à l'inverse de ce qui est annoncé depuis plusieurs mois par la majorité municipale, qui parlait de baisse des dotations de l'Etat, nous constatons leur augmentation de 2 millions d'euros et cela se confirme dans sa globalité avec le budget supplémentaire.

Deux choses cependant que nous relevons et qui font directement suite à nos interventions lors du débat budgétaire : ce budget supplémentaire est abondé par la reprise de l'excédent – comme nous l'avons dit précédemment – présenté dans le compte administratif, dont 35 millions d'euros sont fléchés vers la capacité d'auto-financement. De nouvelles dépenses de fonctionnement sont aussi prévues à hauteur de 2,7 millions d'euros et une baisse des recettes à hauteur de 1,8 millions d'euros.

Pour les dépenses, outre les provisions prévues sur les risques d'inflation, quelques besoins supplémentaires ont été identifiés : 100 000 € de plus sont inscrits pour la subvention au CCAS, cela a été rappelé par mon collègue. Nous nous en réjouissons car nous avions pointé la subvention en baisse lors du débat budgétaire de 100 000 €, c'est rétabli aujourd'hui.

Concernant les recettes : il y a la prise en compte de la baisse des recettes fiscales compensée par ailleurs dans d'autres chapitres et surtout un ajustement de 260 000 € en moins pour la facturation des cantines scolaires – ce qui est indiqué dans le dossier – et dans la nomenclature comptable cela concerne la ligne des redevances de services périscolaires et enseignement. Cela confirme le sujet que nous avons pointé lors du débat budgétaire.

Pour rappel, en 2025, 2,19 millions d'euros étaient prévus pour ces redevances de services périscolaires et enseignement, c'est-à-dire ce qui est facturé aux familles, cela est passé à 2,74 millions d'euros au budget de 2026, soit 25% de hausse, et cela donnerait, avec ce budget supplémentaire, un petit moins à hauteur de 2,5 millions d'euros en prenant en compte ce BS.

Dans ces conditions nous considérons que vous revenez en partie sur l'augmentation prévue des prix pour les familles mais en partie seulement. Nous vous invitons donc à aller plus loin et à plafonner les tarifs appliqués aux prestations municipales pour 2026 et 2027, qu'il n'y ait aucune augmentation.

Nous espérons que vous entendrez nos arguments et que le prochain budget rectificatif prendra pleinement en compte cette demande, sans quoi nous protesterons contre toute hausse des prix pour les familles. Nous continuerons, dans tous les cas, à défendre des services publics municipaux accessibles à tous, avec de vraies mesures en faveur du pouvoir d'achat de nos familles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Les deux interventions sont la démonstration que le Conseil municipal précédent - que j'ai revu en vidéo puisque j'en étais malheureusement absent – et donc tout le travail de pédagogie... Parce qu'en fait, je le dis au public, mais la plupart des questions qui n'en sont plus puisqu'ils ont déjà eu les réponses au précédent Conseil municipal, finissent à la fin par ne plus être un questionnement théorique, mais de la gestion politique, sinon théâtrale d'un Conseil municipal en séance publique et cela a été accentué par l'excellente présentation d'Abdelaziz (*AMMARI*) il y a quelques minutes, qui a pris le soin de réexpliquer par le menu ce qu'étaient toutes ces sommes.
Vous voyez, c'est très intéressant après le débat que nous avons eu tout à l'heure sur le règlement intérieur, le droit de parole, etc, parce qu'en fait, nous tournons en rond. Nous ne pouvons pas nous comprendre... Soit vous ne nous écoutez pas, pourquoi pas... Soit vous ne nous comprenez pas, pourquoi pas... (nous avons voté des crédits de formation, je vous invite évidemment à les utiliser au maximum). Soit définitivement on fait ici de la popol (*politique politicienne*) et on fait de la posture.

Vous avez, c'est intéressant, tous deux rappelé cet excédent en essayant de cacher l'explication qui a été faite ici - laquelle, encore une fois, est archi contrôlée – mais qui va à l'encontre de ce que vous êtes en train de dire, c'est-à-dire expliquer aux gens qui sont dans la salle ou aux gens qui nous écoutent, que nous aurions finalement, entendez bien, tellement bien géré la Ville depuis des années qu'à la fin de l'année nous avons 40 millions dans la poche...

Parce qu'in fine, si ces 40 millions d'euros n'ont pas de destination obligatoire, que la Ville ne s'est pas effondrée en 2025 visiblement et que par ailleurs l'élection municipale a plutôt validé ce que nous avons fait, c'est que nous avons géré de manière extraordinaire, puisque nous aurions 40 millions d'euros dans la poche ! Et donc, puisque nous aurions 40 millions d'euros dans la poche alors, en effet, nous pourrions mettre 8 millions au CCAS, etc. Mais ce n'est pas le sujet en fait...

Cet excédent, comme les années d'avant, c'est le seul point sur lequel Monsieur MONIER, dans sa démonstration financière - que je conteste et politiquement et techniquement, et techniquement, j'insiste, de bout en bout – a raison, c'est évidemment l'augmentation du trend d'investissement depuis la fusion, puisque nous avons fait ce choix politique assumé. D'ailleurs, au demeurant, je crois me souvenir que les deux groupes d'opposition ne nous ont jamais soutenus quand nous avons investi massivement dans l'ensemble de nos équipements publics...

Alors on me dira « il faut mettre des ventilateurs », pardon... 450 ventilateurs ont été mis, centres de loisirs et écoles. Est-ce que cela suffit quand il fait 40° les ventilateurs dans une école ? Je ne crois pas... La climatisation... Intéressant Monsieur COCHET ! J'ai cru comprendre que votre chef de parti politique national, cette semaine, s'est élevé contre les climatisations, si, si, vous l'avez dit. Oui on vérifiera. C'est assez intéressant...

Et je me permets de rappeler que quand on refait – n'essayez pas de bordéliser le Conseil municipal, il y a des prises de parole, vous levez la main vous avez la parole mais on ne parle pas quand quelqu'un d'autre parle. Personne ne le fait avec vous. Personne.

Donc vous évoquez toutes ces solutions, vous votez systématiquement contre nos investissements qui ne seraient pas bons... Evidemment, les investissements viseraient à rénover d'un seul coup la Ville contre la canicule. Non cela vise aussi à faire des économies d'énergie l'hiver, parce que nous ne travaillons pas nos bâtiments seulement pour l'été mais aussi pour l'hiver : dépenser moins d'énergie, faire que quand il fait moins chaud l'été il fasse aussi un peu moins froid l'hiver... Sur tous ces investissements, jamais vous ne nous avez soutenus, très bien, dont acte, la fameuse PPI que vous évoquez, mais nous avons fait le choix d'investir beaucoup et, encore une fois, je crois savoir que ce choix a été salué par les évry-courcouronnais à l'occasion du vote.

Et donc, dans le cadre de ces investissements, il y a un phénomène qui s'amplifie et qui se reporte d'année en année, que l'on soit en compte administratif ou en CFU, c'est le report de paiement sur l'année d'après de factures qui ne sont pas encore arrivées sur des chantiers qui ont été faits. Et c'est là que votre biais prend du plomb dans l'aile : c'est qu'en fait, avec ces 40 millions, nous n'allons rien faire d'autre que payer, en grande majorité, des travaux, comme par exemple la MSP

Jacques Prévert, qui a été finie sur 2025 mais pour laquelle nous n'avons pas encore toutes les factures.

Ce n'est donc pas un « excédent » - je le dis comme cela, pardon – d'une excellente gestion qui fait que nous aurions 40 millions de côté, un pactole, une cagnotte, c'est juste un déport, pour plus de 80% quand même, d'investissements réellement réalisés l'année dernière qu'il nous reste encore à payer quand les entreprises enverront les factures.

En disant cela, je répète ce que Medhy ZEGHOUF a dit au précédent Conseil, rien de plus. Donc en fait nous parlons pour rien…

Moi je veux bien qu'on allonge les temps de discours, les temps de parole, les motions, les questions orales… nous pouvons continuer à nous dire des mensonges comme cela, se les envoyer en public. Ce n'est pas la réalité.

Vous avez demandé le grand livre. Vous allez l'avoir. Il y a des règles, d'ailleurs cela a de nouveau été validé dans le règlement intérieur porté par Medhy ZEGHOUF. Il y a des délais maximaux, vous l'aurez bien avant la fin ce ces délais. Je vous rappelle que vous pouvez également le consulter sur place et cela c'est tout de suite. Mais quand vous le demandez en PDF, il y a des règles, le RGPD notamment, il y a des parties à anonymiser dessus, c'est la règle, donc ce type de document ne se donne pas en 24 heures. Mais vous allez l'avoir et, je vais vous dire, je vous le donne avec d'autant plus de plaisir qu'une fois que vous allez avoir, ligne par ligne… Je vous invite à lire les milliers de pages que vous ne lirez jamais *(propos inaudibles dans l'assemblée)* Ah qui sait…

Je sais bien comment cela se passe, il suffit de voir le règlement intérieur où on nous demande de diffuser le Conseil municipal sur les réseaux ! Je mets le PDF à l'intelligence artificielle, je lui demande de me sortir les 4 ou 5 points sur lesquels je peux attaquer la Mairie sur son budget et cela vous fait la prochaine intervention que vous lirez et qui sera, à nouveau, complètement déconnectée de la présentation qui a été faite à l'instant !

Parce que si vous aviez réagi dans un débat politique, en connaissance de cause, à ce qu'a réellement présenté Abdelaziz AMMARI il y a quelques minutes - et pas lu quelque chose que vous avez écrit avant, sur la base d'erronés, en plus – à tout ce qui a déjà été dit lors du précédent Conseil municipal, alors nous aurions un débat budgétaire clair.

Que nous ayons des désaccords d'orientation sur « le tout gratuité, etc, pour lesquels les habitants nous ont soutenus »… il y a un désaccord de fond politique. Je n'ai aucun problème avec le fait que nous soyons en désaccord politique sur tout un tas de choses.

Mais aller expliquer, ou essayer de se dire que nous aurions une mauvaise gestion parce que… Voilà… Je suis désolé mais ce budget est plutôt, du point de vue technique, la démonstration d'une gestion saine et bonne. Donc nous l'assumons et, comme nous l'avons fait l'année dernière, et l'année d'avant, nous allons présenter le budget très tranquillement aux habitants, avec fierté. Et puis, s'il était véritablement aussi insincère que cela, j'invite qui pense qu'il est insincère à le déférer. Aucun problème ! Nous sommes dans un état de droit. Faites ! Faites !

Donc vous allez avoir le grand livre et vous allez pouvoir détailler tout cela avec beaucoup plus de précision.

Je prends juste, pour la forme, un engagement politique et j'en arrête là et je sors pour que vous puissiez voter ce CFU en totale légalité, parce que si je reste dans la salle, ce ne sera pas le cas.

Abdelaziz AMMARI y faisait allusion tout à l'heure, il y a une vidéo qui circule avec des chiffres qui sont annoncés : nous allons faire peser une augmentation des services publics pour la population de 11,7%. C'est ce qui est annoncé dans cette vidéo.

Moi je prends un engagement devant tout le monde : en octobre et en décembre, je viendrai avec des factures de cantine, de centre de loisirs, de crèche… d'habitants, avant budget, après budget. Et je vous invite à ce que nous fassions le calcul de l'augmentation réelle en Conseil municipal.

Cela va être simple et nous verrons qui dit la vérité.

Océa THOMAS : J'aimerais juste revenir sur quelques points. Vous avez notamment parlé de notre capacité à lire les documents, à les analyser, à porter une vision dessus, sur notre potentiel besoin de formation, notre recours potentiel à l'IA…

Je rappelle que déjà, dans l'opposition, nous sommes bénévoles. Nous avons les documents le vendredi soir. Nous les lisons - contrairement à ce que vous avancez – nous écrivons nos propres interventions, nous ne faisons pas appel à l'IA. Je ne sais pas pour l'autre groupe mais vu leur surprise je pense que c'est leur cas aussi, je les laisserai prendre la parole s'ils le souhaitent.

J'aimerais un minimum de respect sur le travail que nous fournissons. Nous, nous vous présentons du respect sur le travail qui est fourni, notamment les services, notamment vos présentations… (*intervention inaudible*) Si, nous sommes respectueux, nous écoutons. En revanche, nous ne mentons pas, nous portons les projets, les analyses que nous menons et la population, si vous voulez, oui, elle a voté : vous avez une majorité, nous avons une opposition.

Cependant, tout ne se fait pas en commission préparatoire dans laquelle, par ailleurs, je ne suis pas. Cela veut dire que nous, c'est le jeu, nous le savons, nous avons une seule personne en commission préparatoire pour vous poser des questions. Malheureusement, les choses faisant que, encore une fois, nous sommes bénévoles, nous ne pouvons pas toujours y assister. Les documents le vendredi soir pour la commission le lundi… (*intervention inaudible*) Oui il y a les délais, je le sais, et c'est contraignant pour les services et nous les remercions chaque fois, vous le noterez.

Donc nous sommes respectueux. Il s'agirait de respecter aussi notre travail d'analyse et, lorsque nous avons des positions qui, certes, ne sont pas les vôtres, de les respecter aussi. Nous devons les présenter. Nous n'allons pas juste voter, nous abstenir, voter contre, sans présenter notre position. Si vous avez des éléments de réponse, nous sommes ravis de voir que vous allez présenter des factures, nous serons ravis de voir que cela avance pour les familles. Si notre analyse ne s'avère pas bonne ou si vous avez changé de cap en cours de route, tant mieux pour les familles, nous serons ravis ! Vraiment !

En revanche, il s'agirait de ne pas être méprisant envers notre travail car nous ne le sommes pas envers le vôtre et de ne pas rabaisser les élus qui présentent leur analyse. S'ils ont besoin de formation, ils saisiront la formation. Il s'agirait de ne pas être rabaissant avec des élus qui prennent leur position, qui font des analyses, peut-être parfois un peu rapides, peut-être parfois un peu à côté, cependant nous lisons les travaux, nous lisons les rapports donc merci, s'il vous plaît, de respecter comme nous vous respectons et nous respectons les services.

Stéphane BEAUDET : Je vais vous dire, (*applaudissements*), je vous remercie de votre déclaration et je vous prends au mot. Que vous lisiez, je n'ai aucun problème, que vous travailliez, je n'ai aucun problème avec cela, je reçois suffisamment de lettres de Monsieur MONIER pour savoir que vous travaillez, je n'ai pas de problème. Ce qui me gêne, c'est lorsque vous avez des explications précises, sur des sujets avérés, c'est de continuer à déformer la réalité des choses à des fins politiques.

Que vous n'ayez pas le même avis que nous sur tout un tas de situations, je n'ai aucun problème avec cela. Aucun problème que nous soyons en désaccord, encore une fois ! Vous avez revendiqué tout à l'heure, à nouveau, d'un point de vue militant, la gratuité pour les transports, je suis contre, voilà, nous avons un point de désaccord, il est arbitré, il est tranché.

Mais la façon dont nous vous expliquons comment nous construisons un budget, toutes les réponses et la patience de Medhy ZEGHOUF et Abdelaziz AMMARI pour vous expliquer les choses, dont vous faites fi systématiquement dans vos interventions d'après, c'est-à-dire qu'à chaque discussion que nous avons, nous pourrions nous dire « on progresse dans la discussion » mais ce n'est pas le cas.

Je suis évidemment disposé à être particulièrement respectueux mais quand vous serez également respectueux dans vos interventions, dans le fond, dans ce que vous dites, également

respectueux des positions qui sont les nôtres, des chiffres que nous affichons et – pardon de le dire – de la sincérité de notre budget.

Françoise VINCENT : Je voudrais appuyer ma collègue parce que c'est vraiment quelque chose, depuis que j'assiste aux Conseils municipaux, ce climat d'irrespect et de mépris qui traîne...

Monsieur le Maire : C'est une blague ?

Françoise VINCENT : ...quand vous faites des réponses Monsieur le Maire, je m'excuse mais moi, cela m'a toujours épouvantablement gênée. Je trouve que l'on peut se respecter, c'est vrai, mais vous avez tendance à nous prendre pour des gens qui n'y connaissent rien, qui ne savent rien, qui ne connaissent rien... Moi cela me gêne, je préfère vous le dire parce qu'à l'âge que j'ai, vous voyez, j'ai du mal à avaler cela.

Monsieur le Maire : C'est sûr que la toute première intervention du tout premier Conseil municipal a été votre intervention rappelant que nous avions été élus grâce au RN, c'est sûr que vous avez bien démarré ce Conseil municipal...

Je cède la présidence à Medhy ZEGHOUF pour le vote.

Françoise VINCENT : Mais je confirme Monsieur le Maire !

Plus de question, plus de débat.

A l'issue de la présentation des points n°12, 13 et 14, il est procédé séparément au vote de ces trois points.

Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à Monsieur Medhy ZEGHOUF, 1er Adjoint au Maire, au moment du vote du point n° 12 jusqu'au point n°18 inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 10 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens"), Océa THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens")

- VOTE par chapitres, les sections d'investissement et de fonctionnement du budget supplémentaire 2026 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, pour les sommes suivantes :

	BS 2026
Reprise de résultat	39 990 127,76 €
Produits des services	- 260 000,00 €
Fiscalité locale	- 1 580 000,00 €
Dotations et participations	75 263,08 €
Recettes de fonctionnement	**38 225 390,84 €**

	BS 2026
Charges à caractère général	2 534 010,00 €
Atténuation de produit	300,00 €
Autres charges de gestion courante	162 500,00 €
Virement à la section d'investissement	35 528 580,84 €
Dépenses de fonctionnement	**38 225 390,84 €**

	RAR	inscriptions nouvelles	BS 2026
Reprise de résultat		20 057 734,00 €	20 057 734,00 €
Immobilisations incorporelles	16 809,60 €		16 809,60 €
Immobilisations corporelles	6 120 000,38 €	6 215 446,84 €	12 335 447,22 €
Immobilisations en cours	444 145,93 €		444 145,93 €
Autres immobilisations financières	380,00 €		380,00 €
Dépenses d'investissement	**6 581 335,91 €**	**26 273 180,84 €**	**32 854 516,75 €**

	RAR	inscriptions nouvelles	BS 2026
Subvention d'investissement	4 438 589,39 €		4 438 589,39 €
Emprunts et dettes assimilées	20 100 000,00 €	- 29 313 134,00 €	- 9 213 134,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		1 708 700,16 €	1 708 700,16 €
Opérations pour compte de tiers	391 780,36 €		391 780,36 €
Virement de la section de foncitonnement		35 528 580,84 €	35 528 580,84 €
Recettes d'investissement	**24 930 369,75 €**	**7 924 147,00 €**	**32 854 516,75 €**

15) Communication du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2025

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

La Commune a été bénéficiaire sur l'exercice 2025 d'une attribution d'un montant de 5 349 687 € au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France. La présentation d'un rapport sur l'utilisation des fonds perçus durant le premier semestre 2026 constitue une obligation légale.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport FSRIF 2025.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1er Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND acte de la communication par Monsieur le Maire du rapport établi relatif à l'utilisation de l'attribution 2025 au titre du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, dont le volume global est de 5 349 687 €.

16) Sortie des biens de faible valeur - VNC à zéro

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Conformément aux règles comptables et à l'instruction M57, il est proposé de procéder à la sortie des biens de faible valeur (≤ 1 000 € TTC) totalement amortis avant le 1er janvier 2026.

Cette opération, purement comptable, concerne 297 biens pour une valeur d'origine de 205 093,88 € et vise à améliorer la lisibilité des états financiers sans incidence sur l'usage des biens.

La propriété de la Ville est maintenue jusqu'à leur éventuelle cession ou réforme.

Le Conseil municipal est invité à adopter cette délibération pour assurer une gestion patrimoniale optimale.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la sortie de l'actif du Budget principal de la Commune les biens de faible valeur dont la valeur nette comptable (VNC) est nulle et figurant sur la délibération, pour la période couvrant les exercices 2018 à 2024.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1er Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 8 abstention)
S'abstenant :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes")

- DECIDE de sortir de l'actif du Budget principal de la Commune les biens de faible valeur dont la valeur nette comptable (VNC) est nulle, et figurant en annexe de la présente délibération, pour la période couvrant les exercices suivants :

	Nombre de biens sortis	Valeur totale d'origine des biens
Année 2018	11 biens	40 462,27 €
Année 2019	8 biens	14 924,68 €
Année 2020	4 biens	1 512,00 €
Année 2022	3 biens	7 663,83 €
Année 2023	2 biens	2 848,18 €
Année 2024	269 biens	137 682,92 €
TOTAL	**297 biens**	**205 093,88 €**

17) Approbation de la reconduction de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à hauteur de 50 % pour les travaux concourant à des économies d'énergie - Année 2027

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Les communes peuvent décider d'exonérer de TFPB à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 %, pour une durée de trois ans, les propriétaires de logements de plus de 10 ans qui effectuent des travaux de plus de 10 000 € sur un an ou de plus de 15 000 € sur trois ans, engendrant des économies d'énergie.

L'exonération doit être votée chaque année avant le 1er octobre pour être applicable l'année suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la reconduction de l'exonération de TFPB de 50 % pour les logements éligibles à ce dispositif au titre de l'année 2027.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1er Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– DECIDE d'appliquer l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (part communale) sur une durée de trois ans pour les logements ayant fait l'objet de travaux ou de dépenses d'équipement concourant aux économies d'énergie, aux conditions définies à l'article 1383-0B du Code Général des Impôts.

– FIXE le taux d'exonération à 50 %.

– PRECISE que les dépenses d'amélioration énergétiques visées doivent satisfaire à des critères de qualité environnementale édictés au niveau national.

– RAPPELLE l'élargissement de l'éligibilité à la présente exonération à tous les logements de plus de 10 ans au 1er janvier de la première année à partir de laquelle l'exonération est applicable, depuis le 1er janvier 2025.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec ces mesures d'exonération.

18) Approbation d'une remise gracieuse relative à des mini-séjours réglés au moyen du dispositif VACAF de manière erronée

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Deux familles ont réglé des mini-séjour avec le dispositif VACAF, à la suite d'une erreur d'information communiquée aux familles concernant l'acceptation du dispositif VACAF comme moyen de paiement pour cette activité.

Or, cette activité n'étant pas éligible à ce dispositif, les familles demeurent légalement redevables auprès de la commune.

Après des démarches effectuées auprès de la CAF, il s'avère que les familles ne peuvent pas récupérer leur crédit VACAF.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la remise gracieuse aux familles de leur dette liée au mini-séjour, pour un montant de 110 € chacune.

Après présentation du dossier, Monsieur le 1er Adjoint au Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une remise gracieuse totale de la dette relative aux frais de mini-séjour, d'un montant de 110 € (cent dix euros) par famille, soit un total de 220 € (deux cent vingts euros), au profit des familles référencées aux numéros CONCERTO n° 58056 et 47885.

- DIT que la charge financière de ces remises gracieuses, soit la somme de 220 €, sera supportée par la Commune sur les crédits inscrits au budget communal au chapitre 65.

- PRECISE que ces remises gracieuses totales font disparaître le lien existant entre la Commune et ses débiteurs en éteignant les créances.

- DIT qu'une copie de la présente délibération sera transmise au Comptable public.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document en lien avec cette remise gracieuse.

19) Approbation du versement à diverses associations par la Société des Crématoriums SAS du produit résultant de la cession des métaux récupérés à l'issue de la crémation - Année 2026

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Rapporteur : Lucas MESLIN

Les métaux issus de la crémation (l'or dentaire, le titane, le cobalt, l'acier des prothèses) ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Dans le cadre de la loi « 3DS », ils font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux. Le produit de la cession est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis.

Ce produit ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

- Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes ;
- Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique.

Dans le cadre de l'exécution de la DSP conclue avec la Société OGF, le délégataire a informé la Commune que le produit financier résultant des métaux issus de la crémation s'élève actuellement à la somme de 27 923,15 €.

La Commune propose d'autoriser la Société des Crématoriums SAS à faire don de cette somme aux associations mentionnées à l'annexe de la délibération.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement par la Société des Crématoriums SAS du produit résultant de la cession des métaux récupérés à l'issue des crémations aux associations indiquées.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la Société des Crématoriums SAS à verser aux associations mentionnées au tableau annexé à la présente délibération, et selon les montants indiqués, le produit financier résultant de la cession des métaux valorisés à l'issue des crémations, soit 27 923,15 € (vingt-sept mille neuf cent vingt-trois euros et quinze centimes) au titre de l'année 2026.

- PRECISE que l'Association PAUSE qui est en cours de demande de reconnaissance de son caractère d'intérêt général, le versement sera autorisé sous réserve de l'obtention d'une réponse favorable tacite ou expresse à la demande de rescrit fiscal adressée à la DDFIP.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ces dons.

20) Création de consultations de psychologue à tarif préférentiel au Centre municipal de santé et fixation du tarif afférent

Rapporteur : Cendrine CHAUMONT

Dans le cadre de sa politique de prévention en santé mentale, la Commune souhaite compléter le dispositif « Mon soutien psy » proposé au Centre Municipal de Santé.

À l'issue des séances prises en charge par l'Assurance Maladie, certains patients nécessitent un accompagnement psychologique ponctuel complémentaire.

Afin de favoriser la continuité des parcours de soins et de prévenir les ruptures de suivi psychologique, il est proposé la création de consultations de psychologue à tarif modéré, limitées à trois séances par patient.
Ces consultations seront facturées 30 € par séance, sans remboursement par l'Assurance Maladie, et directement acquittées par les usagers auprès du Centre Municipal de Santé.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création de consultations de psychologue à tarif modéré au sein du Centre municipal de santé et d'en fixer le nombre maximum et le tarif.

Cendrine CHAUMONT : Nous pouvons remercier, je pense, les professionnels de santé de cette proposition également.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Océa THOMAS : Nous saluons évidemment cette initiative, cela va dans le bon sens, nous sommes tout à fait d'accord. Malheureusement, nous le savons, cela ne permettra pas de palier totalement les problèmes que rencontrent les patients sur notre secteur.

Je voulais juste savoir si en plus de cette solution il y avait d'autres choses plus pérennes ? Parce que quand on va faire appel à ce service, c'est qu'on est arrivé au bout d'autre chose. Donc d'autres solutions pérennes sont-elles en cours, des négociations, des discussions, pour mettre d'autres choses en place en plus ?

Je sais que nous sommes toujours dans la question de « qu'est-ce qu'il y a en plus » mais ce n'est vraiment pas une question pour attaquer, je sais aussi que ce n'est pas forcément dans les prérogatives de la mairie, mais c'est un sujet que nous avons en commun, qui nous tient à cœur et donc j'aimerais savoir, en plus de cette mesure un peu « pansement », qui est nécessaire, ce qui est mis en place ou s'il y a des discussions en cours avec différents acteurs.

Cendrine CHAUMONT : Ce n'est pas réellement un pansement puisque ces personnes ont déjà eu 12 séances. C'est vraiment un petit plus pour les personnes qui nécessiteraient une, deux, voire trois consultations supplémentaires.
Autrement, non, il n'y a pas de petites choses en plus, je pense que cela, c'est déjà un effort colossal de la part des professionnels de santé. Si les personnes souhaitent avoir un accompagnement beaucoup plus important, malheureusement il faudra aller sur des consultations en libéral. Nous ne pouvons pas demander aux professionnels de santé de mettre six, sept, huit ou dix consultations supplémentaires à 30 €. Je vous rappelle que ce tarif est vraiment très très peu élevé.

Monsieur le Maire : En revanche, un travail est fait dans le cadre du Contrat Local de Santé, je ne sais pas si vous en avez un exemplaire ? Non ? Peut-on transmettre un exemplaire du Contrat Local de Santé aux nouveaux élus qui ne l'ont pas eu à la fin du précédent mandat ? Il y a des fiches action sur de nombreux champs et évidemment sur la santé mentale.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création de consultations de psychologue à tarif préférentiel au Centre de Santé, en complément du dispositif « Mon soutien psy ».

- DIT que le nombre de consultations à tarif préférentiel par patient sera limité à trois.

- DIT que le tarif de la consultation sera fixé à 30 € (trente euros), sans remboursement par l'assurance maladie.

- PRECISE que les consultations seront directement acquittées par les patients auprès du Centre Municipal de Santé.

- DIT que ces consultations seront accessibles à compter du 1er juillet 2026.

- DIT que les recettes afférentes sont et seront inscrites au budget de la commune.

21) Approbation de la tarification des tournages

Rapporteur : Diarra BADIANE

La Ville accueille de manière régulière des tournages professionnels de films, de séries, de publicités, de clips musicaux ou encore de documentaires. Cette activité participe au rayonnement et à l'attractivité de la Commune par la diffusion de son image, de son patrimoine et de ses équipements dans des productions audiovisuelles à portée régionale, nationale ou internationale. Les tournages génèrent également des retombées économiques.

Il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification des tournages, mieux adaptée à leur accueil sur le territoire communal, afin de disposer d'un cadre clair, harmonisé et équilibré pour l'ensemble des productions accueillies, tout en prenant en compte les contraintes d'occupation de l'espace public et les moyens humains et techniques mobilisés par la collectivité.

Avec l'appui de Film Paris Région, la Direction de l'Attractivité et du Dynamisme du territoire a procédé à une refonte des tarifs applicables aux tournages à but lucratif dans l'objectif de les adapter aux moyens mobilisés par la collectivité et aux pratiques observées dans les collectivités franciliennes disposant d'une politique d'accueil des tournages structurée.

Pour les tournages présentant un intérêt général ou participant à la valorisation du territoire et de ses habitants, il est proposé qu'une réduction tarifaire soit accordée dans la limite de 20 % du montant applicable.

Les tournages réalisés dans un cadre associatif, pédagogique ou étudiant et ne poursuivant aucun but lucratif ne seront pas soumis à cette tarification, sous réserve de l'étude par le Bureau d'Accueil des tournages des justificatifs présentés.
Cette nouvelle grille de tarification des tournages se substituera à celles actuellement en vigueur à compter de la date de publication de la délibération.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle grille de tarification des tournages.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DIT que la présente délibération abroge et remplace les délibérations n°CM2020116_145 du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020 portant sur la création de la tarification des tournages et n°CM20240404_059 du Conseil Municipal en date du 04 avril 2024 portant sur la modification des grilles tarifaires des tournages,

- APPROUVE la tarification des tournages professionnels sur le territoire de la commune d'Evry-Courcouronnes telle qu'annexée à la présente délibération.

- DIT qu'une réduction tarifaire, dans la limite de 20 %, sera accordée pour les tournages présentant un intérêt général ou participant à la valorisation du territoire et de ses habitants.

- DIT que les tournages réalisés dans un cadre associatif, pédagogique ou étudiant et ne poursuivant aucun but lucratif seront soumis à une redevance de 1 euro symbolique, sous réserve de l'étude par le Bureau d'Accueil des tournages des justificatifs présentés.

- PRECISE que tout débordement de plus d'une heure de son autorisation d'occupation entraînera l'application entière de la redevance d'une occupation en journée (8h-20h) ou de nuit (20h-8h) suivant l'occupation initiale.

- RAPPELLE que les droits de voirie en vigueur seront appliqués pour les tournages réalisés dans un lieu privé nécessitant toutefois l'occupation du domaine public pour l'installation de véhicules techniques, de loges, d'équipements annexes...

- DIT que cette tarification entrera en vigueur à compter de la date de publication de la présente délibération sur l'open data de la Commune.

- DIT que les recettes correspondantes sont et seront inscrites au budget de la Commune.

22) Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs applicables en 2027

Rapporteur : Pascal CAUCHEBRAIS

La taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) est une imposition indirecte facultative qui peut être instituée par le Conseil municipal et qui s'applique à tous supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération annuelle les tarifs applicables avant le 1er juillet d'une année pour application au 1er janvier de l'année suivante.

Les nouveaux tarifs pour l'année 2027 sont fixés par l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics, en date du 09 mars 2026, constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe

sur la publicité extérieure. Pour la TLPE 2027, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 0,9 % (source INSEE – taux de croissance IPC N-2).
L'exonération des enseignes inférieures ou égales à 12 m² en surface cumulée est maintenue.

Il est demandé au Conseil municipal d'appliquer les tarifs fixés par l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics en date du 09 mars 2026, de maintenir l'exonération de TLPE des enseignes inférieures ou égales à 12 m² en superficie cumulée et d'exonérer les enseignes inférieures ou égales à 12 m² en superficie cumulée de droits de voirie au titre de l'occupation par surplomb du domaine public.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer les tarifs fixés par l'arrêté du ministère de l'action et des comptes publics, en date du 09 mars 2026.

Dispositifs concernés	**Superficie**	**Tarifs 2027 Par m²/an***
Publicités et pré enseignes sans affichage numérique	≤ à 50m²	**25 €**
	> à 50m²	**50,10 €**
Publicités et pré enseignes avec affichage numérique	≤ à 50m²	**75,40 €**
	> à 50 m²	**148,80 €**
Enseignes	≤ à 12m²	***Exonération***
	Entre 12 et 50 m²	**50,10 €**
	> à 50 m²	**100,40 €**
* Lorsque les tarifs obtenus sont des nombres avec deux chiffres après la virgule, ils sont arrondis au dixième d'euro, les fractions d'euro inférieures à 0,05 étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 € étant comptées pour 0,1 €.		

- DECIDE d'exonérer de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure les enseignes comprises entre 7 et 12 m² en superficie cumulée.

- PRECISE que les enseignes de moins de 7 m2 en superficie cumulée sont exonérées de droit.

- DECIDE d'exonérer les enseignes inférieures ou égales à 12 m² en superficie cumulée de droits de voirie au titre de l'occupation par surplomb du domaine public.

- DIT que ces dispositions et tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2027.

- DIT que les recettes afférentes seront inscrites au budget de la Commune.

23) Approbation du versement de subventions - Appel à projets Transition écologique - Année 2026

Rapporteur : Myriam BOUBEL

Dans le cadre de son appel à projets « Transition écologique », la Commune poursuit son soutien aux associations locales engagées dans des actions concrètes en faveur de la transition écologique et sociale. Ce dispositif permet de valoriser et d'accompagner les initiatives

associatives du territoire, tout en contribuant au développement d'un réseau d'acteurs engagés.

Les associations de la Ville ont été invitées à déposer leur candidature avant le 6 février 2026.
Deux projets ont été retenus.
Le premier, porté par l'association HORTY SOLIDAIRE, prévoit l'organisation, en 2026, d'ateliers de formation et de sensibilisation à la pratique du bogolan, une technique artisanale entièrement manuelle, respectueuse de l'environnement, sans recours à des produits chimiques ni à des procédés industriels polluants.

Le second projet, porté par l'association PLANETE SCIENCES, s'inscrit dans le cadre de la Fête de la Nature 2026. Il vise à sensibiliser les enfants d'une école du secteur du Canal, ainsi que leurs familles, à la biodiversité et à l'écosystème qui les entoure, à travers différents ateliers de découverte de leur environnement proche.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de deux subventions au titre de l'appel à projets « Transition écologique » : 1 500 € à l'association HORTY SOLIDAIRE et 3 500 € à l'association PLANETE SCIENCES, soit un montant total de 5 000 €.

Myriam BOUBEL : Je voulais remercier les équipes de Claire MOUTARDIER pour la mise en œuvre et le suivi de cet appel à projets ainsi que Romanique AGOSSOU et Thuy TAIB qui m'ont accompagnée lors du jury.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Océa THOMAS : Cela ne concerne pas les subventions en elles-mêmes mais nous avons 2 associations seulement ? L'année dernière nous en avions 5. Que s'est-il passé ? Comment faire pour que l'année prochaine il y en ait peut-être plus pour que plus de projets soient mis en avant ? Je sais que le budget est un peu réduit mais... Voilà, que s'est-il passé entre l'année dernière et cette année et que prévoyons-nous pour l'année prochaine pour avoir peut-être plus d'associations qui puissent en bénéficier ?

Et enfin, nous sommes sur des appels à projets thématiques. L'année dernière il y en avait un sur la programmation estivale que nous ne votons pas là et la saison arrive. Qu'est-il advenu de cet appel à projets ?

Myriam BOUBEL : L'année dernière, il y avait aussi un appel à projets pour les associations étudiantes. Cette année, compte tenu du calendrier électoral, nous n'avons pas inclus les associations étudiantes.

4 dossiers ont été déposés. L'un d'entre eux avait déjà été subventionné l'année dernière, nous essayons de faire tourner. Un autre demandeur ne s'est pas présenté le jour du jury.

Pascal CHATAGNON : Sur l'appel à projets estival, la somme a été intégrée dans le budget global de la Vie Associative. Les associations ont présenté leurs projets quand elles ont déposé leur dossier de subvention au mois d'octobre. Pour la plupart des associations, ces projets ont été retenus et seront financés. Vous les retrouverez sur le Village estival cet été.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement des subventions suivantes pour les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets Transition écologique :

Projet	Association	Montants (€)
Organisation d'un programme d'ateliers de formation et de sensibilisation à la pratique du bogolan à destination des habitants d'Évry-Courcouronnes. Cette pratique artisanale, entièrement manuelle, ne génère aucun rejet polluant et ne nécessite ni produits chimiques ni procédés industriels.	HORTY SOLIDAIRE	**1 500 €** (mille cinq cents euros)
Sensibilisation, en lien avec la Fête de la Nature 2026, le r des enfants d'une école du secteur du Canal, ainsi que de leurs familles, à l'écosystème qui les entoure et à sa biodiversité. À travers différents ateliers, les participants seront invités à mieux connaître leur environnement proche et à se familiariser avec la richesse du vivant	PLANETE SCIENCES	**3 500 €** (trois mille cinq cents euros)

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à ces attributions de subventions.

24) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'IRFASE

Rapporteur : Pascal CHATAGNON

L'IRFASE – Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne organise, du 8 au 13 juin 2026, une mobilité européenne à Tartu (Estonie), ville membre du Réseau Mondial UNESCO des Villes Apprenantes.

Ce projet réunit 9 moniteurs éducateurs en deuxième année de formation ainsi que des professionnels européens de l'accompagnement socio-éducatif et de la santé mentale. Il a pour objectif de favoriser l'ouverture culturelle et linguistique des étudiants, de développer leur citoyenneté européenne et mondiale, de renforcer les partenariats académiques et professionnels, et d'enrichir les pratiques pédagogiques par l'échange d'expériences.

L'IRFASE sollicite une aide financière d'un montant de 1 000 €, sur un budget global de 15 277 €, afin de contribuer aux frais liés à la mise en œuvre de cette mobilité étudiante et professionnelle.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'IRFASE pour l'organisation de cette mobilité à Tartu.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € (mille euros) à l'IRFASE – Institut de Recherche et de Formation à l'Action Sociale de l'Essonne, dans le cadre de l'organisation d'une mobilité européenne à TARTU (Estonie).

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- PRECISE que l'IRFASE s'engage à veiller à la mise en application du Décret du 31 décembre 2021 relatif au Contrat d'Engagement Républicain.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

25) Approbation d'un avenant portant modification de la convention de subventionnement - Association MJC Simone Signoret

Rapporteur : Pascal CHATAGNON

La MJC Simone Signoret fait partie intégrante de la vie sociale, éducative et culturelle du territoire.

Le partenariat entre la Commune et l'association a été formalisé par la signature d'une convention, déterminant les objectifs, les missions, les rôles et les fonctionnements de chacune des parties.

Fort d'un diagnostic territorial partagé et afin de renforcer l'équipe de la MJC et lui permettre de développer ses axes vers le public jeunesse, la Commune souhaite modifier par avenant le montant de la subvention de fonctionnement et le porter à 186 900 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant à la convention de subventionnement à conclure avec la MJC Simone Signoret.

Monsieur le Maire : Et bonjour à Guylaine qui nous regarde à chaque Conseil municipal.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention de subventionnement au titre de l'année 2026 à conclure avec la MJC Simone Signoret,

- DIT que le montant de la subvention pour l'année 2026 est porté à 186 900 € (cente-vingt-six mille neuf cents euros).

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

- DIT que l'association bénéficiaire de cette subvention s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette attribution de subvention.

26) Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ADD ACADEMY EVRY - Championnat du monde de Chase Tag

Rapporteur : Yvan COUVIDAT

Pour la 2ème fois de l'histoire, le World Chase Tag (WCT) a participé aux Championnats du monde de Chase Tag qui se sont déroulés aux Arènes de l'Agora à Evry-Courcouronnes les 6 et 7 juin derniers. Cette compétition internationale a vu s'affronter 12 équipes mixtes venant du Monde entier et 6 équipes féminines.

L'association ADD Academy Evry co-organisateur (soutien humains et logistiques), en lien avec la ligue internationale World Chase Tag et le soutien de l'Agglomération Grand Paris Sud, était en charge de l'accueil et l'organisation de ces championnats.

Des places ont été offertes aux associations sportives, aux Maisons de quartier et au service jeunesse de la Ville.

L'association a sollicité la Commune pour une participation financière de 10 000 € destinée à financer les postes de dépenses suivants : arbitres, cameraman, coordinateur, animateurs et communication.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'Association A.D.D. Academy Evry.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Michel JEANLIN : Aucun doute sur le fait que l'histoire soit belle et que l'art du déplacement perdure dans notre Ville .et j'en suis ravi.

Juste sur le principe, je voulais attirer votre attention chers collègues sur le fait qu'on nous demande une subvention APRES un évènement. Quand on prépare un évènement, on sollicite la Ville en amont d'autant plus que quand on est une association, on engage des fonds et que là, les fonds ont donc été engagés sans certitude que la Ville apporte cette subvention.

L'autre remarque que je souhaitais faire c'est que, à la façon dont le rapport est rédigé, on comprend que la Ville est sollicitée pour pourvoir le poste de dépenses relatif à la rétribution des arbitres, des cameramen, des coordinateurs, des animateurs et des moyens de communication. Il ne me semble pas qu'il relève du rôle de notre collectivité publique de financer ce type de salaire. Je vous remercie.

Yvan COUVIDAT : Il n'y a pas que cela dans le rapport. Il y a aussi toutes les animations qu'ils ont faites pour les publics, il ne faut pas l'oublier.

Ensuite oui, les contraintes dans lesquelles on peut se retrouver... Là nous votons après parce qu'il y a eu les élections, tout n'a pas été si simple que cela à mettre en place, je pense qu'il faut l'entendre. Mais bien sûr nous n'avons pas vocation à le faire tout le temps, d'ailleurs nous ne le faisons pas comme cela à chaque fois.

Par contre, le travail qui est fait par l'ADD pour qu'il y ait un ancrage local, je pense qu'il faut l'accompagner, coûte que coûte, et il faut savoir que nous avons aussi travaillé avec eux sur la 1e édition, nous avions donné 20 000 € - parce que Worls Chase Tag cherchait un modèle économique, ce n'est pas rien non plus – et acheté le quad à hauteur d'environ 30 000 €, peut-être un peu plus, ce n'est pas rien. Tous ces investissements nous les avons faits pour que cette discipline reste ici et vraiment écrire une histoire, qui est écrite, parce que nous avons une équipe de gamins de cette Ville qui est en train de se constituer et qui fait tout un voyage sur cette discipline, qui s'ancre. Il faut savoir qu'il y a des gens de toute la France qui viennent sur ce quad extérieur. Je pense qu'il faut les accompagner et c'est une belle aventure.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association ADD Academy Evry dans le cadre de l'organisation des championnats du Monde de Chase Tag.

- DIT que cette subvention sera versée sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires (bilan financier, RIB).

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Commune.

- DIT que l'association bénéficiaire de cette subvention exceptionnelle s'engage à signer et respecter les termes du Contrat d'Engagement Républicain résultant de la loi n°2021-1109 en date du 24 août 2021.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine à signer tout document afférent relatif à cette attribution de subvention.

27) Approbation de l'actualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

Rapporteur : Natacha GIRARD

Le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant est un document obligatoire, régissant l'accueil du jeune enfant et sa famille au sein des crèches collectives, multi-accueils et crèches familiales.

La CAF a communiqué de nouvelles instructions concernant la tarification des accueils d'enfants en EAJE. Il convient donc de réactualiser le règlement de fonctionnement des EAJE.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'actualisation du Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la l'actualisation du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants, pour la période de septembre 2026 à août 2027.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer le règlement et tout document s'y rapportant,

28) Désaffectation et déclassement définitif des parcelles BE 51, 53, 54 et 55 - Allée Jean Hamburger - Quartier Bois Sauvage

Rapporteur : Jacques BORIE

Dans le cadre du NPNRU du Bois Sauvage, et pour permettre la réalisation de pavillons, la Commune a signé une promesse de vente sous condition suspensive de déclassement et de désaffectation le 1er septembre 2025 avec la SPLA-IN concernant le groupe scolaire Françoise Dolto et la Maison de Quartier.

Les sites n'étant plus utilisés et les travaux de démolition s'étant achevés le 11 juin 2026, il convient maintenant de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement desdites parcelles.

Pour rappel, la Commune participe au financement de l'opération à travers la cession à l'euro symbolique des parcelles précitées, valorisées à 230 000 € par le service des Domaines. Les frais de démolition (environ 1 230 000 €) sont pris en charge par la SPLA-IN.

Il est demandé au Conseil municipal :

De constater la désaffectation des parcelles cadastrées BE 51, 53, 54 et 55 d'une superficie totale de 5 675 m² situées allée Jean Hamburger

De prononcer le déclassement des parcelles cadastrées BE 51, 53, 54 et 55 d'une superficie totale de 5 675 m² situées allée Jean Hamburger.

D'autoriser Monsieur le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents et actes nécessaires à l'aboutissement de la procédure de cession.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : Nous comprenons que ces cessions correspondent au projet de construction prévu en lieu et place du terrain de rugby des Loges et de l'école Dolto qui a été récemment détruite.

J'avais une question : est-ce que la rangée d'arbres du côté de l'ancienne cour de récréation et bordant le terrain de rugby, qui a survécu à la destruction de l'école, pourra être conservée dans le programme d'aménagement ? Et une remarque : des associations de naturalistes se sont intéressées à ce lieu et qui alertent qu'il s'y trouve plusieurs variétés d'orchidées sauvages. En avez-vous eu connaissance ? Cela sera-t-il pris en compte ?

Et, pour une explication de vote, en cohérence avec nos prises de positions passées et nos échanges récents avec les riverains, sur ce programme et les aménagements du Quartier Bois sauvage, nous nous abstenons sur cette délibération. Merci

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Pour les arbres, nous allons vous répondre ultérieurement, je n'ai pas précisément le plan en tête par rapport à cette délimitation mais il me semble que l'on conserve, puisque dans la concertation, je rappelle que nous avons baissé de 200 à 100 logements et que quasiment 65 % des logements sont pavillonnaires avec une allée verte qui n'était pas prévue à l'initial. Nous vérifions mais probablement, nous les conservons.

Sur les orchidées sauvages, vous me l'apprenez, mais nous avons de toutes façons avant construction des contrôles obligatoires, avec un inventaire faune et flore, ce qui nous avait notamment coûté deux années pour un oiseau qui était réputé rare mais qui finalement ne l'était pas sur Louise Michel. Donc de toutes façons ces contrôles sont obligatoires.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 0 contre, 10 abstention)

S'abstenant :

Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens"), Océa THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens")

- CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées BE 51, 53, 54 et 55 d'une superficie totale de 5 675 m² situées allée Jean Hamburger.

- PRONONCE le déclassement des parcelles cadastrées BE 51, 53, 54 et 55 d'une superficie totale de 5 675 m² situées allée Jean Hamburger.

- RAPPELLE que la cession est consentie à l'euro symbolique via un apport en nature.

- RAPPELLE que la présente délibération s'inscrit dans les dispositions de l'article L. 3112-4 du CGPPP susvisé, qui dispose que « un bien relevant du domaine public peut faire l'objet d'une promesse de vente ou d'attribution d'un droit réel civil dès lors que la désaffectation du bien concerné est décidée par l'autorité administrative compétente et que les nécessités du service

public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation permettant le déclassement ne prenne effet que dans un délai fixé par la promesse ».

- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents et actes nécessaires à l'aboutissement de la procédure de cession.

29) Approbation de l'acquisition des volumes 110 et 112 de la parcelle AP 42 sis Cours Blaise Pascal auprès de 3F Résidences - Abrogation de la délibération n°CM20251211_235

Rapporteur : Jacques BORIE

Afin de permettre la réalisation de l'aménagement du secteur Agora/Terrasses/Mazières, la Commune souhaite acquérir plusieurs volumes sur la parcelle AP 42.

Une première délibération relative à cette acquisition a été présentée le 11 décembre 2025 sous le numéro CM20251211_235. L'entité juridique du vendeur étant erronée (le propriétaire n'est pas I3F mais 3F Résidences), il convient d'abroger la délibération de décembre 2025 et d'approuver de nouveau l'acquisition.

Il est demandé au Conseil Municipal :
D'abroger la délibération n°CM20251211_235 en date du 11 décembre 2025
D'approuver l'acquisition des volumes 110 et 112 situés sur la parcelle AP 42 pour un montant de 230 000 € auprès de 3F Résidences.

Monsieur le Maire : Cela fera 84 logements sociaux totalement réhabilités de plus.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 0 contre, 10 abstention)
S'abstenant :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens"), Océa THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens")

- DIT que la présente délibération ABROGE ET REMPLACE la délibération n°CM20251211_235 du Conseil municipal en date du 11 décembre 2025 susvisée.

- APPROUVE l'acquisition auprès de 3F Résidences des volumes 110 et 112 de la parcelle cadastrée AP 42.

- DIT que le montant d'acquisition est fixé à 230 000 € (deux cent trente mille euros).

- CHARGE l'office notarial SCP LEVEL de l'établissement, pour le compte de la Commune, des actes et diverses formalités administratives correspondantes, les frais afférents étant à la charge de la commune.

- DIT que le montant de l'acquisition est inscrit au titre des dépenses du budget de la Commune.

- AUTORISE Monsieur Le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition foncière.

30) Approbation de l'avenant n° 3 à la convention-chapeau d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Rapporteur : Pascal CAUCHEBRAIS

Etroitement liée au programme Action Cœur de Ville, l'ORT constitue un outil à disposition des collectivités locales et crée de nombreux effets juridiques et fiscaux visant à faciliter les procédures, renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville et faciliter la réhabilitation de l'habitat.

La convention d'ORT de Grand Paris Sud s'achèvera le 4 août 2026. Il convient aujourd'hui de proroger la durée de la convention par voie d'avenant tel que l'article 3.6 de la convention l'autorise.

La durée de la convention est ainsi prolongée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 24 août 2028, afin de permettre au territoire de poursuivre les actions engagées pour la requalification d'ensemble des périmètres de l'ORT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention-chapeau d'opération de revitalisation de territoire de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire : Même délibération votée au Conseil communautaire la semaine prochaine.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes")

- APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention-chapeau d'Opération de Revitalisation de Territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à conclure avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, les communes de Corbeil-Essonnes, de Grigny, de Moissy-Cramayel, l'Etat et la Banque des Territoires / Caisse des Dépôts et Consignations.

- DIT que cet avenant proroge la durée de ladite convention de deux années, soit jusqu'au 24 août 2028.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller Municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

31) Approbation d'un avenant n°3 au plan de sauvegarde de la résidence du Parc de Petit Bourg - Prorogation du plan de sauvegarde

Rapporteur : Diarra BADIANE

La copropriété du « Parc de Petit Bourg » a bénéficié entre 2012 et 2017 d'une « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété Dégradée » (OPAH CD), sous maîtrise d'ouvrage de la Commune.
Cette aide au redressement de la copropriété s'est poursuivie par la mise en place d'un Plan de Sauvegarde sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération Grand Paris Sud engagé par convention signée le 25 juin 2019. Ce Plan de Sauvegarde a été prorogé une première fois de 2 ans par l'avenant n°2 signé le 25 juin 2024.

La nouvelle prorogation du Plan de Sauvegarde pour une durée de 2 ans se traduit par la signature d'un avenant n°3 à la convention de Plan de Sauvegarde portant sur :

- La poursuite des actions du Plan de sauvegarde,
- L'exécution de missions supplémentaires,
- Une durée de 2 ans sur la période du 26 juin 2026 au 25 juin 2028.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention de plan de sauvegarde et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Julien MONIER : C'est plus un commentaire qu'une question car, comme vient de le dire Madame l'Adjointe, nous partageons le constat sur la non-satisfaction de la situation précédente - nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission préparatoire - en attendant le vote de l'assemblée générale des copropriétaires du Parc du Petit Bourg.

L'objectif de cet avenant vise à prolonger de 2 ans le plan de Sauvegarde, jusqu'à juin 2028, en maintenant et en renforçant les actions, avec des missions complémentaires qui ont été identifiées.

Suite au vote de l'AG des copropriétaires, qui valide le principe de l'étude pour diviser la copropriété en 2 ou en 3 lots, nous nous interrogeons évidemment sur le devenir de cette copropriété. Pour mémoire, il s'agit de la plus grande copropriété de la Ville, avec actuellement 502 logements, des parkings et des terrains importants, avec le bois qui s'étend jusqu'à la voie de chemin de fer.

Comme cela a été rappelé, la copropriété connaît une situation qui s'aggrave, avec des impayés, la présence majoritaire de propriétaires bailleurs et, bien sûr, le phénomène des multi locations. Nous avons pu échanger ces derniers jours avec certains habitants et plusieurs copropriétaires. Le constat est partagé par rapport à cette situation qui est problématique : on ne peut pas ne rien faire.

La rénovation thermique est aussi nécessaire pour ces bâtiments comme le constatent énormément de personnes qui habitent ou qui fréquentent ces lieux.

Nous voterons pour, mais avec un regard attentif sur la suite des démarches. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je me permets de rappeler que sur cette copropriété nous avons un regard un peu plus que bienveillant depuis 2008, puisque ce sont environ 4 millions et demi d'euros d'argent public qui ont été, d'une certaine manière, donnés en compensation aux dysfonctionnements de cette copropriété, sans rien arranger...

Et encore moins aujourd'hui, avec un modèle économique d'un bâtiment dont le prix s'est effondré et offre une rentabilité locative sur laquelle je n'ai pas besoin de faire de dessin et je rappelle – après tout il n'y a pas de raison que je ne le dise pas – que c'est à mon initiative que nous en sommes là aujourd'hui, puisque nous avons réuni, il y a un an et demi à peu près, le comité de

pilotage et que l'Etat et les partenaires avaient décidé de se retirer de toute aide à cette copropriété, considérant que quasiment tout ce qui pouvait être fait par la puissance publique avait été fait. C'est plutôt notre ténacité locale, collective, de ne pas abandonner la copropriété, de la mettre aussi face à ses responsabilités – il faut que chacun prenne ses responsabilités - et je crois que nous pouvons nous féliciter du vote, assez largement majoritaire d'ailleurs, sur cette étude de projet de scission qui va permettre de rebondir enfin, parce qu'évidemment les 3 îlots que représente cette copropriété n'ont pas la même réalité sociale d'un bâtiment à l'autre, ni la même taille. Il y a donc là un enjeu sur lequel nous avons réussi à remobiliser les partenaires et je crois que c'est plutôt une très bonne chose.

Julien MONIER : Suite à votre commentaire, vous faites état que la Commune a pris ses responsabilités et que depuis 2008, 4,5 millions d'euros d'argent public ont été investis.

Je voulais simplement souligner un aspect qui me semble important et que l'on n'entend pas forcément dans vos diverses communications, c'est que la copropriété rapporte tout de même environ 1 million d'euros par an de taxe foncière – puisque 500 logements avec une moyenne de 2 000 € de taxe foncière cela fait à peu près 1 million d'euros – ce qui en fait le plus gros pourvoyeur de taxe foncière à l'échelle de la Commune.

Donc l'argent public dont vous parlez, et qui est nécessaire, dédié à cette copropriété, doit être considéré comme de l'investissement, je mets ce bémol, ce n'est pas un puits sans fond.

Monsieur le Maire : Je ne partage absolument pas votre analyse des choses. Dans une ville où seulement 32% des habitants payent l'impôt foncier - 32% ! – cela veut dire que 68% de nos habitants n'ont aucun rapport fiscal à la collectivité, aucun. Je rappelle que cet impôt foncier est réputé financer les investissements de la collectivité.

Si je vous entendais ainsi, cela pourrait vouloir dire qu'après tout, redistribuons la fiscalité – et notamment la taxe foncière – à tous les habitants de la Ville, y compris en pavillon, qui ont aujourd'hui des déperditions énergétiques, des toitures à refaire, etc. Si nous entendions ce raisonnement-là, cela voudrait dire que n'importe quelle personne qui paye un impôt foncier sur la Ville est en droit de demander une forme de rétribution, ce qui par ailleurs poserait problème y compris sans doute à vos groupes idéologiquement puisque, de facto, que ferions-nous pour toutes celles et ceux qui sont dans un patrimoine social, c'est-à-dire une énorme majorité de nos habitants. J'ai un désaccord profond.

Diarra BADIANE : Je souhaiterais aussi apporter un commentaire en complément de votre intervention, parce que je déplore en réalité le prisme purement économique que vous mettez en avant. : il s'agit ici d'habitat, de salubrité, de conditions de vie, de personnes, de lutte contre des phénomènes de multi location qui pourrissent des copropriétés, qui pourrissent des centres-villes.

Aujourd'hui d'ailleurs, si vous avez bien pris connaissance de la délibération, nous parlons de l'intervention sur une copropriété, nous parlons d'une étude urbaine dans laquelle nous avons investi, parce que nous ne considérons seulement pas le simple objet d'habitation mais bien la transformation à terme d'un secteur avec, nous l'espérons, une meilleure qualité d'habitation pour les personnes qui y sont.

Alors oui, peut- être qu'effectivement c'est une manne financière – vous avez l'air de le penser – d'un point de vue fiscal mais franchement, d'un point de vue humain, ça ne l'est pas.

Julien MONIER : Ne vous méprenez pas, il n'y avait aucune remise en question de ce que vous développez. C'est simplement pour répondre à cette remarque entendue plusieurs fois « ça coûte 4,5 millions d'argent public » c'est pour remettre les choses... Je ne fais pas de concours. Il y a 500 lots et 500 lots qui payent des impôts, cela rapporte quand même à la Ville, donc c'est un investissement. L'argent public qui est mis dans cette copropriété est un investissement dont tout le monde a besoin. Ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres, c'est tout.

Monsieur le Maire : Encore une fois, j'insiste, puisque vous avez répété quelque chose que vous aviez déjà exprimé clairement la première fois, je vais donc répéter la même chose également mais en citant un autre exemple : quand la cantine est à 1€ en 1e tranche de quotient familial, sans

avoir été augmentée malgré l'inflation et que le repas est passé, au mandat précédent, d'un coût total globalisé de 11,50 € à 15 €, eh bien heureusement que nous avons la taxe foncière !

Donc si nous nous mettions à redistribuer la taxe foncière sur toutes celles et ceux qui la payent sur leur strict logement, alors - notamment ce que vous appelez de vos vœux - le soutien social sur l'ensemble des familles ne serait plus finançable.

C'est là que je marquais un petit biais dans votre analyse, que je ne peux pas partager, parce que sur le fond, heureusement que nous avons la taxe foncière pour financer la politique sociale de cette Ville. Mais c'est un débat très intéressant pour le coup.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 8 abstention)

S'abstenant :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes")

- APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la Convention de Plan de sauvegarde de la copropriété du Parc de Petit-Bourg à intervenir avec la Préfecture de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

- DIT que cet avenant n°3 a pour objet de proroger la convention pour une durée de 2 ans, du 26 juin 2026 au 25 juin 2028.

- DIT que les dépenses afférentes sont et seront inscrites au budget de la Commune.

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné, à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

32) Approbation du renouvellement d'une convention de prêt à usage avec l'association Trait d'union

Rapporteur : Pascal CHATAGNON

La Commune met à disposition de l'association TRAIT D'UNION des locaux sis 12 bis avenue du Général de Gaulle à Évry-Courcouronnes. Elle souhaite renouveler cette mise à disposition dans le cadre d'une nouvelle convention qui en fixe les conditions.

La convention sera conclue pour une durée de deux ans à compter de sa date de signature par les deux parties. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'association TRAIT D'UNION et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de prêt à usage à conclure avec l'association TRAIT D'UNION portant sur la mise à disposition de locaux sis 12b avenue du Général de Gaulle à Evry-Courcouronnes.

- DIT que la convention sera conclue pour une durée de deux ans à compter de sa date de signature par les deux parties.

- DIT que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans le domaine concerné à signer cette convention de mise à disposition et tous les documents afférents.

33) Information du Conseil municipal sur le déclenchement de la protection fonctionnelle au bénéfice de Monsieur le Maire

Rapporteur : Medhy ZEGHOUF

Par courrier en date du 16 juin 2026, Monsieur le Maire a sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle dans le cadre d'une action en diffamation et/ou injure publique et harcèlement moral à son encontre sur les réseaux sociaux.

Cette protection fonctionnelle est accordée de plein droit dès qu'il a été satisfait à deux obligations : la transmission de la demande au Représentant de l'Etat et l'information du Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du déclenchement de la garantie protection fonctionnelle au bénéfice de Monsieur le Maire dans le cadre de la procédure mentionnée.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du déclenchement de la protection fonctionnelle au bénéfice de Monsieur le Maire dans le cadre de la procédure susvisée.

34) Communication de l'index et des indicateurs 2025 relatifs aux écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Les décrets du 13 juillet 2024 imposent aux collectivités de plus de 40 000 habitants de publier un index annuel mesurant les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, avec un objectif fixé à 75 points.

Pour l'année 2025, la collectivité obtient un score de 84/100, en nette amélioration par rapport à 2023 (74) et 2024 (70), notamment grâce à des progrès sur les promotions de grade.

Ce résultat est conforme aux exigences réglementaires, après deux années en dessous du seuil.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'index et des indicateurs 2025 relatifs aux écarts de rémunération entre les Femmes et les Hommes.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.
Océa THOMAS : Très rapidement. Nous sommes ravis des progrès qui ont été faits. Je voulais juste savoir quelles étaient les mesures pérennes qui avaient été mises en place ou s'il y en avait en cours pour rectifier et dont on verrait les résultats l'année prochaine et aussi s'il y avait des

démarches pour dégenrer les postes municipaux. Nous savons qu'il y a des postes, des métiers, qui sont très genrés. Y a-t-il des démarches – je sais que des communes ont mis des choses en place – ou est-ce que ce n'est pas le cas et le sujet dans ce rapport-là ?

Abdelaziz AMMARI : Non ce n'est pas le cas, parce que ce qui importe, notamment sur la question des avancements par exemple, c'est la manière de servir des agents. Nous sommes réellement là-dessus et dire d'orienter ou genrer telle ou telle fonction, non ce n'est pas forcément comme cela qu'il faut appréhender les choses.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 0 contre, 8 abstention)
S'abstenant :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes")

- PREND ACTE des résultats obtenus pour chaque indicateur et du résultat de l'index 2025 :

INDEX 84 / 100	
INDICATEURS	Résultats
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes.	48 / 50
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes.	15 / 15
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes.	14 / 25
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.	7 / 10

- DIT que les indicateurs chiffrés seront publiés sur le site internet et transmis à la Préfecture dans les délais réglementaires.

35) Approbation du nouveau règlement du télétravail

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Le télétravail est déployé sur la Commune depuis 2020, après une expérimentation en 2019.

Le décret n°2026-366 du 07 mai 2026 modifie le Code général de la fonction publique et notamment les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Il sera applicable à compter du 1er août 2026.

Il est par conséquent nécessaire de procéder à une actualisation du règlement de télétravail ainsi que de la convention de télétravail afin que les documents soient en conformité avec le nouveau cadre légal.
Il est demandé au Conseil Municipal d'abroger la délibération antérieure et d'approuver l'ensemble des modalités du télétravail ainsi modifiées, telles que déclinées dans le règlement et la convention individuelle.

Monsieur le Maire : Ce règlement a été voté à l'unanimité en CST.

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Pas de question, pas de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération n° CM20210708_090 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2021 susvisée.

- APPROUVE le nouveau règlement du télétravail.

- PRECISE que les modifications apportées au règlement du télétravail portent notamment sur :
  - l'élargissement des lieux de télétravail avec la possibilité d'exercer du télétravail dans un autre lieu privé que le domicile de l'agent ainsi que dans tous lieux à usage professionnel ;
  - des précisions sur les possibilités de dérogation au principe du temps de présence sur le lieu d'affectation de minimum 2 jours pour certaines situations (état de santé/handicap, grossesse, congé proche aidant et circonstances exceptionnelles) ;
  - l'encadrement de la procédure de la demande et de décision d'octroi de télétravail avec un délai de réponse fixé à 1 mois et la création d'une période d'adaptation de 3 mois et encadrement de la procédure de résiliation (délai de prévenance de 2 mois sauf cas de nécessité de service, entretien préalable obligatoire et décision motivée de l'autorité territoriale) ;
  - la prise en compte des exigences sur la cybersécurité : référence à la politique de sécurité des SI et mise en place de la double authentification, précisions sur l'équipement mis à disposition et son transport sur les différents sites de travail ;
  - le versement trimestriel et non annuel des forfaits de télétravail.

- DIT que le budget est et sera prévu sur les années 2026 et suivantes.

36) Organisation des services - Créations, modifications et suppressions de postes

Rapporteur : Abdelaziz AMMARI

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires, et les emplois de contractuels publics. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades.

Ce tableau au 1er juin 2026 prend en compte les derniers ajustements nécessaires liés :
aux créations et transformations de postes liées à une nouvelle organisation des services au sein de la Commune.
aux concours et changement de filière.

Il est demandé au Conseil municipal :
- de créer les postes indiqués au tableau joint en annexe,
- d'actualiser les postes indiqués au tableau joint en annexe,
- de supprimer les postes indiqués

Après présentation du dossier, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Françoise VINCENT : Par rapport à ce point, je voudrais savoir, sur les suppressions de postes, que deviennent les personnes qui les occupaient jusqu'à présent ? Ce sont des personnes qui partent en retraite ? Qui sont au chômage ? Que deviennent-ils ? Et pourquoi supprimer des postes aussi importants que, par exemple, Responsable administratif et Financier ?

Monsieur le Maire : Il y a beaucoup de raisons objectives et vous allez sans doute voir cette délibération à chaque Conseil municipal. Nous avons un organigramme, nous avons des postes ouverts qui ne correspondent pas toujours à la réalité de notre personnel en place. Nous ne parlons pas de personnes mais de postes sur lesquels nous plaçons les personnes.

Certains postes peuvent ne plus être pourvus par un agent pour tout un tas de raisons : départ à la retraite, fin de contrat quand c'est un contractuel mais aussi promotion et changement de grade sur une strate différente, etc.

Donc, vous le verrez, nous ajustons régulièrement à la création de postes ou à la suppression de postes parce que nous n'avons pas de besoin. Il est possible que nous supprimions un poste ce soir et que le même intitulé réapparaisse dans 2 mois, dans 3 mois, dans 4 mois, en création de poste. Ce n'est pas nécessairement un agent « physique ».

Françoise VINCENT : Donc ce ne sont pas des licenciements ?

Monsieur le Maire : Ah non, absolument pas.

Françoise VINCENT : Je voulais en être sûre.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de licenciements, nous sommes une collectivité donc, de manière générale, à part des procédures extrêmement rares, il n'y a pas de licenciements.

Françoise VINCENT : Il était indiqué « du poste d'assistante administrative » donc il n'y avait pas d'assistante administrative ? Excusez-moi si je ne comprends pas bien.

Monsieur le Maire : Cette personne peut avoir eu une fin de contrat, elle peut être partie à la retraite et ne pas nécessiter d'être remplacée ou elle peut être passée au grade supérieur sur un autre poste. Vous allez avoir ces ajustements sur tous les Conseils municipaux. Il y a 1600 agents sur la Ville, donc autant vous dire que ça bouge en permanence.

Françoise VINCENT : Alors tant mieux, c'était mon souci. Merci.

Abdelaziz AMMARI : Juste une petite précision Monsieur le Maire : effectivement il y a 5 suppressions de postes mais à côté de cela, pour s'adapter, 7 créations de postes également. Donc nous gérons au plus près de l'évolution des carrières, des agents et en fonction des besoins de la collectivité. Donc 5 suppressions d'un côté et 7 créations de l'autre.

Yvan COUVIDAT : Cela participe aussi de la réorganisation des services. Parfois c'est juste de la réorganisation.

Plus de question, plus de débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (43 pour, 0 contre, 10 abstention)

S'abstenant :
Françoise VINCENT ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Michel JEANLIN ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Farida AMRANI ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Sonia DRIM ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Laetitia AFONSO ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Robin COCHET ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Hicham HADDOU ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Evans KOUYATE ("Changeons Evry-Courcouronnes"), Julien MONIER ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens"), Océa THOMAS ("Evry-Courcouronnes plus juste pour tous - Agissons Citoyens")

- DÉCIDE **la création** des postes suivants :

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel dans les conditions des articles L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, à temps complet :

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions	type contrat
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction de la Jeunesse / Service animation et prévention 16-25 ans	Animateur Information et Orientation Jeunesse	C ou B	Adjoints d'animation ou Animateurs territoriaux	Concevoir, mettre en place, animer, suivre et évaluer les activités d'animation, d'information et d'orientation jeunesse à destination du public jeune (16-25 ans). Il participe à la mobilisation des partenaires et acteurs intervenant auprès de ce public. Il participe aux actions d'animations et d'information permettant le développement et l'épanouissement des jeunes du territoire en partenariat avec les services municipaux et les partenaires concernés.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction de la Jeunesse / Service animation et prévention 16-25 ans	Gestionnaire financier	C ou B	Adjoints Administratifs et Rédacteurs territoriaux	Effectuer le suivi et l'exécution du budget des Directions de la DGA Innovation et Animation Territoriale et en particulier le budget de la direction jeunesse en lien avec la Direction des Finances.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe Innovation et AnimationTerritoriale / Direction générale adjointe Ville apprenante,participation citoyenne et vie locale / Direction de la Vie Associative et de la Démocratie Locale	Coordinateur de la Vie Associative	B	Rédacteurs territoriaux	Animer et accompagner le Réseau Local de la Vie Associative (RLVA), qui a pour objectif de favoriser l'interconnaissance et d'impliquer les associations dans le développement et le fonctionnement de la vie associative ; d'accompagner les associations dans la mise en place de leurs projets ; de les conseiller sur des sujets administratifs, réglementaires et les mettre en relation avec les bons interlocuteurs ; d'aller vers les associations afin de connaître leur quotidien et leurs activités s'impliquer dans l'organisation de projet structurants de la direction et dans le fonctionnement de la direction afin de faire évoluer ses outils et ses process ; de gérer les espaces associatifs et être force de proposition sur des évolutions et de travailler en mode projet.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services / Direction de la communication	Vidéaste	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs territoriaux	Assurer la production de vidéos pour les différents supports, campagne et médias de la Ville, web. Être expert dans ce domaine et proposer des traitements différenciés en fonction des sujets, des enjeux de communication, des cibles et des médias. Être fréquemment sur le terrain et, face aux acteurs locaux, représenter la Ville et être garant de son image.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services / Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la protection des Populations / Pôle tranquillité publique : Aide aux Victimes – Accès au Droit	Chargé de mission accès au droit / actions préventives	A ou B	Attachés ou Rédacteurs territoriaux	Réaliser des recherches juridiques, participer à la réalisation de projets de prévention et de sensibilisation (établissements scolaires, institutions, associations...), ainsi qu'assurer la prise en charge des jeunes dans le cadre des Mesures de Responsabilisation.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services / Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la protection	Adjoint au Chef de la Brigade Environnement/ Contrôle du Stationnement	C	Adjoints administratifs ou des adjoints techniques ou agents de maîtrise	Faire respecter la réglementation relative à la propreté des voies, règlement de collecte des ordures et encombrants et aux règles de stationnement réglementé. Constater les infractions au Code de la Santé Publique, Code de l'Environnement, du Code de la	L332-14 ou L332-8 2°

des Populations				Route et du Code Pénal.	
Direction Générale des Services / Direction de la Sécurité, de la Tranquillité Publique et de la protection des Populations	Agent de Surveillance – PSSI-PM (PC Sécurité)	C	Adjoints techniques	Assurer, par une présence continue, la sécurité des sites qui vous sont confiés. De fait, être amené à surveiller les accès déportés (zones piétonnes, parking Mairie Cathédrale, bâtiments municipaux) et à gérer le poste central de sécurité. Assurer les interventions nécessaires à la sécurité des personnes et des biens.	L332-14 ou L332-8 2°

- DÉCIDE la **suppression** des postes suivants :

Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction de la Jeunesse / Service animation et prévention 16-25 ans :

- Suppression du poste Chef de projet Information Jeunesse
- Suppression du poste Assistante administrative et financière

Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction générale adjointe Ville apprenante, participation citoyenne et vie locale / Direction de la Vie Associative et de la Démocratie Locale :

- Suppression du poste Assistante de direction de la Vie associative et de la Démocratie Locale

Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction de la santé :

- Suppression du poste Responsable Administratif et Financier

Direction Générale des Services Techniques / Direction Services transversaux / Cellule Parc Automobile Municipal :

- Suppression du poste Responsable du garage

- DÉCIDE **l'actualisation** des postes :

Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel dans les conditions des articles L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, à temps complet :

Direction/service	Intitulé du poste	Catégorie	Cadre d'emplois	Missions	type contrat
Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction de la Santé	Directeur de la Santé	A	Attachés ou Médecins	Concevoir, piloter et coordonner la stratégie et les actions santé de la ville d'Evry-Courcouronnes dans le cadre du contrat local de santé. Garantir l'adéquation de leurs orientations et moyens opérationnels avec les objectifs des politiques municipales dans le domaine de la santé publique. Afin de proposer des actions innovantes, développer et animer un partenariat dynamique avec les interlocuteurs internes et externes. Assister aux réunions du Comité de Direction et participer à la définition des orientations stratégiques de la collectivité.	L332-14 ou L332-8 2°

Direction Générale Adjointe Innovation et Animation Territoriale / Direction de la Santé	Directeur du Centre Municipal de Santé et chargé de mission CLS	A ou B	Attachés, Rédacteurs ou Adjoints administratifs territoriaux	Assurer le pilotage, la coordination, l'encadrement du personnel, et la gestion administrative et financière du Centre Médical de Santé (CMS) ; ainsi qu'assurer le suivi des instances du Contrat Local de Santé (CLS).	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale Adjointe des Politiques Éducatives / Direction du Guichet Famille et du Pôle Ressources / Guichet Famille	Chargé d'accueil et de gestion administrative	C	Adjoints administratifs territoriaux	Assurer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement administratif et numérique des familles, ainsi que le traitement des démarches relevant du périmètre du Guichet Famille	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services / Direction de la Communication	Graphiste / Motion designer	B ou C	Rédacteurs ou Adjoints administratifs territoriaux	Concevoir des univers graphiques qu'il décline en une série des supports de communication web et print, fixe ou en mouvement (motion design ou animation). Il réalise également des maquettes pour des supports print spécifiques comme des hors-série, des guides, etc. Il est expert dans son domaine et propose des traitements différenciés en fonction des médias et des cibles.	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services Techniques / Direction Services Transversaux / Cellule Parc Automobile	Mécanicien Responsable de la cellule du Parc Automobile	C	Adjoints techniques ou Agents de maîtrise territoriaux	S'occupe de la coordination au sein de la cellule en conservant ses missions de mécanicien en étant référent VGP (Vérification Générale Périodique). Il aura aussi en charge l'établissement des devis « fournitures et prestations d'entretien et de maintenance »	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services Techniques / Direction Services Transversaux / Cellule Parc Automobile	Mécanicien Référent de la cellule du parc automobile	C	Adjoints techniques ou agents de maîtrise territoriaux	Suppléance du responsable et doit assurer la continuité en cas de l'absence de ce dernier tout en conservant ses missions principales (contrôles techniques, antipollution et contrôles spécifiques poids lourds). Il a aussi en charge l'établissement des devis « fournitures et prestations d'entretien et de maintenance »	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services Techniques / Direction Services Transversaux / Cellule Parc Automobile	Mécanicien avec la spécificité conduite engins et poids lourds	C	Adjoints techniques ou agents de maîtrise territoriaux	Assurera plus spécifiquement le transport, la manutention des engins particuliers ainsi que ceux de la viabilité hivernale et sera conducteur de nacelles élévatrices	L332-14 ou L332-8 2°
Direction Générale des Services Techniques / Direction Services Transversaux / Cellule Parc Automobile	Mécanicien avec la spécificité réparations spécifiques	C	Adjoints techniques ou agents de maîtrise territoriaux	Spécialisé dans les systèmes hydrauliques, la carrosserie et la mécanique spécialisée	L332-14 ou L332-8 2°

- DECIDE d'adopter le tableau des effectifs joint en annexe.

- DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

37) Motion appelant au vote d'une loi intégrale sur les violences faites aux enfants et aux femmes

Monsieur le Maire propose que Monsieur Julien MONIER soit le lecteur de la motion. Monsieur MONIER confie cette lecture à Madame Océa THOMAS.

Rapporteur : Océa THOMAS

Océa THOMAS donne lecture de la motion :

Motion appelant au vote d'une loi intégrale sur les violences faites aux enfants et aux femmes

Depuis quelques années, avec les mouvements Me too, les affaires Pelicot et le Scouarnec, jusqu'à la mort de la petite Lyhanna, notre pays prend conscience jour après jour que le fléau que représentent les violences faites aux femmes et aux enfants n'est pas traité à la hauteur des drames subis par les victimes.

Quelques chiffres issus de diverses enquêtes, dont du ministère de l'Intérieur, pour faire le point sur une situation dramatique qui devrait nous faire honte face à l'inaction récurrente de notre société :

- *En 2021, 247 000 personnes ont subi des violences sexuelles, 88 % étaient des femmes, 60 % ont moins de 25 ans*
- *Cette même année pour les mineurs, on estime à 160 000 enfants victimes et cela représenterait un enfant sur 5 en Europe*
- *94 % des affaires finissent classées sans suite*
- *Sur internet, 30 % des mineurs sont exposés à du contenu pornographique au moins une fois par mois*
- *Les enfants en situation de handicap ont trois fois plus de chance d'être victimes*
- *A l'âge adulte, 5,4 millions de personnes déclarent avoir subi des violences sexuelles avant 18 ans, parmi les victimes 8 personnes sur 10 sont des femmes*
- *97 % des auteurs de violences sexuelles sont des hommes*
- *Parmi les victimes de pédocriminalité, une victime sur 4 à moins de 5 ans au moment des faits*

Depuis 3 semaines, chaque lundi, plus de 200 rassemblements ont lieu devant les tribunaux de toute la France afin d'appeler à une plus grande prise de conscience de tous face à ces drames.

A Évry Courcouronnes, ces rassemblements ont lieu devant le tribunal et sont portés par le collectif La parole de nos enfants, qui s'est constitué après le classement sans suite par la justice d'agressions ayant eu lieu dans une école maternelle de Corbeil-Essonnes.

Nous tenons à saluer la dignité dans laquelle se sont tenus ces différents rassemblements au cours de ces trois dernières semaines et remercier les différents intervenants qui ont su, par leur prise de parole et leur pédagogie, nous éclairer sur leur parcours et la situation de notre pays face à ces violences.

Pour toutes ces raisons, et comme le portent 168 députés ainsi que plus de 150 associations et syndicats, le conseil municipal d'Evry-Courcouronnes appelle au vote d'une Loi intégrale pour aller au-delà d'un simple durcissement des peines et proposer enfin un changement de paradigme pour notre société.

Il est temps de prendre ce problème à bras le corps en le traitant dans sa globalité comme l'a fait l'Espagne 20 ans avant nous.

Cette loi ambitieuse porte sur tous les volets permettant d'agir :
- ***Éduquer et prévenir** : Rendre enfin effectives au moins 3 séances annuelles d'EVARS (Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle) dès le plus jeune âge et de la maternelle au lycée.*

• ***Former*** *: Rendre obligatoire la formation aux violences sexistes et sexuelles pour l'ensemble des professionnels de l'éducation, de la santé, de la police et la justice et du monde du travail afin que chacun-e soit capable de repérer et réagir.*
• ***Recueillir la parole*** *: Généraliser le système d'Unité d'accueil pédiatrique enfants en danger (Uaped) permettant dans un même lieu et un temps très court de prendre en compte la parole de l'enfant. L'enfant ne parle qu'une fois, n'est examiné qu'une fois, et les éléments essentiels sont envoyés rapidement aux enquêteurs.*
• ***Réparer*** *: Assurer le financement et le soutien pérenne des associations féministes et des structures de terrain spécialisées pour garantir l'écoute, l'accompagnement et l'hébergement d'urgence, et prendre en charge à 100 % les soins liés aux psychotraumatismes.*
• ***Protéger et agir*** *: Mettre en place des mesures fermes contre la pédocriminalité, instaurer un socle minimal d'actes d'enquête obligatoires et rapides pour briser l'impunité, et instaurer une justice réellement spécialisée.*
• ***Garantir des droits professionnels*** *: Instaurer un droit à 20 jours de congés rémunérés et sans justificatif pour permettre aux victimes de réaliser les démarches d'urgence (soins, justice, déménagement, recherche de logement).*
• ***Financer*** *: Allouer les 2,6 milliards d'euros globaux nécessaires à l'éradication des violences faites aux femmes et aux enfants.*

Dans ce cadre :

- Considérant la proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelle déposée à l'Assemblée nationale en décembre 2025 ;
- Considérant l'appel lancé par la Coalition féministe et enfantiste afin que les collectivités territoriales soutiennent l'adoption de cette loi ;
- Considérant que le meurtre de Lyhanna, âgée de 11 ans, a profondément meurtri la France ; qu'il rappelle la réalité persistante des violences sexuelles et sexistes ; et que derrière chaque victime se trouvent des vies brisées, des familles endeuillées et une responsabilité collective d'agir plus vite, plus efficacement, avec des moyens à la hauteur de l'ampleur du phénomène ;
- Considérant que les violences sexistes et sexuelles constituent un phénomène massif qui touche l'ensemble des territoires, des milieux et des familles, sans distinction géographique ou sociale, qu'elles portent gravement atteinte aux droits fondamentaux et au principe d'égalité entre les sexes et qu'elles appellent, à ce titre, une réponse publique globale, cohérente, ambitieuse et durable ;
- Considérant que la ville d'Evry-Courcouronnes est engagée dans la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales à travers les travaux du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD); que des dispositifs d'accompagnement et de protection des femmes et des enfants victimes de violences sont déployés sur le territoire ; et que ces priorités continueront d'être portées et renforcées dans le cadre du futur CISPD de Grand Paris Sud ;
- Considérant que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit être érigée en grande cause nationale et portée au plus haut niveau de l'État ; que les collectivités territoriales ont vocation à prendre toute leur part dans cette mobilisation ; et qu'un engagement fort du Gouvernement, accompagné d'un budget à la hauteur des enjeux, est indispensable pour bâtir une politique publique globale, ambitieuse et efficace ;
- Considérant que les violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants ne pourront être combattues efficacement sans un renforcement massif des moyens humains, matériels et budgétaires de l'autorité judiciaire ; que la France demeure en deçà de la moyenne européenne en nombre de magistrats et de procureurs rapportés à la population, ce qui contribue à l'allongement des délais et aux difficultés de traitement des procédures ;
- Considérant que plusieurs rapports d'inspection remis au Gouvernement ont, dès 2022, mis en évidence les insuffisances structurelles de la chaîne pénale dans le traitement des violences sexuelles, notamment le manque d'investigations réalisées faute de moyens suffisants ;
- Considérant que l'efficacité de la réponse pénale repose d'abord sur la capacité des services d'enquête, de la police judiciaire et des juridictions à instruire les plaintes dans des délais compatibles avec les exigences de protection des victimes ;
- Considérant que le seul durcissement des sanctions pénales ne saurait constituer une réponse suffisante dès lors que de nombreuses victimes ne bénéficient pas d'une enquête complète ou d'un jugement, faute de moyens accordés à la justice ;
- Considérant qu'une politique publique ambitieuse doit reposer simultanément sur la prévention, la

formation des professionnels, l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, l'accompagnement des victimes et l'attribution de moyens financiers à la hauteur des besoins identifiés par les associations spécialisées.

Attachée au respect des droits et de la parole des victimes, la ville d'Evry-Courcouronnes :

- *S'engage à soutenir et porter le principe d'une Loi intégrale sur les violences faites aux enfants et aux femmes ;*
- *Demande au Gouvernement et au Parlement d'inscrire, dans les meilleurs délais, cette loi à l'ordre du jour parlementaire pour que celle-ci soit adoptée et appliquée rapidement.*
- *S'engage à être aux côtés des associations spécialisées présentes sur notre territoire et sur l'ensemble du pays et à porter leurs besoins pour qu'elles bénéficient de financements pérennes et pluriannuels de l'Etat et du Gouvernement ;*
- *Réaffirme sa volonté d'être aux côtés de l'ensemble des acteurs — associations, citoyens, élus et institutions — mobilisés pour faire évoluer les pratiques, renforcer l'écoute et la prise en compte de la parole des victimes, et en particulier celle des enfants, et construire une réponse collective à la hauteur des enjeux ;*
- *Demande au Gouvernement de mettre en cohérence les ambitions de cette future loi avec les moyens budgétaires nécessaires à son application effective, notamment par le renforcement des effectifs de la justice, de la police judiciaire, des services de protection de l'enfance et par le financement pérenne des associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.*

Convaincue que la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes nécessitent un engagement durable et coordonné, la ville d'Evry-Courcouronnes prendra toute sa part dans cette mobilisation et participera à la coalition des collectivités engagées afin de contribuer à structurer et amplifier cette démarche.

Après lecture de la motion, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la motion présentée conjointement par les groupes politiques « Evry-Courcouronnes plus juste pour tous – Agissons Citoyens », « Rassembler, Protéger, Avancer » et « Changeons Evry-Courcouronnes », dont l'objet est d'appeler au vote d'une loi intégrale sur les violences faites aux enfants et aux femmes.

Attachée au respect des droits et de la parole des victimes, la ville d'Evry-Courcouronnes :

- S'ENGAGE à soutenir et porter le principe d'une Loi intégrale sur les violences faites aux enfants et aux femmes.

- DEMANDE au Gouvernement et au Parlement d'inscrire, dans les meilleurs délais, cette loi à l'ordre du jour parlementaire pour que celle-ci soit adoptée et appliquée rapidement.

- S'ENGAGE à être aux côtés des associations spécialisées présentes sur notre territoire et sur l'ensemble du pays et à porter leurs besoins pour qu'elles bénéficient de financements pérennes et pluriannuels de l'Etat et du Gouvernement.

- REAFFIRME sa volonté d'être aux côtés de l'ensemble des acteurs — associations, citoyens, élus et institutions — mobilisés pour faire évoluer les pratiques, renforcer l'écoute et la prise en compte de la parole des victimes, et en particulier celle des enfants, et construire une réponse collective à la hauteur des enjeux.

- DEMANDE au Gouvernement de mettre en cohérence les ambitions de cette future loi avec les moyens budgétaires nécessaires à son application effective, notamment par le renforcement des effectifs de la justice, de la police judiciaire, des services de protection de l'enfance et par le financement pérenne des associations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux

femmes et aux enfants.

- PRENDRA TOUTE SA PART dans cette mobilisation et participera à la coalition des collectivités engagées afin de contribuer à structurer et amplifier cette démarche, la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes nécessitant un engagement durable et coordonné.

Monsieur le Maire : C'est unanime et je vous en remercie, en souhaitant que ce soit également unanime à l'Agglomération la semaine prochaine.

38) Vœu pour une véritable prise en compte du dérèglement climatique dans les logiques d'aménagement

Rapporteur : Julien MONIER

Monsieur le Maire : Juste pour vous répondre sur la décision, c'est un séjour organisé par les MQ Aunettes et Epinettes pour 10 personnes.

Julien MONIER : Merci pour la réponse.

Sur ce vœu : Cela fait partie des droits d'expression de l'opposition tels qu'ils existent et tels qu'ils vont continuer à exister et ce vœu répond, pour tout vous dire, à une double actualité. Pour commencer, je voulais remercier les services qui ont mis en forme ce vœu et qui nous l'ont mis sur table de manière construite, c'est très appréciable, chacun et chacune des conseillers municipaux peuvent le regarder

Je vais simplement le résumer pour les personnes qui nous regardent mais, avant cela, pour réagir à ce que vous disiez Monsieur le Maire tout à l'heure quand vous parliez de séance théâtrale, de popol, de posture… Nous faisons de la politique, donc c'est l'objet de ce vœu, et effectivement nous défendons des valeurs et nous travaillons pour mettre en application ces valeurs. Donc non, nous ne faisons pas de théâtre, ni de posture. Ce sont des combats qui sont pour nous essentiels. Donc pour aller un petit peu plus loin…

Monsieur le Maire : Monsieur MONIER excusez-moi. Vous avez travaillé longtemps avec Monsieur ZEGHOUF - puisque vous y avez travaillé – sur le règlement intérieur et je vous rappelle que le vœu doit être lu. Là vous n'êtes pas sur votre vœu et vous…

Julien MONIER : Je présente le pourquoi du vœu.

Monsieur le Maire : Oui mais vous avez vous-même participé à un travail, vous connaissez le règlement intérieur particulièrement bien, c'est un vœu, c'est comme cela au Conseil départemental, c'est comme cela au Conseil régional, c'est comme cela dans toutes les instances, vous devez lire le vœu. Pardonnez-moi, je suis désolé, il y a un règlement intérieur, il s'applique.

Julien MONIER : D'accord. Alors je vais vous lire simplement deux éléments de contexte et promis, je vous le lis.

Il y a effectivement, comme vous le savez en ce moment, une canicule qui nous rappelle à nos réalités et de deux - puisque vous faites vous-même de la politique Monsieur le Maire – j'ai vu passer une jolie vignette de votre groupe politique qui mentionnait « pour 1000 arbres arrachés nous en avons planté 3000 ». Ce sont ces deux raisons qui nous ont donné envie d'écrire ce vœu.

Julien MONIER donne lecture du vœu :

Vœu pour une véritable prise en compte du dérèglement climatique dans les logiques d'aménagement

L'actualité de cette semaine nous rattrape. La France subit une vague de chaleur inédite, entravant comme rarement l'ensemble des activités, du monde du travail au système éducatif, en

passant par les loisirs, le sport et la culture.

Dans nos logements, sur nos lieux d'enseignement, les transports ou bien nos bureaux et dans les métiers en atelier sur le terrain, un seul constat : tout fonctionne au ralenti.

Il devient urgent de prendre en compte, dans l'ensemble des politiques municipales, cet impact du réchauffement de la température et toutes les conséquences afférentes.

En matière d'aménagement, cela passe par une refonte des logiques appliquées jusqu'ici.

Alors que se déroule du 1er juin au 1er juillet, l'enquête publique sur la révision du Plan local d'urbanisme de la commune, les documents disponibles ne prennent actuellement qu'en partie en compte cette problématique.

Cela est par ailleurs souligné par la MRAE Île-de-France, qui dans un avis en tant que Personne publique associée, souligne le besoin de réaliser des études d'impact complémentaires au regard des projets d'aménagement à venir.

Ces dernières années - il n'aura pas échappé à l'assistance – que certains projets ont montré leurs limites : la Place Troisdorf a été rasée pour moitié et nous constatons aujourd'hui que la canopée qui existait n'existe plus qu'à moitié, donc c'est le cagnard pour tout le monde qui la fréquente ; Le réaménagement du Parc du Bois de mon cœur qui a d'abord donné lieu à des coupes rases de la la moitié de sa couverture végétale ; Dans les mois qui viennent, l'Avenue de la République à Evry-Village doit être refaite avec au passage la coupe à venir de l'ensemble des rangées d'arbres, des pruniers notamment.

Il pourrait aussi être cité plus lointainement le parvis du collège Paul Fort. Tout le monde constate ces jours-ci que c'est un enfer de circuler sur ce parvis qui a été réaménagé il y a de ça plusieurs années, et qui est aujourd'hui une place exposée au soleil et aux fortes températures.

Alors, des plantations sont effectuées – vous nous le rappelez politiquement dans vos publications Monsieur le Maire - en remplacement des arbres détruits, et pour en rajouter et c'est très bien. Mais il faudra compter des dizaines d'années, avant que ces végétaux produisent leur effet.

Malheureusement, f ace à la récurrence inéluctable des canicules, il devient urgent de repenser structurellement l'adaptation de nos infrastructures et les sujets d'aménagement.

Face à ces constats, j'invite donc le Conseil municipal d'Evry-Courcouronnes à formuler le vœu d'un véritable changement de paradigme concernant les projets d'aménagement en cours et à venir sur la commune. En termes de mise en forme, cela donnerait un engagement à :

- *Interroger systématiquement le bien-fondé des coupes d'arbres dans le cadre des aménagements publics et les futurs lotissements, en contraignant porteurs de projets et promoteurs à sauvegarder tous les îlots boisés existants*
- *Prendre en compte les usages et réalités spatiales des habitants, pour garantir le maintien et le développement de la couverture végétale, au plus près des lieux de vie (je fais bien sûr référence à la rue Desaix avec tout un îlot boisé qui a été complètement rasé dans le cadre des réaménagements, cela n'aura bien sûr échappé à personne*
- *Garantir un statut protecteur aux arbres et zones boisées existantes, en conservant le statut d'espace boisé classé (EBC) actuellement en vigueur et qui va changer dans le nouveau PLU, puisque sera privilégié l'espace paysager protégé (EPP), qui est en fait moins protecteur.*
- *Travailler avec des spécialistes de l'adaptation des villes aux changements climatiques, notamment des architectes, urbanistes et chercheurs, en utilisant – la chance que nous avons - le passé de Ville nouvelle d'Evry pour fournir un terrain d'expérimentation. Si certains veulent creuser le sujet, je vous invite à regarder ce que fait par exemple la ville de Nantes avec le projet « 3 30 300 », c'est à dire que tous les habitants aient 3 arbres à vue d'œil, 30 % de leurs quartiers qui soient végétalisés et, à moins de 300m, un bois ou une forêt. C'est un sujet de qualité de vie, mais c'est un sujet qui nous rattrape aujourd'hui.*

Je vous remercie pour votre attention Mesdames et Messieurs et j'espère que la majorité et l'autre

groupe de la minorité voteront ce vœu conjointement.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse :

Monsieur MONIER, je ne partage pas l'analyse qui est faite dans ce vœu et c'est la raison pour laquelle notre majorité, comme vous vous en doutez bien sûr, ne le soutiendra pas.

Personne ici ne conteste la réalité du changement climatique ni la nécessité pour les collectivités d'adapter leurs politiques publiques. C'est d'ailleurs ce que nous faisons depuis de nombreuses années à travers nos investissements, nos aménagements et nos choix budgétaires.

Ce qui nous gêne profondément dans votre texte, c'est qu'il prétend juger une politique globale à partir de quelques exemples pris isolément les uns des autres. Une politique d'aménagement ne peut pas être analysée à travers trois opérations sorties de leur contexte, sans regarder l'ensemble des réalisations conduites sur le territoire.

Ces dernières années, nous avons réhabilité une vingtaine d'écoles, sans votre soutien c'est le moins que l'on puisse dire, rénové des bâtiments communaux, créé ou agrandi des espaces verts, développé des îlots de fraîcheur avec par exemple des cours oasis - une dizaine - et poursuivi la transformation de notre ville pour mieux répondre aux enjeux environnementaux (baisse des émissions de carbone et diminution des consommations énergétiques à laquelle Pierre PROT est très attaché).

Le Parc du Lac, notamment, constitue un investissement majeur pour améliorer le cadre de vie des habitants et adapter notre ville aux températures qui continueront à augmenter dans les années à venir et lutter contre le réchauffement climatique. De même la démolition d'un bâtiment pour aménager un îlot de fraîcheur square Chantecler, là où un immeuble était programmé, n'était pas un choix financier puisque justement il a coûté et n'a rien rapporté, mais bien une réponse parmi d'autres à cette politique publique. À cela s'ajoutent des équipements spécifiquement destinés à faire face aux épisodes de fortes chaleurs. Notre commune dispose aujourd'hui de deux places équipées de fontaines, dont celle du Canal réalisée à mon initiative, ainsi que de trois sites dotés de brumisateurs : La place des terrasses, le Bras de Fer et Chantecler que j'évoquais à l'instant. Là aussi ce sont des choix politiques de la municipalité. Ces équipements contribuent concrètement à créer des îlots de fraîcheur accessibles aux habitants. Comme tout équipement technique, ils peuvent malheureusement connaître des dysfonctionnements ; c'était d'ailleurs malheureusement le cas aujourd'hui sur deux des cinq sites concernés (voyez à quel point je pousse l'honnêteté). Cela ne remet toutefois pas en cause la volonté de la commune d'investir durablement dans des aménagements adaptés au changement climatique.

Bien sûr, les choix d'aménagement ne sont jamais simples. Il arrive que certains arbres soient abattus lorsqu'ils sont malades – un arbre ça naît, ça vit, c'est malade, ça meurt -, dangereux ou lorsqu'un projet d'intérêt général l'exige. Il arrive aussi que nous devions concilier les impératifs environnementaux avec d'autres attentes légitimes des habitants : se déplacer, stationner, accéder aux équipements publics ou bénéficier d'espaces mieux aménagés. Cependant comme nous avons déjà pu le prouver, nous replantons – et je le redis, même si cela semble dérisoire - en moyenne 3 arbres pour un abattu sur l'ensemble du territoire.
La responsabilité d'une municipalité est précisément de trouver cet équilibre. Elle ne consiste ni à sanctuariser chaque situation existante, ni à répondre à chaque sujet sous le coup de l'émotion ou de l'actualité immédiate. Il est important de ne pas céder à l'opinion issue de l'actualité venant compromettre la stratégie globale issue elle d'études et de réflexions.

Nous continuerons à renforcer notre action en faveur de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique. Mais nous le ferons avec une vision d'ensemble, fondée sur des projets concrets, cohérents et équilibrés, en phase avec nos moyens réels, plutôt qu'à travers une lecture partielle et partiale de la réalité. Au reste, les électeurs l'ont bien compris en mars dernier.

Enfin, l'épisode de canicule que nous traversons doit nous amener - notamment nos décideurs nationaux- à enfin réfléchir autrement et à ne pas se limiter aux seuls sujets d'aménagement en général -espaces publics, bâtis…-. C'est bien vers des changements d'habitude, de modes de vie, bien plus rapides à mettre en œuvre et plus efficaces que les lourds investissements qui prennent

des décennies, que nous devons orienter nos réflexions. A Evry et Courcouronnes, villes alors séparées mais pionnières de concert à l'époque des nouveaux rythmes scolaires, mis en œuvre rapidement et de façon efficace, nous sommes prêts à y apporter notre expertise et nos idées. Gageons que l'année présidentielle devra permettre ce débat par nature national.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu.

Après lecture de la réponse, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 43 contre, 0 abstention)

Votant contre :

Stéphane BEAUDET ("Rassembler, protéger, avancer"), Medhy ZEGHOUF ("Rassembler, protéger, avancer"), Diarra BADIANE ("Rassembler, protéger, avancer"), Lucas MESLIN ("Rassembler, protéger, avancer"), Myriam BOUBEL ("Rassembler, protéger, avancer"), Pascal CHATAGNON ("Rassembler, protéger, avancer"), Cendrine CHAUMONT ("Rassembler, protéger, avancer"), Jordan SCHWAB ("Rassembler, protéger, avancer"), Pétroline BEROT ("Rassembler, protéger, avancer"), Alban BAKARY ("Rassembler, protéger, avancer"), Ismahane NEHAR FAIK ("Rassembler, protéger, avancer"), Yvan COUVIDAT ("Rassembler, protéger, avancer"), Natacha GIRARD ("Rassembler, protéger, avancer"), Abdelaziz AMMARI ("Rassembler, protéger, avancer"), Hélène LOIRAT ("Rassembler, protéger, avancer"), Pascal CAUCHEBRAIS ("Rassembler, protéger, avancer"), Mina FAYED ("Rassembler, protéger, avancer"), Isabelle MARIEN ("Rassembler, protéger, avancer"), Jacques BORIE ("Rassembler, protéger, avancer"), Jean-Christophe FRACHET ("Rassembler, protéger, avancer"), Alda HORAIN ("Rassembler, protéger, avancer"), Gérard GIANATI ("Rassembler, protéger, avancer"), Stéphane FAURE ("Rassembler, protéger, avancer"), Andy TOTO ("Rassembler, protéger, avancer"), Karima BEKRI ("Rassembler, protéger, avancer"), Yann SIDER ("Rassembler, protéger, avancer"), Jacques VANDEPUTTE ("Rassembler, protéger, avancer"), Abdoul-Aziz M BAYE ("Rassembler, protéger, avancer"), Hawa SISSOKO ("Rassembler, protéger, avancer"), Pierre PROT ("Rassembler, protéger, avancer"), Elise LOMBARD ("Rassembler, protéger, avancer"), Celia-Marina FLEMING ("Rassembler, protéger, avancer"), Jennifer MACARAIG ("Rassembler, protéger, avancer"), Hyriam FANOU ("Rassembler, protéger, avancer"), Hermann M BONGO ("Rassembler, protéger, avancer"), Andrew BARROIS ("Rassembler, protéger, avancer"), Elhem BELLAHCEN ("Rassembler, protéger, avancer"), Mehdi AZIZ ("Rassembler, protéger, avancer"), Lamia SOILIHI ("Rassembler, protéger, avancer"), Morgane BOUCHAIR CHAMBON ("Rassembler, protéger, avancer"), Manon FLEURANCE ("Rassembler, protéger, avancer"), Manon-Chloé BIANAY ("Rassembler, protéger, avancer"), Ouisal BOUGHALEM ("Rassembler, protéger, avancer")

- REJETTE le vœu présenté par le Groupe Evry-Courcouronnes plus juste pour tous – Agissons Citoyens portant sur la véritable prise en compte du dérèglement climatique dans les logiques d'aménagement.

Julien MONIER : Dommage… Nous réessaierons, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Maire : Je ne m'inquiète pas et je vous répondrai, ne vous inquiétez pas.

Julien MONIER : Nous réessaierons…

* RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_237	08/04/2026	CONTRAT	Souscription à l'offre de services AFEL – Assistance fonctionnelle et formation pour les logiciels Civil Net Finances et RH - SOCIETE CIRIL GROUP SAS	13 560 € TTC / an
D2026_238	08/04/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 2 au marché n°2024-106 - Travaux d'investissement courant 2024 dans les bâtiments - MAPA 2 – Lot n°3 Plomberie, sanitaires, chauffage, VMC, climatisation – Plus et moins-values - LTM GROUPE	Plus-value 2 452, 98 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_239	08/04/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition payante du Gymnase Jean Louis Moulin dans le cadre de stages sportifs – 26 avril 2026 – BVS RITMICA	Recette 304,45 € NT
D2026_240	08/04/2026	CONTRAT	Contrat de prestations de services et maintenance du logiciel d'expertise de recrutement - Société BEETWEEN	14 744,82 € TTC /an
D2026_241	11/04/2026	CONVENTION	Convention relative à des ateliers d'éducation aux médias et à l'information - Année 2026 - Association DYSTURB	Marché à BDC sans mini – Maxi 5 500 € TTC pour 2026
D2026_242	14/04/2026	CONTRAT	Acquisition de la solution Entreprise pour l'envoi de campagnes de communication à destination des administrés - Société BREVO	29 217,60 € TTC/an
D2026_243	15/04/2026	CONTRAT	Abonnement aux services d'agenda en ligne et de téléconsultation pour le centre de santé - DOCTOLIB	15 827,90 € TTC/an
D2026_244	15/04/2026	SUBVENTION	Demande de subvention – Fonds d'action sanitaire et sociale – Appel à projets CPAM 2026 – Projet « Repèr'Âge » pour repérer et accompagner les personnes âgées isolées à Evry-Courcouronnes	Sub attendue : 20 040 €
D2026_245	15/04/2026	SUBVENTION	Demande de subvention – Fonds d'action sanitaire et sociale – Appel à projets CPAM 2026 – Projet « Prendre soin des aidants » à Evry-Courcouronnes	Sub attendue : 8 615 €
D2026_246	15/04/2026	SUBVENTION	Demande de subvention – Fonds vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (appel à projets 2026) – Rénovation et extension du groupe scolaire Nicolas Jacques Conté.	Sub attendue : 2 millions
D2026_247	18/04/2026	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) – Année 2026	600 € NT
D2026_248	18/04/2026	CONVENTION	Convention de mise à disposition à titre onéreux du bateau HEAVY DUTY 360 NOIR par la Commune à l'Amicale Sportive d'Evry section Voile - **Retirée par la décision D2026_341**	
D2026_249	18/04/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-06 relatif à la fourniture et livraison des prestations "Traiteur " - Lot n°1 Cocktails et buffets- Augmentation du montant maximum - LAURENT CHLON RESTAURATION	Montant max augmenté de 12 000 € TTC
D2026_250	18/04/2026	MANDAT	Mandat spécial attribué à Monsieur Stéphane BEAUDET – Maire – Festival des Apprentissages tout au long de la vie de la Ville Apprenante de Cork (Irlande)	2 000 € maximum
D2026_251	18/04/2026	MANDAT	Mandat spécial attribué à Monsieur Pascal CHATAGNON – Adjoint au Maire – Festival des Apprentissages tout au long de la vie de la Ville Apprenante de Cork (Irlande)	3 000 € maximum
D2026_252	23/04/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-17 - Fourniture et installation d'équipements sportifs sur le Parc Henri Fabre et le plateau sportif Van Gogh – Groupement S.F.E.V / QUALI-CITE ILE DE France	114 189,02 € TTC
D2026_253	23/04/2026	CONTRAT	Avenant n°1 au contrat CT 00002479 relatif à la maintenance globale du progiciel Concerto Plus suite à l'acquisition du logiciel de pointage Concerto Presto Opus (CPO) — SOCIETE ARPEGE	Plus-value 660 € TTC (uniquement sur 2026)
D2026_254	23/04/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n° 2023-14 - Travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°14 : Matériels de cuisine – Prolongation de délai et travaux supplémentaires - Société INDUSTRIELLE DU FROID ET DE CUISSON	Plus-value 2 364 € TTC
D2026_255	23/04/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2024-08 - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation partielle de bâtiments – Lot n°3 : Réhabilitation des toitures : école Aguado, restauration Levasseur, Gymnase Piat, école Champs-Elysées – Prolongation de durée - Société BREGLART	néant
D2026_256		MARCHE PUBLIC	Avenant n° 4 au marché n° 2023- 01 - Travaux de construction d'un pôle enfance au parc des Loges et d'une tribune et locaux sportifs à Bois Sauvage – Lot n° 11 Peintures - Revêtements muraux – Travaux supplémentaires – LES PEINTURES PARISIENNES	Plus-value 1 104,00 € TTC
D2026_257	05/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation et la mise en œuvre d'un partenariat à des services de micromobilité à des conditions préférentielles dans le cadre du Festival made in EC - PONY SAS	pas de contrepartie financière

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_258	23/04/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°5 au marché n° 2023-14 - Travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°8 : Cloisons, doublages, faux plafonds – Plus- et moins-values - Société EPH	Moins-value 3 967,20 € TTC
D2026_259	18/04/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation loto le 24 avril 2026 - ASSOCIATION FAMILLE D'EVRY	105 € TTC
D2026_260	18/04/2026	CONVENTION	Convention portant sur un stage de trampoline les 20 et 21 avril 2026 - ASSOCIATION LJUMP	400 € TTC
D2026_261	23/04/2026	SUBVENTION	Demande de subvention – Appel à projets FIPD 2026 – Poste de coordonnateur du CLSPD	Sub attendue 10 000 €
D2026_262	07/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 3 au marché n°2024-106 - Travaux d'investissement courant 2024 sur les bâtiments - MAPA 2 – Lot n°3 Plomberie, sanitaires, chauffage, VMC, climatisation – Plus et moins-values - LTM GROUPE	Plus-value 5 894,08 € TTC
D2026_263	07/05/2026	MARCHE PUBLIC	Marché de conception-réalisation n°2026-03 - Reconstruction à l'identique d'une partie de l'école des Coquibus suite à l'incendie à l'été 2025 - OBM CONSTRUCTION (mandataire du groupement solidaire) - B27-SEDIME-GANTHA	3 217 200 € TTC
D2026_264	07/05/2026	CONTRAT	Avenants de modifications du contrat d'assurance « DRONE » n°551064-565 - AIG EUROPE SA (assureur) – ATLANTAS (courtier)	Plus-value totale : 740 € TTC
D2026_265	28/04/2026	SUBVENTION	Demande de subvention – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (appel à projets 2026) – Rénovation et extension du groupe scolaire Nicolas Jacques Conté	Sub attendue : 800 000 €
D2026_266	07/05/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-23 - Travaux de relamping du stade de softball - SFIEE	119 346,20 TTC
D2026_267	07/05/2026	CONVENTION	Destruction et recyclage d'archives papier – Centre Parisien de Recyclage (CPR)	1 252,80 € TTC
D2026_268	07/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°5 au marché n°2023-35 - Travaux de construction de l'école HORIZON – Lot n°19 : Paysage - Moins-value – Groupement VALLOIS / VALBOIS	Moins-value 1 130,40 € TTC
D2026_269	07/05/2026	CONVENTION	Convention de prestation technique de sonorisation, éclairage, électricité et scène couverte et location d'un car podium – Festival made in EC – AM SONOSTYLE SARL	28 625,00 € TTC
D2026_270	25/04/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier ludique familial le 30 avril 2026 - TATIANA CRITON	136 € TTC
D2026_271	25/04/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier Créations vers l'Angleterre le 23 avril 2026 - LA PAGE DE GWEN	72 € TTC
D2026_272	25/04/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de création de bougies le 27 avril 2026 - ASSOCIATION ETOILES DE BANLIEUE	285 € TTC
D2026_273	25/04/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'un atelier de yoga parents enfants le 27 avril 2026 - AUDREY PARIS	150 € TTC
D2026_274	25/04/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation jeu d'échec le 24 avril 2026 - ASSOCIATION LE ROI VOLANT	65 € TTC
D2026_275	25/04/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la MSP J.Prévert les 18 et 19 juin 2026 - ECOLE GENEVOIX	GRATUIT
D2026_276	25/04/2026	CONVENTION	Convention portant sur des ateliers pilate adulte de mai à juin 2026 - METHODE DETERMINED	330 € TTC
D2026_277	25/04/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation repas et soirée jeunesse le 8 mai 2026 - ASSOCIATION ASEC	120 € TTC
D2026_278	07/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°4 au marché N°2025-28 relatif à la Rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier à Evry-Courcouronnes - Lot n°3 : CHARPENTE-ISOLATION-ETANCHEITE – CILG RENOVATION	Plus-value 26 517,00 € TTC
D2026_279	28/04/2026	SUBVENTION	Demande de subventions – Appel à projets FIPD 2026 – Dispositif de prévention et d'accompagnement personnalisé des jeunes en situation de violence	Sub attendue : 60,500 €
D2026_280	07/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché 2025-51 : Marché de maintenance des équipements ludiques et sportifs – SAS Récré'Action.	voir DM
D2026_281	07/05/2026	MARCHE	Avenant n°5 au marché 2023-17 (ancien 2022-68) :	plus-value 32

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
		PUBLIC	Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage - LOT 16 : VRD – ESSONNE-TP	022 € TTC
D2026_282	07/05/2026	MARCHE PUBLIC	Marché N°2026-14 relatif à l'acquisition et l'installation de matériels de cuisine neufs pour les offices de restauration – Société Etablissements ROUSSEL	76 074,28€ TTC
D2026_283	01/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'une formation de 1er secours le 6 juin 2026 - ASSOCIATION UFOLEP 91	575 € TTC
D2026_284	01/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de speaker le 30 avril 2026 - NDJENG NDJENG EMA	400 € TTC
D2026_285	01/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'une formation de 1er secours le 29 mai 2026 - ASSOCIATION UFOLEP 91	575 € TTC
D2026_286	07/05/2026	CONVENTION	Convention relative à une animation de one man show pour les 20 ans du POINT JUSTICE – OUAISCESTBON PRODUCTION.	400 € TTC
D2026_287	12/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant 4 au marché 2025-38 relatif aux travaux d'investissements courants dans divers bâtiments communaux de la Ville d'Evry-Courcouronnes - MAPA n°1 - Lot n° 2 : Menuiseries intérieures bois et pvc, cloisons sèches et faux plafonds – Société BOTA	1 936, 24 € TTC
D2026_288	12/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n° 2023-14L7 relatif aux travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°7 : Menuiseries intérieures - Société SORBAT 77	plus-value 1 369,44 € TTC
D2026_289	12/05/2026	CONTRAT	Contrat de prestations sur l'acculturation de l'intelligence artificielle pour les agents de la commune d'Evry-Courcouronnes avec Société CIVITEO	61 680 € TTC
D2026_290	06/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation structure gonflable le 4 juillet 2026 Chemin du Halage - KERMES CLUB	330 € TTC
D2026_291	06/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'un spectacle de feu le 4 juillet 2026 Chemin du Halage - ASSOCIATION CIRCO CRIOLLO	1500 € TTC
D2026_292	06/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur la réalisation d'un concert le 4 juillet 2026 Chemin du Halage - ASSOCIATION CENTRE MUSIQUE DIFFUSION	570 € TTC
D2026_293	06/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation de sensibilisation aux enjeux environnementaux le 4 juillet 2026 Chemin du Halage -ASSOCIATION EVOLUSCIENCES	622,50 € TTC
D2026_294	06/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation de FACE PAINTING le 30 mai 2026 - LADY BLUE	400 € TTC
D2026_295	12/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2022-04 relatif aux travaux de réhabilitation /extension du Groupe Scolaire des Coquibus : Lot 8 : Cloisons, Doublages, Plafonds suspendus – Société HELIOS	Plus-value 23 708,69 € TTC
D2026_296	12/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant 1 relatif au marché 2024-108 Travaux de réhabilitation partielle du gymnase des Loges - Lot n°2 : Finitions – société PEL	Plus-value 8 659, 20 € TTC
D2026_297	12/05/2026	CONVENTION	Convention pour le tournage d'un Teaser – Société DAT WAY	recette 313 € TTC
D2026_298	12/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 3 de prolongation au marché n° 2022- 31 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°11 : Système de Sécurité Incendie - Société AVISS SERVICE	Sans incidence financière
D2026_299	12/05/2026	SUBVENTION	Convention de formation professionnelle continue « Interculturalité et accompagnement de la période de familiarisation » en crèche Collective Françoise Dolto - PLANETE ENFANCE	subvention attendue 550 €
D2026_300			ANNULEE	

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_301	21/05/2026	CONVENTION	Convention d'occupation précaire à titre gratuit d'une surface d'exposition du Spot pour une opération marketing/communication - Festival MADE IN EC – SOCIETE DES CENTRES COMMERCIAUX	Sans incidence financière
D2026_302	12/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique cession de spectacle le 12 février 2027 - LES 7 FROMENTINS	3125 € TTC
D2026_303	12/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation artistique d'arts visuels du 21 mars 2026 au 13 juin 2026 et le 14 juin 2026 - EVA TOMMY MARTIN	2120 € TTC
D2026_304	12/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur un atelier de fabrication de pain bio le 30 mai 2026 - ASSOCIATION COURAGE LE GROUPE	600 € TTC
D2026_305	12/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation d'échec le 4 juillet 2026 - ASSOCIATION LE ROI VOLANT	85 € TTC
D2026_306	12/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur une animation sculpture sur ballons le 13 juin 2026 - ASSOCIATION JM PRODUCTIONS	1200 € TTC
D2026_307	21/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n° 8 au marché n° 2022-75 relatif aux travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier – Lot n°10 : Electricité - Société SUDELEC	Plus-value 2 056,00 € TTC
D2026_308	21/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'organisation d'une représentation de chants le 17 juin 2026 - LES Z'ALLUMES DES ARTS	900 € TTC
D2026_309	21/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2026-05 - Travaux de rénovation de l'école élémentaire Jacques CARTIER – Lot n°8 Menuiseries Intérieures – Travaux supplémentaires - Société PARIS OUEST CONSTRUCTION	Plus-value 2 248,11 € TTC
D2026_310	21/05/2026	CONVENTION	Convention pour le tournage d'un court métrage du 19 au 21 mai 2026 – Société IL COURT IL COURT	Recette 234 €
D2026_311	20/05/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Brel Brassens le 9 juin 2026 - ECOLE PRIMAIRE VINCENT VAN GOGH	GRATUIT
D2026_312	20/05/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle de la MSP Prévert le 4 juin 2026 - ASL VILLA GUILLAUME	GRATUIT
D2026_313	20/05/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Brel Brassens les 26 et 29 mai 2026 - ECOLE PAUL GAUGUIN	GRATUIT
D2026_314	20/05/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle de la MSP Prévert les 19 et 20 mai 2026 - France TRAVAIL	GRATUIT
D2026_315	20/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur la fête du jardin et puces et coutures en lien avec à la Maison du Village le 23 mai 2026 - ASSOCIATION OBJECTIF TERRE 77	667,50 € TTC
D2026_316	20/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur un séjour au camping du 13 au 17 juillet 2026 - UCPA SPORT VACANCES	2985,05 € TTC
D2026_317	20/05/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle du centre social Brel Brassens le 2 juin 2026 - YANN LOUSSOUARN CONSEILLER PEDAGOGIQUE	GRATUIT
D2026_318	21/05/2026	CONVENTION	Convention d'occupation précaire à titre gratuit d'une surface d'exposition au profit de la Commune la société d'Exploitation des parkings du centre commercial régional Evry 2 du 22 au 23 mai 2026	GRATUIT
D2026_319	22/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2025-16 - Réhabilitation partielle du gymnase André THOISON - Macro lot n°1 – Moins-value- Société SPCR	Moins-value 32 316,00 € TTC
D2026_320	22/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2022-04 - Travaux de réhabilitation – extension du Groupe Scolaire des Coquibus - Lot n° 10 Ascenseurs – Travaux supplémentaires - Société IRIS ASCENSEUR	Plus-value 5 004 € TTC
D2026_321	20/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur l'animation d'ateliers de cardio fit du 7 janvier 2026 au 10 juin 2026 - EMMCY FIT ENERGIE SPORT	1425€ TTC
D2026_322	20/05/2026	CONVENTION	Convention portant sur des ateliers hebdomadaires de cardio fit du 13 mai 2026 au 10 juin 2026 - ASSOCIATION	250 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
			LOVELY DANCE	
D2026_323	22/05/2026	CONVENTION	Convention de prestation technique de sonorisation, éclairage, électricité et scène couverte et location d'un car podium – Festival made in EC – SMASHLINE GROUPE SARL	28 625,00 € TTC
D2026_324	22/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°6 au marché n° 2023-14L1 - Travaux de construction de l'école HORIZON - Lot n°1 : Gros œuvre – Travaux supplémentaires - Société STB	Plus-value 53 293,39 € TTC
D2026_325	26/05/2026	CONVENTION	Convention de prestation pour la mise à jour de scènes et la représentation du théâtre forum « Acteurs-Jeunes » - Association L'ATELIER CIGALE	3 580 € NT
D2026_326	22/05/2026	CONVENTION	Organisation d'un mini séjour du 27 au 31 juillet 2026 - ALSH La Lanterne – Ferme D'Ecancourt – ASSOCIATION D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	5 908,00 € TTC
D2026_327	22/05/2026	CONVENTION	Organisation d'un mini séjour du 20 au 24 juillet 2026 – ALSH La Lanterne – PROVINS TOURISME	9 902,00 € TTC
D2026_328	22/05/2026	CONVENTION	Organisation d'un mini séjour du 26 au 30 octobre 2026 – ALSH Berlioz – CIRQUE EQUESTRE COCICO	10 020,00 € TTC
D2026_329	22/05/2026	CONVENTION	Organisation d'un mini séjour du 27 au 31 juillet 2026 – ALSH Pole des loges – PONEYS DES QUATRE SAISONS	7 824,00 € TTC
D2026_330	22/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2024-94 -Travaux d'investissement courant 2024 sur les bâtiments - MAPA 2 – Lot n°1 : Gros Œuvre, Maçonnerie, Isolation ext.int., VRD, Carrelage, Faïence – Moins-values - Société DESTAS ET CREIB	Moins-value 5 371,25€ TTC
D2026_331	22/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2023-56 - Maintenance et entretien réglementaire des portes automatiques, sectionnelles et rideaux métalliques des bâtiments communaux – Travaux supplémentaires - CAPSYS FERMETURE SAS - RUANO	Plus-value 8 239,20 € TTC
D2026_332	22/05/2026	MARCHE PUBLIC	Marché à prestations similaires n°2026-33 relatif à la maintenance et à l'entretien réglementaire des portes automatiques, sectionnelles et rideaux métalliques des bâtiments communaux (poste 2 : maintenance corrective) – CAPSYS FERMETURE - SAS - RUANO	Maxi 20 000 € TTC/an
D2026_333	26/05/2026	SUBVENTION	Demande de subvention – Dotation Politique de la Ville 2026 – Section investissement – Travaux de rénovation partielle du gymnase Eugène Piat	Sub attendue 369 000 €
D2026_334	26/05/2026	CONVENTION	Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire de locaux et d'espaces sportifs situés au sein de l'annexe de l'Essonne Stadium (Stade Robert Bobin) à Bondoufle – DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	sans incidence financière
D2026_335	26/05/2026	MANDAT	Mandat spécial attribué à Madame Myriam BOUBEL – Adjointe au Maire – Rencontres des acteurs de la Participation citoyenne et mobilité de groupe à des fins d'apprentissage à Charleroi	700 € maximum
D2026_336	26/05/2026	MANDAT	Mandat spécial attribué à Monsieur Pascal CHATAGNON – Adjoint au Maire – Rencontres des acteurs de la Participation citoyenne et mobilité de groupe à des fins d'apprentissage à Charleroi	700 € maximum
D2026_337	27/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides - Bois Sauvage – Lot n°3 : Etanchéité couverture – Travaux supplémentaires et prolongation de délai – Société THERMOSANI	Plus-value 29 122,50 €
D2026_338	27/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°6 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides - Bois Sauvage – Lot n° 5 : MENUISERIES EXTERIEURES OCCULTATIONS – Moins-value – Société DITER	Moins-value 10 246,75 €
D2026_339	27/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°5 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides - Bois Sauvage - Lot n°7 : CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFOND – Travaux supplémentaires - Société BATHELEC	Plus-value 44 800,99 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_340	27/05/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°6 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides - Bois Sauvage – Lot n° 14 : ELECTRICITE CFO CFA (dont inclusion numérique/digital) – Travaux supplémentaires - Société DERICHEBOURG ENERGIE	Plus-value 32 479,14 € TTC
D2026_341	27/05/2026	MISE A DISPOSITION	Convention de mise à disposition à titre onéreux du bateau HEAVY DUTY 360 NOIR de la Commune à l'Amicale Sportive d'Evry section Voile Retrait de la décision n°D2026_248 du 16 avril 2026	200 €
D2026_342	27/05/2026	CONVENTION	Avenant à la convention de prestation artistique « BOOKER » dans le cadre du Festival Made in EC « Renc'art » - Modification du prix (plus-value) - Société SPARRING AGENCY	Plus-value 4 000 € TTC
D2026_343	27/05/2026	CONVENTION	Organisation d'un mini séjour – ALSH Pole des loges – ILE DE LOISIRS DE BUTHIERS	3 929,40 € TTC
D2026_344	27/05/2026	CONVENTION	Contrat relatif à l'organisation de deux représentations de spectacles « La ferme de Tiligolo et ses mini spectacles » - Pôle enfance Charles Perrault et RPE Bois de mon Cœur – LA FERME DE TILIGOLO	1 270 € TTC
D2026_345	27/05/2026	REGIE	Régie d'avances -RA02276 « Régie Relations Internationales Erasmus + » - Modification acte constitutif article 4 Ouverture d'un compte DFT	
D2026_346	27/05/2026	SUBVENTION	Demande de subvention – Dotation Politique de la Ville 2026 – section investissement – Reconstruction à l'identique d'une partie sinistrée (Zone 1A) du groupe scolaire Les Coquibus	1 000 000 €
D2026_347	26/05/2026	CONVENTION	Spectacle tous publics - l'Ile au trésor - Compagnie Atelier de l'orage	2 321 € TTC
D2026_348	02/06/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2025-25 - Travaux d'aménagements paysagers en cour d'école oasis Programme n°1 - Lot n° 3 : Maternelle et élémentaire Georges LAPIERRE– Moins-values - Société EUROVIA ILE DE FRANCE SAS	Moins-value 89 758 20 € TTC
D2026_349	02/06/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 18 : Equipement de cuisine – Travaux supplémentaires - Société D. PETRILLO	Plus-value 1 665,77 € TTC
D2026_350	02/06/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°5 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n°10 : Revêtements de sol et murs – Travaux supplémentaires - DOUMER SOLS	Plus-value 2 640 € TTC
D2026_351	28/05/2026	CONVENTION	Convention avec l'association LES PONEYS D'ABORD pour une animation de balade en poney en lien avec le conseil de quartier Evry Sud	300 € TTC
D2026_352	28/05/2026	CONVENTION	Convention avec l'association JM PRODUCTIONS pour une animation sculpture de ballons en lien avec le conseil de quartier BSBG	400 € TTC
D2026_353	28/05/2026	CONVENTION	Convention de prestation dans le cadre de la Micro-Folie - Olivier ULEKU LOKONA	1 200 € TTC
D2026_354	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°2 au marché n°2024-108 - Travaux de réhabilitation partielle du Gymnase des Loges – Lot n° 1 GO ETENDU décomposé en macro-lots – Prolongation de délai - Société SKY WALL	Sans incidence financière
D2026_355	06/06/2026	CONTRAT	Contrat de cession de droits et installation de l'exposition « Réparer les vivantes » - MSP Jacques Prévert - Festival des apprentissages - Elodie RATSIMBAZAFY Photographe	1 000 € NT
D2026_356	03/06/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de chant et de danse le 13 juin 2026 dans le cadre du Festicanal - ANDREA BEBE	180 € TTC
D2026_357	03/06/2026	CONVENTION	Convention portant sur la mise en place d'un stand alimentaire - GOLDEN BUSINESS le 4 juillet 2026 aux bords de Seine	GRATUIT
D2026_358	03/06/2026	CONVENTION	Convention portant sur une prestation de micro- mobilité	GRATUIT

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
			du 3 au 5 juillet 2026 aux bords de seine - PONY	
D2026_359	03/06/2026	CONVENTION	Convention portant sur une initiation à l'aviron le 4 juillet 2026 aux bords de Seine - SCA 2000 EVRY AVIRON	450 € TTC
D2026_360	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-26 - Travaux de remplacement des lanterneaux du Gymnase THOISON – PROS ETANCHEITE	50 880 € TTC
D2026_361	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-22 - Travaux d'investissement courant dans divers bâtiments communaux – Lot n° 1 : Gros œuvre, maçonnerie, isolation intérieure extérieure, VRD, carrelage et faïence- ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION	111 695,59 € TTC
D2026_362	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-22 – Travaux d'investissement courant dans divers bâtiments communaux – Lot n°2 Menuiseries intérieures, Bois & PVC, cloisons sèches et faux plafonds- SASU BOTA	117 543,34 € TTC
D2026_363	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-22 - Travaux d'investissement courant dans divers bâtiments communaux - Lot n°4 : Electricité - SARL FIBRELEC	138 791,52 € TTC
D2026_364	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-22 - Travaux d'investissement courant dans divers bâtiments communaux - Lot n° 5 : Peinture, ravalement et revêtement de sols souples- LAMOS S.A.S	83 279,05 € TTC
D2026_365	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-22 - Travaux d'investissement courant dans divers bâtiments communaux - Lot n° 6 : Menuiseries extérieures, serrurerie, métallerie, vitrerie et miroiterie- LES COMPAGNONS METALLIERS BREUZARD	254 510,40 € TTC
D2026_366	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-16 - Travaux de fonctionnement sur les bâtiments de la ville - Lot n°1 : Étanchéité – Serrurerie – Métallerie – Menuiseries métalliques - Menuiserie bois, PVC ALU- Rideaux – Stores – Volets roulants – 3D METAL	AC sans mini – Maxi 144 000 € TTC/an
D2026_367	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-16 - Travaux de fonctionnement sur les bâtiments de la ville - Lot n°2 : Vitrerie – Miroiterie – Film – VULCAIN	AC sans mini – Maxi 96 000 € TTC/an
D2026_368	06/06/2026	CONVENTION	Convention de mise à disposition du parking de la CAF de l'Essonne à la Commune pour le feu d'artifice le 14 juillet 2026	GRATUIT
D2026_369	06/06/2026	MARCHE PUBLIC	Marché n°2026-22 - Travaux d'investissement courant dans divers bâtiments de la ville - Lot n° 3 : Plomberie-Sanitaire-Chauffage - VMC-Climatisation- SARL TRAVAUX ETUDES ET SERVICES	168 657,74 € TTC
D2026_370	06/06/2026	CONVENTION	Contrat pour le tournage d'une vidéo commerciale – Société MOJO STUDIO	Recette 250 €
D2026_371	10/06/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n°12 : CVC Plomberie – Travaux supplémentaires et prolongation de délai - SERT	Plus-value 66 082,58 € TTC
D2026_372	11/06/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°3 au marché n°2023-17 - Travaux de construction du Centre Socioculturel Pyramides-Bois Sauvage – Lot n° 18 : EQUIPEMENT DE CUISINE – Travaux supplémentaires et prolongation de délai - Société D. PETRILLO Retrait de la décision n°D2026/349 du 1er juin 2026	Plus-value 1 665,77 € TTC
D2026_373	11/06/2026	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'Association France Médiation – Année 2026	1 322,34 € NT
D2026_374	11/06/2026	MARCHE PUBLIC	Avenant n°1 au marché n°2022-24 - Missions d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC) - Lot n°8 : Reconstruction de L'ALSH et réhabilitation de la restauration du Groupe Scolaire Georges Lapierre – Prolongation de délai - Sté CRX CENTRE	Plus-value 11 858,11 € TTC
D2026_375	11/06/2026	ADHESION	Renouvellement de l'adhésion à l'association « Centre Hubertine Auclert » - Année 2026	4000 € TTC
D2026_376	06/06/2026	CONVENTION	Convention portant sur un hébergement du 5 au 7 juin 2026 - ATELIERS DES SOURCES GITE DES SOURCES	1021,60 € TTC

Numéro	Date de publication	Type	Intitulé	Montant
D2026_377	06/06/2026	MISE A DISPOSITION	Mise à disposition d'une salle à la MSP J.Prévert le 30 mai 2026 - France TRAVAIL	GRATUIT

Julien MONIER : 5 jours avant le Conseil municipal, nous avons accès aux décisions du Maire et cette délibération est l'occasion de poser certaines questions. Dans les heures de préparation de ce Conseil, il me semblait important de regarder certaines décisions du Maire puisque cela inclut des sommes et des engagements.

J'avais une petite interrogation sur ces décisions du Maire, sur une qui a été prise récemment, c'est l'une des dernières, une convention qui porte sur un hébergement du 5 au 7 juin dans un atelier qui s'appelle « l'Atelier des Sources - Gîte des Sources » pour un montant de 1 021,60 €.

Par curiosité je suis allé regarder et c'est un endroit où il y a des cours de yoga et de sophrologie, des stages, j'aimerais savoir à quoi cela correspond.

Monsieur le Maire : Nous allons vous répondre précisément par écrit dès demain. Moi je n'ai pas fait de yoga à ma connaissance... On me le conseille régulièrement, mais j'entretiens une relation au sport qui ne me le permet pas encore.

Nous allons vous répondre évidemment, j'imagine que c'est une association.

Julien MONIER : Merci.

La réponse suivante est donnée par Monsieur le Maire (après le vote de la motion)

Monsieur le Maire : Juste pour vous répondre sur la décision, c'est un séjour organisé par les Maisons de Quartier / Centres Sociaux Aunettes et Epinettes pour 10 personnes.

Julien MONIER : Merci pour la réponse.

QUESTION ORALE présentée par le Groupe Evry-Courcouronnes plus juste pour tous – Agissons Citoyens - ESSONNE HABITAT

Julien MONIER : Merci à celles et ceux du public notamment qui nous ont écoutés, d'avoir tenu jusqu'ici.

C'est une question orale, un des droits que nous avons dans l'opposition et effectivement, j'invite Monsieur ZEGHOUF qui nous commentait tout à l'heure le règlement intérieur à bien relire le procès-verbal, puisque j'ai bien tout expliqué, de la prise de position, donc ce que nous avons négocié, c'est-à-dire surtout d'éviter les reculs et les quelques avancées ont été citées. Donc pour les questions orales...

Monsieur le Maire : Attendez, pardonnez-moi Monsieur MONIER, vous n'allez pas refaire le débat à chaque fois, il y a un règlement intérieur, vous devez lire une question orale s'il vous plaît.

Julien MONIER : Oui je lis la question orale.

Monsieur le Maire : Ce serait bien de respecter, parce que si nous, nous ne respectons pas le règlement intérieur, vous allez nous tomber dessus, donc je vous invite à le respecter.

Julien MONIER : Nous sommes plus coulants que cela... Mais je lis la question orale, simplement cette question orale a pris beaucoup de temps à être construite, puisque c'est un sujet d'importance, c'est un sujet majeur, j'espère que les élus des différents groupes ont pu y avoir accès, c'est au sujet du bailleur Essonne Habitat.

Monsieur Julien MONIER donne lecture de la question orale :

Question orale – Essonne Habitat

Monsieur le Maire,

Nous défendons, dans notre programme, le principe d'une Vigie du logement et le respect des obligations des bailleurs, car nous pensons qu'il faille protéger les locataires, contenir la hausse des prix et surveiller les charges, ainsi que permettre à chacun, dans notre ville, de vivre dans la dignité, dans son logement.

Voici des mois, voire des années pour certaines résidences, que les locataires du bailleur Essonne Habitat alertent, dans plusieurs quartiers de notre ville, sur la dégradation jamais vue de leurs conditions de logement.

Manque d'entretien, insalubrité, absence de gardiens, bâti qui s'effondre à vue d'œil : les situations sont nombreuses, alarmantes, et pour beaucoup inacceptables.

Depuis 2023, plus aucune régularisation des charges annuelles n'a eu lieu, alors que la loi contraint les bailleurs à détailler celles-ci aux locataires, et de procéder à des remboursements de provision lorsque cela est justifié.

Face à ces situations, plusieurs locataires ou collectifs de résidents s'organisent : ils interpellent leur bailleur, font remonter aux gestionnaires les problèmes rencontrés, saisissent les autorités. Mais rien n'avance, ou trop peu.

Pourtant, vos services sont régulièrement sollicités, des locataires vous écrivent, viennent à vos permanences, réalisent des pétitions. Tout cela dans le but que les choses bougent, et qu'enfin, ils puissent vivre dans leur logement, dans la dignité.

Pour ne citer que quelques exemples, je vais parler du cas de 4 résidences situées dans notre commune.

Au Parc aux lièvres, sur le secteur des Placettes, la situation s'est fortement dégradée depuis les travaux d'ampleur menés de destruction de la dalle. Certains squares n'ont pas d'éclairage depuis 4 ans, les personnes rentrent chez elles avec leur téléphone portable, des caves sont condamnées et les réparations du quotidien se font attendre. Certaines loges de gardien restent désespérément vides depuis des années.

Au Village, la résidence Mathilde, a vu la disparition du gardien il y a 2 ans, et les conditions d'habitat se sont depuis fortement dégradées : saleté et manque d'entretien, et des dépôts sauvages persistants, encore récemment il a fallu attendre plus de 3 semaines pour voir évacuer des tas d'encombrants.

Aux Aunettes, la résidence de la Chalouette, pourtant réhabilitée il y a 6 ans, connaît une forte dégradation du cadre de vie, avec moisissures, infiltrations et matériaux extérieurs qui se décrochent, pannes d'électricité... Les portes tombent en panne, enfermant les résidents, et certains font même du remplacement à leur frais de matériel défectueux dans leur domicile.

A Jean Rostand, les ascenseurs tombent régulièrement en panne, les infiltrations se multiplient, les VMC sont défaillantes, des morceaux de briques tombent et la toiture menace de s'effondrer. Certains résidents alertent sur des mises en danger créées par ces situations, avec le cas de problèmes respiratoires causés par cette insalubrité. Sans oublier les rats qui s'invitent dans les rez-de-chaussée avec la canicule.

Et je pourrais vous parler du Bonhomme en Pierre au Mousseau, de Récamier à Aguado, ou encore de Camille Guérin au Bois Sauvage...

Pendant ce temps, et malgré les appels téléphoniques, les courriers, les recommandés, les réponses apportées par Essonne Habitat sont quasiment inexistantes. L'un de ces gestionnaires - qui ne nous a d'ailleurs jamais répondu lorsque nous l'avons nous-même sollicité - a même

répondu à une résidente soulignant une mise en danger qu'elle "ferait bien de voir l'état des autres logements" ; considérés donc comme pires.

La semaine dernière, vous avez reçu, en rendez-vous, la direction d'Essonne Habitat. J'ai personnellement souhaité participer à cette rencontre, mais cela m'a été refusé par vos collaborateurs. Car il faut savoir que de notre côté, et avec notre groupe Agissons Citoyens, nous visitons les résidences en question, nous tentons aussi de remonter les problématiques des résidents, avec un seul objectif, et pas un objectif politicien : que leur situation s'améliore vraiment ! Et en particulier de manière urgente pour les plus fragiles d'entre nous : enfants en bas-âge, personnes âgées, personnes handicapées.

Mes questions sont donc les suivantes :
- Qu'est ce que la Ville met en œuvre pour contraindre Essonne Habitat à ce que les résidents vivent dans la dignité ?
- Des réponses vont-elles être apportées aux situations de mise en danger remontées par des locataires ?
- Va-t-il falloir des accidents, ou des choses plus graves, pour qu'enfin, les choses bougent et la situation des résidents d'Essonne Habitat s'améliore ?
- A quel moment la Municipalité peut-elle exercer sa responsabilité en matière d'hygiène et de santé (SCHAHS), et solliciter les services de l'ars, l'Agence régionale de santé ?
- Suite à votre rendez-vous avec la direction d'Essonne Habitat, qu'est-il prévu rapidement pour répondre aux situations d'urgence, comme les maladies déclarées ?
- Enfin, pourrais-je donc être associé, comme conseiller municipal de la minorité, aux futures démarches entreprises envers le bailleur Essonne Habitat et participer aux prochaines réunions, afin d'être le plus utile possible aux nombreux locataires qui nous sollicitent et à qui nous souhaitons de vraies réponses, et surtout le solutionnement des problèmes les plus urgents.

Je vous remercie pour les réponses claires à ces interrogations, à la fois les sujets les plus urgents liés à la sécurité et la mise en danger de certains locataires, et à la fois sur le plus long terme.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse à la question orale :

Je vous rassure Monsieur MONIER, nous n'avons pas attendu votre question orale ni même la campagne pour nous occuper sérieusement du problème d'habitat indigne et de bailleurs sociaux.

Ceci dit votre question va me permettre au moins d'expliquer ce que nous faisons au quotidien, en rappelant que je représente la Ville d'Evry-Courcouronnes et pas un bailleur social, parce qu'il y a toujours une petite limite à ne pas franchir entre ce qui relève de la responsabilité du bailleur social et de tout ce que l'on met sur le dos du Maire qui a, fort heureusement, le dos large.

Commençons donc par un point sur lequel nous sommes d'accord : le droit pour chacune et chacun, notamment les personnes vulnérables, à un logement digne. Nous sommes d'accord, le logement est un droit fondamental pour chaque habitant de notre ville, quelle que soit sa condition, il l'est en particulier pour les populations les plus fragiles. Ce droit est indispensable pour garantir la dignité humaine, la santé, l'égalité des chances ou encore l'inclusion sociale.

Je pense que vous êtes une des personnes qui a suivi le plus assidûment la campagne électorale et notamment tous les documents qui ont pu être édités, vous savez donc pertinemment qu'un travail important a été réalisé lors du précédent mandat dans cet objectif, investissement sans faille du reste de Cendrine CHAUMONT, véritablement 7 jours sur 7 et que je veux remercier ici.

C'est ainsi par exemple que près de 2800 logements sociaux ont été rénovés sur le précédent mandat. Un fort accompagnement social a été mené au quotidien à l'image de la vingtaine de « diagnostics en marchant » par an de résidences de bailleurs sociaux avec nos équipes de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), des nombreuses autres visites de résidences, des réunions régulières avec chaque bailleur avec les équipes de la GUSP, Hygiène, Habitat, Logement et Police Municipale. Nous avons également été très présents dans la gestion de situations de crise dans certaines résidences – notamment celles que vous avez citées d'ailleurs - nécessitant des interventions en urgence. Enfin, les questions de logement sont prépondérantes

dans les sollicitations des habitants lors des permanences du Maire et génèrent autant d'accompagnement.

Aussi, depuis peu, dès qu'un logement proposé par la Ville est refusé au motif de son insalubrité, le Service Logement le visite, pour constater et ensuite indiquer au bailleur que le logement ne sera plus proposé tant que les travaux ne seront pas réalisés.

La question du logement a figuré parmi les premières préoccupations renvoyées par les habitants durant la récente campagne électorale. Nous avons fait à cette occasion le choix d'un discours de vérité et de responsabilité, avec la volonté de protéger plus encore les habitants dans ce domaine à travers des engagements concrets, sans démagogie ni promesses électorales intenables ou mensongères, sans faire croire à des gens qui vivent l'horreur au quotidien qu'on va changer leur vie à coup de vidéos sur les réseaux sociaux ou que leurs bâtiments vont être rénovés par la simple force des mots.

Au contraire, c'est à travers un travail de fond au quotidien que nous arrivons à avoir des avancées. C'est ainsi qu'au-delà de tous les efforts passés, j'ai voulu réaffirmer, en ce début de mandat, les exigences de la Ville auprès des bailleurs, fondées sur deux jambes devant trouver un juste équilibre : le quotidien dans les résidences (entretien, hygiène, maintenance, propreté, sécurité) et les grandes rénovations, qui par nature prennent beaucoup de temps.

J'ai dans cet objectif convoqué, cela ne vous aura pas échappé puisque je suis transparent sur mes rendez-vous, l'ensemble des bailleurs le 14 avril dernier, ici-même d'ailleurs, afin de dresser un bilan de notre collaboration. J'ai affirmé avec Lucas MESLIN et Diarra BADIANE ma très grande insatisfaction du suivi des difficultés remontées par les résidents aux bailleurs, difficultés que je constate moi-même très régulièrement, toutes les semaines, arpentant régulièrement des dizaines de résidences et visitant des centaines de logements, et pas depuis la semaine dernière, et pas depuis la campagne électorale, insatisfaction du manque de réponse qui a très souvent conduit la Ville à intervenir auprès de ces derniers, en soutien des habitants. Cela a été en particulier le cas pour chacune des résidences que vous citez, gérées par Essonne Habitat.

Tout en reconnaissant les contraintes des bailleurs - je rencontrerai dans ce cadre à la rentrée les représentants de l'Union Sociale de l'Habitat - et les difficultés du patrimoine sur la ville - héritage de la recomposition des bailleurs, âge du patrimoine, suppression de la PALULOS – - j'ai alerté à nouveau l'Etat sur la situation des bailleurs sociaux à travers Madame la Préfète et Madame la Préfète déléguée à l'Egalité des Chances. Car, vous le taisez à dessein mais vous le savez, la situation des patrimoines est malheureusement la même ailleurs à commencer par Ris-Orangis et Corbeil-Essonnes, comme quoi il n'en va pas sur ces sujets comme sur d'autres, de la valeur de l'étiquette politique.

J'ai également fait mettre à l'ordre du jour de notre SPLA-IN ce sujet en alerte comme levier de décision à l'acceptation de création de nouveaux logements, puisque l'Etat local et l'Etat national y sont actionnaires, rappelant au passage que ce serait une pierre angulaire du travail à mener dans le cadre du nouveau Plan Local de l'Habitat de Grand Paris Sud.

J'ai enfin profité de cette rencontre avec les bailleurs pour poser de nouvelles exigences visant à ce qu'ils assurent pleinement leurs missions premières d'entretien des résidences et d'accompagnement des locataires, mais également d'astreinte où, trop souvent, et ça vous ne le voyez pas, ce furent Cendrine et moi hier, Diarra, Lucas et à nouveau moi aujourd'hui, qui assurons les actions de liaisons avec les différentes astreintes pour les atteintes aux patrimoine le week-end, ce qui est profondément anormal car ce n'est pas notre rôle.

Dans le prolongement de cette réunion, j'ai souhaité rencontrer avec mes élus de secteur chaque bailleur individuellement. C'est ainsi que j'ai reçu le 17 juin dernier la Directrice Générale d'Essonne Habitat. Je suis désolé de ne pas vous avoir invité, mais je crois que vous vous méprenez sur votre rôle d'élu d'opposition. Si vous aviez voulu faire partie de tous les rendez-vous, il aurait fallu être dans la majorité. Les électeurs ont choisi, sans être dupes, en comprenant parfaitement les enjeux, il vous appartient de le respecter. Vous avez le droit de poser des questions, vous avez le droit de contrôler mais vous n'êtes pas à la manœuvre et, pardon de vous le dire, si vous souhaitez rencontrer les bailleurs sociaux en tant qu'élu du Conseil municipal

d'Evry-Courcouronnes, rien ne vous en empêche.

Bref, Essonne Habitat est passé sur la ville, en 8 ans seulement, de 23 résidences à 41 dans le cadre du protocole de recomposition du patrimoine social, et gère à ce jour environ un quart du parc social de notre Commune. Si vous êtes bon en calcul, ce dont je ne doute pas, cela fait à peu près un quart des logements sociaux de la ville gérés par ce bailleur.

Par ailleurs, la Directrice Générale a reconnu que cette croissance n'avait pas été suivie d'une évolution parallèle de ses ressources humaines, de proximité en particulier. Elle s'est engagée à renforcer les équipes, à doubler en particulier les responsables de secteur sur notre ville, et à réinterroger la fonction de gestionnaire de résidence (affecté sur de nombreuses résidences) pour revenir vers celle de gardien – ce que nous sollicitons - , interlocuteur de proximité, à travers des recrutements en cours, visant à passer de 70 à plus d'une centaine. C'est cela la relation nécessaire d'une Ville avec les bailleurs, questionner et exiger pour trouver des solutions.

Face aux multiples dysfonctionnements rencontrés, et à l'issue de notre échange, la Directrice Générale s'est engagée à nous présenter en septembre un plan d'actions portant d'une part sur la gestion quotidienne des résidences, intégrant nos exigences en termes de relations et modalités de travail, d'autre part sur les rénovations de ces dernières prévues sur la période 2027-2030. A ce titre, les résidences Mathilde, Récamier, Rostand et Bonhomme en Pierre que vous indiquez dans votre question figurent dans la liste des rénovations prévues, et nous serons très vigilants à la priorisation de leur programmation, en accompagnement et soutien des habitants.

Sachez que nous resterons d'ici cette présentation, comme nous l'avons toujours été, très attentifs, avec mes services, avec le lien à l'habitant que je veux remercier, qui répond aux habitants tous les jours, avec Gaël GUION qui va chez les habitants tous les jours au titre de mon Cabinet . Sachez également que les autres bailleurs seront également rencontrés individuellement dès la rentrée prochaine. Sachez enfin, contrairement à ce que vous dites , ici en Conseil municipal, ailleurs dans des vidéos sur les réseaux sociaux, que nous travaillons au quotidien, nous cherchons des solutions, nous aidons, même s'il reste toujours beaucoup à faire, parce que la différence fondamentale entre une opposition et une majorité, c'est que nous sommes conscients de ce que vous avons fait et nous sommes conscients de tout ce qui reste à faire, avec ce sentiment toujours très ingrat de ne jamais avoir fini. Et je veux remercier bien sûr toute l'équipe de la majorité qui s'y attelle.

Votre question, par ailleurs, vient cacher le travail colossal de nos services œuvrant sur ces questions parmi lesquels le Logement, l'Hygiène, la GUSP, la Médiation, la Police Municipale ou encore ce Lien Habitant que j'évoquais, mais aussi notre CCAS. Je tiens ici à les remercier pour le travail qu'ils mènent au quotidien.

Monsieur le Maire : Merci à toutes et tous, nous avons épuisé l'ordre du jour de cette séance de Conseil municipal.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 8 octobre 2026 avec une commission le 29 septembre 2026.

Bonnes vacances pour tous ceux que nous ne recroiserons pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ouisal BOUGHALEM

Secrétaire de séance

Stéphane BEAUDET

Maire d'Evry-Courcouronnes